

Sommaire EI GdG	précision partie concernée (+ page de la version diffusée le 28/11/11)	Structure	Demande	prise en compte	justification
	précision	structure	Demande		explication
<b>CARACTERISTIQUES ET ETAT ECOLOGIQUE</b>					
<b>Introduction</b>	remarque générale sur l'EI	Grand Port Maritime de La Rochelle	Il manque un <b>résumé non technique ou une synthèse globale</b> qui permettrait au lecteur de rentrer dans le dossier	PCp	Il existe déjà une introduction générale permettant de rentrer plus facilement dans ce document évaluation initiale
	remarque générale sur l'EI	professionnels de la pêche	Les références bibliographiques sont largement insuffisantes dans les contributions thématiques et lorsqu'elles existent sont mal référencées	PCU	pourra être pris en compte dans le cadre de la prochaine itération, lors de la mise à jour de l'évaluation initiale
	remarque générale sur le volet EE	Conseil Régional Aquitaine	Le document de 166p. rassemble essentiellement des travaux exécutés par Ifremer, le MNHN ou le SHOM. Les travaux universitaires y sont peu présents hormis sur quelques points particuliers. Les travaux réalisés localement sont le plus souvent absents.	PCU	Oui, en effet, mais il s'agit de disposer d'appréciations au niveau de la SRM. Ceci dit, certains travaux non pris en compte actuellement pourront l'être dans le cadre de la prochaine itération (notamment à travers une valorisation des données acquises et des protocoles en cours avec la mise en place du programme de surveillance)
	remarque générale sur le volet EE	Conseil Général Gironde	Le document rassemble essentiellement des travaux exécutés par Ifremer, le MNHN ou le SHOM. Les travaux universitaires y sont peu présents hormis sur quelques points particuliers. Les travaux réalisés localement sont le plus souvent absents. L'interprétation qui suit consiste essentiellement à apporter des compléments au document.	PCU	Oui, en effet, mais il s'agit de disposer d'appréciations au niveau de la SRM. Ceci dit, certains travaux non pris en compte actuellement pourront l'être dans le cadre de la prochaine itération (notamment à travers une valorisation des données acquises et des protocoles en cours avec la mise en place du programme de surveillance)
	remarque générale sur le volet EE	professionnels de la pêche	Des confusions entre le volet « Etat écologique » et « Pressions – impacts » ont régulièrement été relevées dans les différents paragraphes du volet « Etat écologique ». Certaines d'entre elles ont été reprises et présentées dans le tableau ci-dessous. Nous insistons sur l'importance de ne pas présager, dans ce premier volet présentant les caractéristiques physiques, chimiques et biologiques de la sous-région marine golfe de Gascogne, des pressions potentielles et éventuels impacts qui doivent être décrits dans le 2ème volet. Comme le montre l'exemple du chapitre mammifères marins, ces confusions peuvent aller jusqu'à présenter des conclusions différentes. En outre, une pré-analyse des pressions et impacts dans cette première partie ne permet pas de mettre en perspective les différentes sources de pression et amène souvent à la stigmatisation d'une activité en particulier. Ainsi, les parties « tendances et menaces potentielles » systématiquement présentes dans les chapitres présentant les biocénoses ne sont pas à leur place et devraient figurer dans le volet « Pressions et impacts ». Enfin, si l'ensemble des contributions scientifiques ne sont pas attachées au projet d'analyse, il apparaît important de présenter en introduction et pour chacune des parties les années de référence des études ayant permis de réaliser cet état des lieux. En effet, il est souligné à plusieurs reprises des lacunes dans les connaissances scientifiques et au regard des enjeux, nous attachons une grande importance à ce que la définition de l'état écologique se fasse sur des bases objectives. En effet, les connaissances se réduisent en même temps que l'on s'éloigne des côtes et il ne s'agit pas de traiter le « large » comme une « terre vierge » où tout devrait être protégé sous prétexte qu'on y découvre de nouveaux milieux écologiquement riches. Un juste équilibre entre environnement et activités économiques doit se mettre en place et le transfert d'observations ponctuelles à la définition d'un état écologique reste un exercice difficile.	PCp	Plusieurs remarques et commentaires constructifs, sur diverses parties. Certaines prises en compte ont été possibles (plusieurs endroits au fil du texte: détails ci-dessous), d'autres pourront être étudiées dans le cadre de la révision (notamment la demande de précision des années de référence en introduction). Les décalages sont reconnus et des modifications pourront être apportées dans le cadre des mises à jour.
<b>PARTIE 1 - ETAT PHYSIQUE ET CHIMIQUE</b>					
<b>I. CARACTERISTIQUES PHYSIQUES</b>					
1. Climatologie marine	1 (p.8)	Conseil Régional Aquitaine	les points de référence ne sont pas indiqués.	PC	carte ajoutée (figure 2)
	1 (p.9)	Conseil Régional Aquitaine	il n'est pas fait référence aux différents index climatiques développés, soit par Ifremer (travaux de Boucher et Vandermeirsch), soit par le MNHN et Météo France (Index SBC [South Biscay Climat] repris dans le cadre du programme ERMMA).	PCU	Le changement global sera apprécié lors des révisions, tous les 6 ans.
	1 (p.9)	CSRPN Aquitaine	un certain nombre d'indices climatiques existent pour le golfe de Gascogne, notamment l'index SBC développé par Météo France et le MNHN	PCU	Le changement global sera apprécié lors des révisions, tous les 6 ans.
2. Débits fluviaux	2.2 (p.12)	Conseil Régional Aquitaine	l'Adour est assez ignoré des préoccupations (on ne parle quasiment que de la Garonne et de la Loire). Pourtant, la mise en place de l'Observatoire de l'Adour qui devrait apporter un certain nombre de données devrait être signalée.	PCU	La liste n'est pas exhaustive pour cette première version de l'évaluation initiale. Si l'on cite l'Adour (8 000 km <sup>3</sup> ), il faudra également citer la Dordogne (14 000 km <sup>3</sup> ), la Vilaine (10 000 km <sup>3</sup> ) etc. Pourra être pris en compte dans le cadre de la prochaine itération, lors de la mise à jour de l'évaluation initiale
	p.12-13	CSRPN Aquitaine	les apports des fleuves cités ont une influence géographique à l'échelle de leur panache. Je pense qu'on mésestime l'influence des autres fleuves et en particulier l'Adour pour le sud-Gascogne. Les références climatiques à PREVIEMER ou MERCATOR sont absentes.	PCU	La liste n'est pas exhaustive pour cette première version de l'évaluation initiale. Si l'on cite l'Adour (8 000 km <sup>3</sup> ), il faudra également citer la Dordogne (14 000 km <sup>3</sup> ), la Vilaine (10 000 km <sup>3</sup> ) etc. Pourra être pris en compte dans le cadre de la prochaine itération, lors de la mise à jour de l'évaluation initiale
3. Courantologie	conclusion (p.18)	Conseil Régional Aquitaine	nécessité de construire des modèles opérationnels à des échelles acceptables. L'aspect tridimensionnel ne doit pas être ignoré tant il est important dans nos régimes de houles et de courants.	PCp	le texte précise bien que "... des compléments sur la structure tridimensionnelle des courants, ainsi que sur la variabilité inter-annuelle et le rôle de la circulation à grande échelle, restent encore à acquérir, voire à explorer"
4. Exposition aux vagues	4.1 (p.19)	Conseil Régional Aquitaine	une base de données sur les phénomènes de vagues exceptionnelles (ex : vagues scélérites) pourrait être intéressante.	PCU	pourra être pris en compte dans le cadre de la prochaine itération, lors de la mise à jour de l'évaluation initiale
	4.1 (p.19)	Conseil Général Gironde	il serait intéressant de disposer de croisement de données sur les conjonctions entre vent, courant et bathymétrie et les phénomènes de vagues exceptionnelles.	PCU	pourra être pris en compte dans le cadre de la prochaine itération, lors de la mise à jour de l'évaluation initiale
5. Bathymétrie des fonds marins	5.2.1 (p.23)	Conseil Général Gironde	d'après la figure 7 la bathy n'est pas renseignée sur la bande côtière girondine	PCU	En effet, des données complémentaires sont à acquérir en vue de l'obtention d'un MNT satisfaisant.
	5.2.2 (p.24)	Conseil Régional Aquitaine	Des projets d'acquisition bathymétrique à des échelles plus fines existent notamment au Pays Basque (programme MESH Atlantic réalisé par IMA/CASAGEC pour la côte basque en liaison avec le Programme de connaissance Natura2000).	NPC	données locales utilité non perçue par rapport au fond des travaux d'une directive mise en œuvre à l'échelle des sous-régions marines
6. Nature des fonds marins	6.1.3 (p.27)	Conseil Régional Aquitaine	Le gouf de Capbreton a été cartographié ainsi que sa géomorphologie (Augris, Ifremer).	NPC	Les données sont connues, mais peu exploitables à l'échelle de la SRM
	p.28	CSRPN Aquitaine	les travaux de Claude Augris (Ifremer Brest) ne sont pas cités, en particulier ceux sur le gouf de Capbreton et sur la côte basque.	NPC	Les données sont connues, mais peu exploitables à l'échelle de la SRM
	conclusion (p.29)	Conseil Régional Aquitaine	la connaissance des sédiments face aux Landes au nord du gouf est plus que sommaire	NPC	données locales utilité non perçue par rapport au fond des travaux d'une directive mise en œuvre à l'échelle des sous-régions marines
7. Régime de la température et de la salinité	conclusion (p.33)	Conseil Régional Aquitaine	s'il est fait mention du réseau SOMLIT dans la partie « chimie », il n'y est pas fait mention dans les parties salinité et turbidité, alors que ce réseau constitue une source étalonnée de données.	PCU	D'après les éléments d'information disponibles à ce jour, la contribution du réseau SOMLIT resterait à ce jour marginale.
8. Turbidité	8.1 (p.34 §3)	SEPANSO	<b>à la place de:</b> « Dans une eau très turbide (NTU > 10, MES > 100 mg/l), » mettre: "NTU>100, MES>100"	NPC	Les données fournies dans l'évaluation initiale sont exactes
	8.2 (p.35)	SEPANSO	<b>Figure 12.</b> Image de mauvaise qualité concernant toute l'Europe, alors que le sujet concerne uniquement le Golfe de Gascogne.	PC	Changement fait (Figure 13)
	8.2 (p.35)	SEPANSO	<b>A ajouter :</b> Les eaux turbides de la Gironde, de la Loire et de l'Adour sont observables et quantifiables tous les jours lorsque le ciel est clair à partir des scènes satellites à basse puis à moyenne résolution de type Modis. Plusieurs milliers d'images ont été enregistrées et traitées depuis une dizaine d'années. Ces panaches génèrent des vasières côtières que ce soit en Baie de Vilaine ou en Baie de Marennes Oléron. Le panache turbide de l'Adour se distingue par une propagation très importante vers le Nord, pouvant dépasser 60km et atteindre Mimizan en période de crue.	PC	paragraphe ajouté dans le 8.2 "Turbidité dans le golfe de Gascogne" (dernier paragraphe)
<b>II. CARACTERISTIQUES CHIMIQUES</b>					
1. Acidification du milieu marin					
2. Répartition spatio-temporelle de l'oxygène					
3. Répartition spatio-temporelle des nutriments					
4. Répartition spatio-temporelle de la chlorophylle	4 (p.47)	Conseil Régional Aquitaine	si le REPHY est bien mentionné, les travaux de l'Université Bordeaux 1 sur l'interprétation des données satellites devraient être mentionnés (Arcachon, Estuaire Gironde).	NPC	Ces deux secteurs mentionnés sont très côtiers et posent des problèmes techniques liés à l'exploitation des données (interférences terre mer)
	4 (p.47)	Conseil Général Gironde	des travaux d'interprétation satellitaires des blooms planctoniques sont disponibles (Université de BX 1)	PCU	Ces travaux, connus du référent expert consulté, nécessitent des compléments de recherches et d'analyse statistique des séries.
	4.2 (p.49)	Conseil Régional Aquitaine	Si les pics de phytoplancton sont bien mentionnés, il convient également de s'intéresser à des phénomènes exceptionnels (type pics de phytoplancton en plein été sur des zones plus limitées : ex en 2011 pic de phytoP en arrière de l'Arta).	PCU	pourra être pris en compte dans le cadre de la prochaine itération, lors de la mise à jour de l'évaluation initiale
	p.49	CSRPN Aquitaine	pas d'info précises, mais des éléments doivent exister à l'université Bordeaux 1 à des échelles plus petites.	PCU	pourra être pris en compte dans le cadre de la prochaine itération, lors de la mise à jour de l'évaluation initiale
	4.2(p.50)	SEPANSO	Ces relations entre le débit fluvial des bassins versants et les efflorescences de phytoplancton jouent un rôle important sur la conchyliculture par exemple.	PCU	pourra être pris en compte dans le cadre de la prochaine itération, lors de la mise à jour de l'évaluation initiale
5. Substances chimiques problématiques	remarques générales sur ce chapitre "substances chimiques problématiques"	Conseil Général Gironde	il serait bon dans ce chapitre de parler : o Des échantillonneurs passifs comme méthodes d'analyses intégratrices temporelles des contaminations o Qu'en est-il du PBDE (retardateur de flamme) qui a induit des fermetures de pêche et de l'interdiction de commercialisation de certains poissons comme l'anguille o Un point sur la nouvelle réglementation européenne REACH ne serait pas de trop	PCp	- mention faite dans le chapitre 5.1 "inventaire des données disponibles" d'une manière générale, la réglementation est abordée dans le volet AES, ainsi: - le PBDE est abordé dans le chapitre "industries" - La réglementation REACH est notamment détaillée dans le chapitre "coûts liés aux micropolluants"
	5.1 (p.51)	Grand Port Maritime de La Rochelle	Les données sont partielles et pas toujours récentes. Par exemple pour ce qui concerne la teneur en mercure dans les sédiments la donnée de référence date de 1999. Ce type de donnée n'est pas représentatif	PCp	Dans le texte, il est précisé "avec les données disponibles et, en particulier, bancarisées"
	5.2(p.53)	SEPANSO	En sud-Gascogne : il s'agit d'hydrocarbures aromatiques polycycliques (HAP) qui posent problème dans le Bassin d'Arcachon.	PC	ajouté dans le 5.2 "Identification des zones de forte concentration" (dernier tiret)
	p.53	CSRPN Aquitaine	idem (pas d'info précises, mais des éléments doivent exister à l'université Bordeaux 1 à des échelles plus petites) travaux de l'Université Bordeaux 1 sur le bassin d'Arcachon sur les contaminants	NPC	données locales utilité non perçue par rapport au fond des travaux d'une directive mise en œuvre à l'échelle des sous-régions marines
	conclusion (p.54)	SEPANSO	(Résumé en haut de page). Les pratiques agricoles (intensives) ne font pas partis des activités humaines anciennes, contrairement à certaines exploitations minières. Il faudrait mettre « anciennes et actuelles »	PC	mention faite dans la conclusion en encadré

	conclusion (p.54)	Conseil Régional Aquitaine	je pense qu'il existe un certain nombre de travaux de l'Université Bordeaux 1 sur les polluants (Budzinsky) non pris en compte dans le texte.	NPC	données locales utilité non perçue par rapport au fond des travaux d'une directive mise en œuvre à l'échelle des sous-régions marines
	5.2(p.55)	SEPANSO	Il manque l'étude sur la variabilité annuelle des températures dans le Golfe de Gascogne et l'étude sur la variabilité saisonnière des salinités et les variations annuelles.	PCU	pourra être pris en compte dans le cadre de la prochaine itération, lors de la mise à jour de l'évaluation initiale
6. Questions sanitaires					
<b>PARTIE 2 - ÉTAT BIOLOGIQUE</b>					
<b>I. DESCRIPTION DES DIFFÉRENTS BIOTOPES</b>					
1. Distribution des biotopes principaux des fonds marins	1.3 (p.61)	Conseil Régional Aquitaine	les parties landaises, voire girondines sont moins bien connues, notamment à des échelles plus fines. Cela pourrait avoir un intérêt sur la connaissance des nourriceries.	NPC	données locales utilité non perçue par rapport au fond des travaux d'une directive mise en œuvre à l'échelle des sous-régions marines
	conclusion (p.62)	Conseil Régional Aquitaine	les parties talus continental et abysses sont peu étudiées.	PCU	pourra être pris en compte dans le cadre de la prochaine itération, lors de la mise à jour de l'évaluation initiale
2. Distribution des biotopes principaux de la colonne d'eau					
<b>II. CARACTÉRISTIQUES BIOLOGIQUES ET BIOCÉNOSES</b>					
1. Communautés du phytoplancton	remarque générale sur ce chapitre "communautés du phytoplancton"	Conseil Général Gironde	il faudrait parler du dispositif d'épidémiologie mis en place dans certains départements comme la Gironde. On parle dans ce chapitre de présence absence de certaines diatomées mais pas de concentration ni de valeur trophique correspondante	PCU	Les concentrations de diatomées ne sont effectivement pas détaillées, car très variables d'un taxon à l'autre, et très variables dans le temps. Cependant les descriptions ne se réfèrent qu'aux diatomées observées en grande quantité (blooms), l'information va donc au delà de la simple présence-absence. Quant à la valeur trophique et les dispositifs d'épidémiologie, ils ne sont effectivement pas abordés, cela pourra être pris en compte lors de la prochaine itération.
	1.1.1.1 (p.69)	Conseil Régional Aquitaine	si la problématique diatomées est abordée, notamment en ce qui concerne Pseudo-nitzschia, elle n'est pas abordée pour Cylindrotheca closterium alors qu'elle représente sans doute un élément essentiel du liga (programme de recherche en cours de validation). Les programmes antérieurs sur le liga mériteraient d'ailleurs d'être signalés.	PCU	Cylindrotheca closterium n'a pas été identifié comme un taxon contribuant aux blooms, ni comme un taxon dominant. Cela ne veut pas dire qu'il n'a pas d'importance. Cela pourra être pris en compte lors de travaux ultérieurs.
	1.1.1.1 (p.70)	CSRPN Aquitaine	Cylindrotheca closterium me semble un bon candidat également, car impliqué dans des phénomènes de développement substances colloïdales en mer (programme liga en cours – vous n'en tenez pas compte, MAIS rapport Liga 2009-2010 existant) Dans les perspectives, les études sur les polysaccharides émanant de nombreuses espèces phytoplanctoniques peuvent s'avérer très intéressantes.	PCU	Cylindrotheca closterium n'a pas été identifié comme un taxon contribuant aux blooms, ni comme un taxon dominant. Cela ne veut pas dire qu'il n'a pas d'importance. Cela pourra être pris en compte lors de travaux ultérieurs.
2. Communautés du zooplancton	2 (p.75)	Conseil Régional Aquitaine	Le programme ERMMA n'est pas signalé, en particulier le suivi du zooplancton réalisé dans ce cadre par le LAPHY en face de la sortie de l'Adour. Ce point bien documenté devrait également être intégré dans les conclusions p78.	NPC	données locales utilité non perçue par rapport au fond des travaux d'une directive mise en œuvre à l'échelle des sous-régions marines
	2.1.1 (p.75)	Conseil Général Gironde	est-il question dans le §2.1.1 des résultats issus des travaux du Conseil Scientifique Ostréicole Aquitain, d'un Programme Communautaire de Recherche et Développement, d'Irremer ou autres sources de données (à préciser)?	NPC	données locales utilité non perçue par rapport au fond des travaux d'une directive mise en œuvre à l'échelle des sous-régions marines
	2.1 (p.77-78)	CSRPN Aquitaine	études sur le zooplancton : voir une synthèse à une échelle plus locale (sud gascogne + côte basque)	NPC	données locales utilité non perçue par rapport au fond des travaux d'une directive mise en œuvre à l'échelle des sous-régions marines
3. Biocénoses de méditerranéenne	3.1.2.2 & 3.1.2.3 (p.81)	professionnels de la pêche	3.1.2.2. et 3.1.2.3. « Cet habitat est sensible aux pressions engendrées par les activités anthropiques, notamment les activités de pêche » A quelle activité de pêche fait-on référence ici car l'activité de pêche embarquée n'est pas présente. Par ailleurs, quel intérêt de ne citer que les activités de pêche, l'analyse « pression – impacts » présentant des éléments plus objectifs ? Même type de phrase dans l'encadré « Localement, des perturbations liées aux activités anthropiques peuvent entraîner des diminutions importantes de biodiversité ». Il est indispensable de rendre cohérent les 3 volets et de ne pas présager de l'analyse « Pressions – Impacts » dans le volet « Etat écologique ». Ces affirmations doivent être supprimées et réintégrées au volet « Pressions – impacts ».	PC	dans les parties 3.1.2.2 "Les sables plus ou moins envasés (EUNIS A.2.23 et A2.24 – 1140_3 des cahiers d'habitats pour partie)" & 3.1.2.3. "Sables fins propres (EUNIS A2.22 – 1140_3 des cahiers d'habitats pour partie)" La mention "notamment les activités de pêche" a été remplacée par "pressions physiques, chimiques et biologiques diverses engendrées par les activités anthropiques."
	p.82 et suivantes	Conseil Régional Aquitaine	mêmes remarques sur le programme ERMMA, notamment avec le suivi depuis 2006 du cantonnement de pêche de Guéthary selon des méthodes inspirées du REBENT. Par ailleurs, dans le cadre du programme de connaissance Natura 2000 en mer, des inventaires ont été réalisés sur plusieurs zones intertidales de la côte basque dont les résultats seront publiés en 2012.	PCU	Le texte précise "selon les données disponibles", les nouveaux éléments pourront être pris en compte dans le cadre de la prochaine itération, lors de la mise à jour de l'évaluation initiale
	3.2.1.2 (p.84)	Conseil Régional Aquitaine	si la diversité algale au Pays Basque reste assez faible concernant les algues brunes dans l'intertidal, il faut cependant citer Cystoseira tamariscifolia qui est structurant sur le bas de l'estran et dans l'infralittoral, suivi de Cystoseira baccata entre 3 et 17m de profondeur. Ce point est d'ailleurs indiqué p102.	PC	précision apportée en 3.2.1.2." Diversité des espèces et structure des populations" (dernier paragraphe)
	3.2.1.2 (p.84)	CSRPN Aquitaine	la diversité algale se rapproche de celle du PB espagnol (il n'y a pas de frontière écologique), mais ne pas dire que la diversité globale est faible (ça dépend des milieux et ça ne veut pas dire grand-chose), plutôt que la diversité en algues brunes sur les substrats rocheux méditerranéens est plus faible qu'en Bretagne, mais par contre que la diversité en algues rouges est très importante en ajoutant que les connaissances ne sont pas encore complètes	PC	suppression faite en 3.2.1.2." Diversité des espèces et structure des populations"
	3.2.4 (p.87)	Conseil Régional Aquitaine	un effort particulier doit être fait sur l'identification des éponges, voire des cnidaires, dans les grottes que ce soit sur l'intertidal ou sur le subtidal.	PCU	pourra être pris en compte dans le cadre de la prochaine itération, lors de la mise à jour de l'évaluation initiale
	3.2.4.1 (p.87)	CSRPN Aquitaine	manque de connaissance sur les éponges présentes et manque de TAXONOMISTES spécialistes	PCU	pourra être pris en compte dans le cadre de la prochaine itération, lors de la mise à jour de l'évaluation initiale
	3.2.5.2 (p.88)	Conseil Régional Aquitaine	des suivis des pêches à pied mais aussi du retournement des pierres devra être mis en place (programme en préparation CPIE Littoral / IMA dans le cadre plus vaste d'un programme porté par le CPIE Mareme-Oléron).	PCU	pourra être pris en compte dans le cadre de la prochaine itération, lors de la mise à jour de l'évaluation initiale
	3.3 (p.89)	Conseil Général Gironde	ces informations sont partielles : il pourrait être question des récifs naturels d'huîtres pour ces types d'habitat	NPC	Les récifs de C. Gigas, ne sont pas considérés comme habitats particuliers
	3.3.1.2 (p.90)	Conseil Général Gironde	il faut préciser que l'AMP dispose d'informations actualisées (2011) sur les stocks sauvages de crépidules, d'huîtres, de moules et palourdes. Il faut aussi faire référence à des herbiers très particuliers comme celui des « spartines » non indigène qui ont une incidence sur la perte de biodiversité et la fermeture du milieu lagunaire (exondation)	NPC	1) il ne s'agit pas d'habitats particuliers 2) les lagunes sont exclues du périmètre DCSSM
	3.3.2.2 (p.91)	Conseil Général Gironde	il faut faire référence à l'étude des causes de régression de l'herbier de zostère dans la lagune du Bassin d'Arcachon conduite entre 2009 et 2011 et coordonnée par le CG33	NPC	données locales utilité non perçue par rapport au fond des travaux d'une directive mise en œuvre à l'échelle des sous-régions marines
	3.3.3.1 (p.93)	Conseil Général Gironde	euryhaline au lieu de « euhaline ». 1 base de données est à prendre en compte sur le site internet Doris (FFESSM) dont Mr Labbé est président et représentant au CMF. Des récifs d'hermelles ont été observés par les plongeurs sur des rochers d'huîtres du Bassin d'Arcachon	PCp	- PC: correction effectuée dans le 3.3.3.1." Caractéristiques de l'habitat" - NPC/PCU: données locales, tous les récifs d'hermelles n'ont en effet pas été cités dans la contribution. pourra être pris en compte dans le cadre de la prochaine itération, lors de la mise à jour de l'évaluation initiale, sur base de données consolidées.
	3.3.3.1 (p.93)	Conseil Régional Aquitaine	de tout petits massifs d'hermelles existent au Pays Basque (Phare de Biarritz, platier du Basta...), mais ils sont en très mauvais état (quasiment disparition de celui du Basta en un an).	PCU	données locales, tous les récifs d'hermelles n'ont en effet pas été cités dans la contribution. pourra être pris en compte dans le cadre de la prochaine itération, lors de la mise à jour de l'évaluation initiale, sur base de données consolidées
	3.3.3.1 (p.93)	CSRPN Aquitaine	petits massifs d'hermelles en mauvais état sur Biarritz (le signaler ou non)	PCU	données locales, tous les récifs d'hermelles n'ont en effet pas été cités dans la contribution. pourra être pris en compte dans le cadre de la prochaine itération, lors de la mise à jour de l'évaluation initiale, sur base de données consolidées
4. Biocénoses de l'infralittoral	4.1.2.4 (p.98)	Conseil Général Gironde	l'habitat « crépidules » est particulièrement bien étudié dans le Bassin d'Arcachon	PCp	il est fait mention que cet habitat est propice au développement des crépidules, - cette espèce est mentionnée en partie "espèces invasives" - la présentation est faite à l'échelle de la sous région marine
	4.1.3 (p.98)	UNICEM & Armateurs de France	Compléter le § par : « Certaines recherches récentes indiquent que la récupération fonctionnelle se produit plus rapidement que la récupération de la composition des communautés »	PC	complément apporté en 4.1.2.4. "Sédiments hétérogènes (EUNIS A5.4 et 1160_2 des cahiers d'habitats)"
	conclusion (p.98)	UNICEM & Armateurs de France	« mis en péril par certaines activités humaines. Des données plus homogènes et mieux réparties sur la sous-région, » remplacer par « Qui pourrait être mis en péril par des activités humaines si le seuil de résilience du milieu était dépassé »	PC	complément apporté en conclusion dans l'encadré
	4.2.1 (p.100)	Conseil Régional Aquitaine	Ceramium sp. est également très présent sur la côte basque.	PC	ajout effectué en 4.2.1. "Roches et blocs de la frange infralittorale supérieure"
	4.2.1 (p.100)	CSRPN Aquitaine	Ceramium sp. est également présent dans les cortèges avec C. elongata et J. rubens. Le braconnage sur les pouce-pieds existe aussi au PB (appelés opernes localement)	PC	ajout effectué en 4.2.1." Roches et blocs de la frange infralittorale supérieure"
	4.2.1.1 (p.102)	CSRPN Aquitaine	en fait deux espèces de Cystoseira au moins existent au PB, C. tamariscifolia dans les cuvettes méditerranéennes et l'infralittoral proche (environ jusqu'à 3m) et C. baccata dans l'infralittoral entre 3 et 17m de profondeur.	PC	ajout effectué en 4.2.1.1. "Les roches de l'infralittoral - Biocénoses à couverture végétale autre que les laminaires"
	4.3.7 (p.107)	Conseil Régional Aquitaine	idem remarque sur les grottes à marée. Un effort particulier devra être fait sur les identifications des espèces d'éponges et de cnidaires. Les communautés de ces espèces sciaphiles sont caractéristiques des grottes sous-marines.	PCU	pourra être pris en compte dans le cadre de la prochaine itération, lors de la mise à jour de l'évaluation initiale
	4.3.7 (p.107)	CSRPN Aquitaine	outre les Cnidaires signalés, il existe également beaucoup d'éponges cavernicoles (peu identifiées mais sans doute caractéristiques)	PCU	pourra être pris en compte dans le cadre de la prochaine itération, lors de la mise à jour de l'évaluation initiale

5. Biocénoses du circalittoral	5.1.2 (p.109)	professionnels de la pêche	<p>5.1.2 – Eléments de tendances. Paragraphe à supprimer car déjà traité dans le volet « Pressions – impacts ».</p> <p>« Les études relatives à la Grande Vasière réalisées en 2008 ont permis une comparaison de l'état récent à celui observé dans les années 70 montrant une profonde modification des caractéristiques biosédimentaires et suggérant un effet combiné d'évènements climatiques et du chalutage »</p> <p>Nous n'avons retrouvé les sources des études de 2008 citées ci-dessus dans les contributions thématiques ?</p> <p>En 2008, une fiche présentant l'état des connaissances sur l'habitat « Pennatules et mégafaune fouisseuse » avait été rédigé en vu d'un éventuel classement de la grande vasière au titre d'Ospar. A cette époque, un débat réunissant scientifique expert du sujet, l'agence des AMP et des représentants professionnels de la pêche avait été organisé. Il avait alors été convenu que si les publications scientifiques françaises en ce qui concerne la grande vasière concluaient à des modifications des communautés ; les sources de ces modifications restaient hypothétiques, les connaissances n'étant pas suffisantes pour incriminer telle ou telle pression naturelle ou anthropiques.</p> <p>La contribution thématique indique d'ailleurs « Les estimations des flux ainsi remis en suspension peuvent ensuite être combinées aux estimations de l'effort de pêche afin d'évaluer les masses totales remises en suspension dans la région donnée. Ce travail a été tenté dans la zone dite de la Grande Vasière (Bretagne sud), afin d'estimer les contributions respectives des tempêtes, des apports fluviaux et des chalutages à la masse de sédiments en suspension. Les résultats sont entachés d'une grande incertitude sur l'estimation de chacune des contributions. Ils concluent à une contribution de la remise en suspension par le chalutage d'un ordre de grandeur comparable à celui de la remise en suspension par les tempêtes, tandis que les apports fluviaux seraient négligeables (Bourillet et al., 2006). » A noter que cette étude de Bourillet et al. est basée sur des données d'activité de pêche de 2002. Or l'effort de pêche diminue depuis cette période et les conclusions sont donc à modérer à cet égard.</p> <p>D'autre part, comme indiqué précédemment, il y a ici confusion entre les volets « Etat écologique » et « Pressions impacts » amenant à des conclusions différentes entre les 2 volets (50/50 chalutage/tempête dans cette partie et 10 à 30% pour le chalutage et 80% pour les tempêtes page 24 du volet « Pressions et impacts ».</p>	PCp	dans ce chapitre, un "effet combiné" ne signifie pas que les sources de pression chalutage et tempête contribuent à même hauteur à l'impact produit. modifications apportées concernant le rapport chalutage/tempête dans le volet PI, ici un "effet combiné" ne signifie pas 50/50
	5.2 (p.110)	Conseil Régional Aquitaine	les biocénoses des fonds meubles ou durs du circalittoral sont très peu connues.	PCU	pourra être pris en compte dans le cadre de la prochaine itération, lors de la mise à jour de l'évaluation initiale
	5.2.1 (p.111)	Conseil Régional Aquitaine	l'assemblage gorgone (Eunicella) et Rose de mer (Pentapora) est également très présent sur les récifs sous-marins du Pays basque (et pas seulement en Bretagne).	PCp	déjà précisé dans le texte en 5.2.1. "Les biocénoses à Eunicella verrucosa et Pentapora foliacea"
	5.2.1 (p.111)	CSRPN Aquitaine	les assemblages gorgone blanche/rose de mer sont également très présents au PB comme indiqué, MAIS chez nous, on les retrouve dès 30m de profondeur (circalittoral ?????)	PCp	déjà précisé dans le texte en 5.2.1. "Les biocénoses à Eunicella verrucosa et Pentapora foliacea"
	5.2.4 (p.111)	professionnels de la pêche	« Le corail jaune Dendrophyllia cornigera est particulièrement sensible à la pression d'abrasion, notamment provoquée par les engins de pêche, un spécimen a d'ailleurs été récemment récolté au chalut, à une profondeur de 50 mètres dans le sud ouest des Glénans » Cette phrase doit être supprimée. La thématique est déjà traitée dans le volet « Pressions – impacts » et ne peut se réduire à une telle anecdote.	PC	phrase modifiée (ajout de "certains") et anecdote supprimée en 5.2.4. "Coraux sur roches et blocs du circalittoral du large"
5.3.2.1 (p.115)	CSRPN Aquitaine	le 5.3.2.1 est une redite complète du 4.3.7 (et je fais donc la même remarque sur les éponges cavernicoles)	PCU	pourra être pris en compte dans le cadre de la prochaine itération, lors de la mise à jour de l'évaluation initiale	
6. Biocénoses du bathyal et de l'abyssal	6.1.4 (p.119)	professionnels de la pêche	<p>6.1.4 – Etat écologique et tendances. Paragraphe à supprimer car déjà traité dans le volet « Pressions – impacts ».</p> <p>« Toutefois, les fonds situés entre le rebord du plateau et 1000 à 1500 mètres apparaissent sur les vidéos récentes communément affectés par des impacts du chalutage »</p> <p>La thématique est déjà traitée dans le volet « Pressions – impacts » et ne peut se réduire à une telle anecdote.</p>	PCp	Cette phrase a été supprimée du volet EE et remplacée dans le volet PI en 2.2.1. "Substrat"
	6.2.3 (p.123)	professionnels de la pêche	<p>6.2.3 – Etat écologique et tendances. Paragraphe à supprimer car déjà traité dans le volet « Pressions – impacts ».</p> <p>« Des destructions, pouvant notamment résulter de passage de chaluts de fonds, sont très visibles au coeur des récifs et dans les niveaux inférieurs ».</p> <p>La thématique est déjà traitée dans le volet « Pressions – impacts » et ne peut se réduire à une telle anecdote.</p>	PCp	précision apportée en 6.2.3. "Etat écologique et tendances" (ajout de "dans les secteurs étudiés")
	6.3.2 (p.125)	professionnels de la pêche	« Des traces nettes de chalutage sont également bien visibles au coeur des récifs ainsi qu'aux limites inférieures. Enfin, des déchets sont rencontrés à intervalle régulier, il s'agit communément d'engins de pêche perdus ou de plastics. » Cette phrase doit être supprimée. La thématique est déjà traitée dans le volet « Pressions – impacts » et ne peut se réduire à une telle anecdote.	PCp	précision apportée en 6.3.2. "Récifs de coraux Madrepora oculata – Lophelia pertusa" (ajout de "dans les secteurs étudiés")
	6.3.5 (p.126)	professionnels de la pêche	<p>6.3.5 – Tendances. Paragraphe à supprimer car déjà traité dans le volet « Pressions – impacts ».</p> <p>« Des destructions pouvant notamment résulter du passage de chaluts de fonds, sont également, très visibles au coeur des récifs et dans les niveaux inférieurs...La présence des pennatules en grande densité n'est observée dans l'étendue bathymétrique susceptible d'être soumise à la pression de pêche que dans la zone interdite au chalutage du CapBreton »</p> <p>La thématique est déjà traitée dans le volet « Pressions – impacts » et le sujet doit être abordé dans sa globalité.</p>	PCp	précision apportée en 6.3.5. "Tendances" (ajout de "dans les secteurs étudiés" et "étudiée")
7. Peuplements démersaux	conclusion (p.131)	CSRPN Aquitaine	indiquer le manque de connaissance général sur les élasmobranches. Indiquer également le manque de connaissance sur les peuplements profonds.	PCU	pourra être pris en compte dans le cadre de la prochaine itération, lors de la mise à jour de l'évaluation initiale
8. Populations ichtyologiques pélagiques	remarques sur ce chapitre "populations ichtyologiques pélagiques"	professionnels de la pêche	<p>En italique sont présentées les propositions de rédaction: Cette partie présente des constats très divers mais incomplets sur l'état des connaissances de ces espèces.</p> <p>Nous ne retrouvons pas la même trame d'analyse d'une espèce à l'autre. Les informations apparaissent donc disjointes et ne permettent à aucun moment la mise en perspective avec les objectifs de la DCSMM.</p> <p>Cette partie doit se concentrer sur la rédaction d'une synthèse la plus complète possible de l'état des connaissances sur chaque stocks ou populations traitées afin d'apporter le maximum d'informations pour la réflexion globale sur le PAMM et en vue de la rédaction des OE. Ainsi ce chapitre ne doit pas traiter des mesures de gestion, de l'exploitation (ce qui est fait d'ailleurs de manière très parcellaire et incomplète)....</p> <p>Thématiques qui seront traitées dans le volet pression et impact.</p> <p>Par contre il est nécessaire de détailler les constats scientifiques existants pour chaque espèce.</p> <p>Nous prendrons pour illustrer notre propos l'exemple de la sardine p136, avec une proposition de rédaction.</p> <p>8.1.3 la sardine</p> <p>« Une partie seulement de son cycle .....la connectivité avec la sardine des côtes espagnoles et portugaises (secteurs Villicet IXa) comme celle de mer celtique et Manche. ». La sardine des eaux espagnoles et portugaises (Vill c et IX a) est actuellement gérée comme un stock séparé d'un stock Gascogne (Villa et b).</p> <p>Concernant la sardine du Golfe de Gascogne, la campagne PELGAS réalise une estimation des indices d'abondance sur la zone étudiée la répartition géographique de la sardine, la distribution des œufs mais également la distribution en taille et en âge. Cette campagne est réalisée tous les ans. Les résultats de cette campagne sont ensuite présentés dans le rapport du Working group anchois sardine du CIEM. Ce rapport indique la biomasse estimée, la répartition géographique et la répartition en taille et en âge. Ces différentes informations permettent de statuer sur la tendance en fonction des années antérieures qui apparaît un bon indicateur de l'état de la ressource dans la mesure où une évaluation plus précise du stock n'est pas réalisée à ce jour. Ainsi ce rapport indique que la biomasse estimée est stable.</p> <p>Nous souhaitons que les mêmes informations soient mises à disposition pour les autres espèces dont il est fait mention : -documents disponibles et indice d'abondance, estimation de biomasse la plus récente</p> <p>Enfin, les rapports d'évaluation de stocks montrent un lien avéré entre changement climatique et populations de petits pélagiques. Ces éléments devraient être intégrés.</p>	PCU	remarque sur la construction du document qui ne peut pas être modifiée compte tenu de l'harmonisation nationale (volume et format imposés) pourra être pris en compte dans le cadre de la prochaine itération, lors de la mise à jour de l'évaluation initiale
	8.3 (p.139)	Conseil Régional Aquitaine	les peuplements ichtyologiques devraient être mieux connus, en particulier les espèces d'élasmobranches (raies, requins, chimères).	PCU	pourra être pris en compte dans le cadre de la prochaine itération, lors de la mise à jour de l'évaluation initiale
	8.3.1 (p.140)	Conseil Régional Aquitaine	les travaux de l'AGLIA ne sont pas cités (thons notamment, mais également d'autres espèces de poissons benthiques, démersaux et pélagiques).	PCU	pourra être pris en compte dans le cadre de la prochaine itération, lors de la mise à jour de l'évaluation initiale
9. Mammifères marins	9 (p.146)	Conseil Régional Aquitaine	le RNE n'est pas cité dans la première partie (uniquement indiqué sous forme de tissu associatif bénévole). D'autres espèces de mammifères marins ont été identifiées (Mésoplodon de Gervais, Globicéphale tropical par exemple...).	PC	mention faite du RNE en 9. "Mammifères marins" ajout des autres espèces en 9.1. "Espèces présentes, distributions et habitats"
	9 (p.146)	CSRPN Aquitaine	signaler le réseau National Echouage (RNE, coordonné par le CRMM de La Rochelle). Ajouter en espèces erratiques le Mésoplodon de Sowerby et le Mésoplodon de Gervais. Indiquer les données mer acquises dans le cadre du programme ERMMA, 30 ans de données tout de même avec des méthodes standardisées !	PCp	- PC: mention faite du RNE en 9. "Mammifères marins"; ajout des autres espèces en 9.1. "Espèces présentes, distributions et habitats" - NPC: concernant le travail de l'ERMMA, il ne peut être cité en tant que référence dans la synthèse, puisque, selon le choix de présentation fait, aucune référence bibliographique n'y apparaît.Le seul accès à ces données est leur publication principale (livre de Castège et Hemery).
	9.1 (p.148)	Conseil Régional Aquitaine	signaler plus explicitement que la proximité du gouf de Capbreton amène près des côtes un certain nombre d'espèces plus océaniques (cachalots, baleines à bec...).	NPC	données locales utilité non perçue par rapport au fond des travaux d'une directive mise en œuvre à l'échelle des sous-régions marines
	9.1 (p.148)	CSRPN Aquitaine	signaler le réseau National Echouage (RNE, coordonné par le CRMM de La Rochelle). Ajouter en espèces erratiques le Mésoplodon de Sowerby et le Mésoplodon de Gervais. Indiquer les données mer acquises dans le cadre du programme ERMMA, 30 ans de données tout de même avec des méthodes standardisées !	PCp	- PC: mention faite du RNE en 9. "Mammifères marins"; ajout des autres espèces en 9.1. "Espèces présentes, distributions et habitats" - NPC: concernant le travail de l'ERMMA, il ne peut être cité en tant que référence dans la synthèse, puisque, selon le choix de présentation fait, aucune référence bibliographique n'y apparaît.Le seul accès à ces données est leur publication principale (livre de Castège et Hemery).
	9.2 (p.149)	professionnels de la pêche	<p>ce commentaire est ici résumé - cité dans son intégralité en annexe:</p> <p>1- réintégrer dans le document les parties issues de la contribution thématique Mammifères Marins/SRM CDG (source de données).</p> <p>2- ajout d'une mention du nombre d'échouages comme indicateur d'abondance</p> <p>3- nouvelle contribution scientifique " inventaire biologique et analyse écologique Natura 2000 en mer"--&gt;nouvelle formulation: "Les calculs d'abondance à partir des données d'échouages montrent des fortes variations interannuelles. Malgré ces variations estimées, les abondances en mer de dauphin commun dans le sud du Golfe de Gascogne sont en augmentation significative."</p> <p>4- retirer « Seul le dauphin commun (...) proche de l'extinction au bout de 100 ans ». Le questionnement de l'impact des captures accidentelles doit en effet être traité dans le document impact et pression ce qui est fait et dont les conclusions sont énoncées dans la partie 2.2.3.4 (p.253 du volet PI).</p> <p>Aucune pêcherie à l'échelle de chacun des stocks ne dépasse le seuil reconnu internationalement de 1.7% de captures. Il est donc indiqué que la somme des pressions sur chacun des stocks, en l'état des connaissances ne dépasse pas non plus ce seuil. De plus ce paragraphe a été ajouté à la contribution thématique hors dans cette contribution (comme dans le chapitre 9.2) il est indiqué « entre 1996 et 2006, aucune tendance significative de changement d'abondance n'a été observée ».</p> <p><b>IL EST IMPERATIF QUE L'ENSEMBLE DES DOCUMENTS QUI CONSTITUERONT L'EVALUATION INITIALE SOIT COHERENT ET PORTE DES CONSTATS AVERES.</b></p>	PCp	1 et 2: le document a été complété. 2: le nombre d'échouage ne peut être un véritable indicateur de l'abondance que SOUS CERTAINES HYPOTHESES (pressions anthropiques constantes selon l'âge et l'année). 3: document mentionné non reçu. Les échouages ne sont pas directement corrélés à l'abondance (CI 2). Actuellement aucun indice ne permet d'affirmer que l'abondance des dauphins communs est en augmentation dans le sud du GdG, ni d'une manière générale dans le GdG. 4: ces résultats ne sont pas en opposition à ceux mentionnés dans la partie PI malgré les apparences; ils ne se basent pas sur la même hypothèse de départ (2 stocks: résultats plus pessimistes, 1 stock: résultats plus optimistes). Le paragraphe a été reformulé avec une présentation des résultats pour les 2 hypothèses. Enfin, pour ce qui est de la phrase "entre 1996 et 2006, aucune tendance significative de changement d'abondance n'a été observée", il semblerait qu'il y ait eu des confusions entre les espèces considérées et les données concernées. La synthèse a donc été modifiée également en ce sens (cf. onglet "annexes GDG").
10. Reptiles marins					
11. Oiseaux marins	11 (p.155)	CSRPN Aquitaine	même remarque sur le programme ERMMA cf. au-dessus mammifères marins) puisqu'il concerne aussi les oiseaux marins	NPC	le travail de l'ERMMA ne peut être cité en tant que référence dans la synthèse, puisque, selon le choix de présentation fait, aucune référence bibliographique n'y apparaît. Le seul accès à ces données est leur publication principale (livre de Castège et Hemery).
12. Espèces introduites	12.2 (p.163)	Conseil Régional Aquitaine	un suivi des espèces invasives et notamment de leur arrivée devrait être envisagé.	PCU	pourra être pris en compte dans le cadre de la prochaine itération, lors de la mise à jour de l'évaluation initiale



remarque générale sur le volet PI	Conseil Régional Aquitaine	De manière générale, sur le thème général de la collecte de données Biodiversité, il convient de noter que le Conseil Régional d'Aquitaine va prochainement procéder à la création d'une Agence Régionale de la Biodiversité ARB dont la mission de centre de ressource sur l'environnement aura un rôle majeur à jouer ; une articulation avec cet outil est indispensable. Par ailleurs, l'observatoire de la côte Aquitaine, le GIP Littoral et son chantier sur la stratégie régionale de gestion du trait de côte semblent totalement ignorés, sans parler de la base d'information qu'est le GIP ATGERI et notamment sa plate-forme PIGMA.	PCU	pourra être pris en compte dans le cadre de la prochaine itération, lors de la mise à jour de l'évaluation initiale
	Conseil Général Gironde	De manière générale, sur le thème général de la collecte de données Biodiversité, il convient de noter que le Conseil Régional d'Aquitaine va prochainement procéder à la création d'une Agence Régionale de la Biodiversité (ARB) dont la mission de ressource sur l'environnement aura un rôle majeur à jouer ; une articulation avec cet outil est indispensable. Par ailleurs, l'observatoire de la côte Aquitaine, le GIP Littoral et son chantier sur la stratégie régionale de gestion du trait de côte semblent totalement ignorés, sans parler de la base d'information qu'est le GIP ATGERI et notamment sa plate-forme PIGMA.	PCU	pourra être pris en compte dans le cadre de la prochaine itération, lors de la mise à jour de l'évaluation initiale
<b>PARTIE 1. PRESSIONS PHYSIQUES ET IMPACTS ASSOCIES</b>				
remarque générale sur la partie 1. pressions physiques et impacts associés	Conseil Général Gironde	Il serait intéressant en introduction de disposer sur les données produites : - Producteur de la donnée - Fiabilité - Période ou pas de temps d'enregistrement de la donnée - Disponibilité d'information	PCp	Les contributions thématiques mises à jour depuis le PA, répondent à ce commentaire
<b>I. PERTE ET DOMMAGES PHYSIQUES</b>				
1.1.1 (p.10)	UNICEM & Armateurs de France	Aligner le paragraphe en fonction du 1 <sup>er</sup> appel d'offres éolien : paradoxal de parler de Yeu et non du banc de Guérande ou de SEMREV	PC	ajout effectué en 1.1.1. "Les constructions anthropiques permanentes" (1er paragraphe)
1.1.1.1 (p.10-11)	gpt assoc	Alors que la plupart des DDTM ont des données sur l'occupation du DPM, l'évaluation initiale ne comporte pas de cartographie précise des aménagements côtiers, pourtant nombreux jusqu'à la frontière espagnole : « il n'existe pas de base de données géo-référencées centralisée sur les ouvrages côtiers ou en mer, permettant la quantification de l'emprise spatiale des ouvrages sur le milieu marin. » mais seulement une « information géographique [...] davantage ponctuelle que surfacique. » Et si plus loin on peut lire que via la base de données EUROSION « il est possible d'évaluer le pourcentage de linéaire côtier artificialisé. », le seul résultat qui en est rapporté est une moyenne d'artificialisation des côtes de l'ensemble de la SRM (13,78 %), chiffre qui masque de grandes disparités géographiques. De plus « les données EUROSION ne permettent pas de savoir si les ouvrages considérés sont dans le DPM ou au-delà de celui-ci (en haut de plage par exemple). »	PCU	Remarque intéressante mais besoin d'analyses supplémentaires. Le manque de données, les lacunes et le choix d'utiliser la base de données EUROSION sont explicités dans le texte.
1.1.1.1 (p.10-11)	gpt assoc	Sur les aménagements côtiers, il manque quelques données sur : la surface des aménagements côtiers, les zones conchylicoles, rechargements de plage (dont l'origine n'est pas précisée et coût écologique non étudié).	PCp	Remarque intéressante mais besoin d'analyses supplémentaires. Le manque de données, les lacunes et le choix d'utiliser la base de données EUROSION sont explicités dans le texte. Cependant, les rechargements de plage sont traités dans le chapitre "extraction de matériaux marins", volet AES - les zones conchylicoles sont traitées au 1.1.2
1.1.1.1 (p.10)	Conseil Régional Aquitaine	Rectificatif : « L'observatoire du littoral aquitain s'intitule en réalité « observatoire de la côte Aquitaine »	PC	modification effectuée en 1.1.1.1. "Les aménagements côtiers" (3ème paragraphe)
1.1.1.1 (p.10)	Conseil Général Gironde	l'observatoire du littoral aquitain s'appelle « observatoire de la côte Aquitaine »	PC	modification effectuée en 1.1.1.1. "Les aménagements côtiers" (3ème paragraphe)
1.1.1.1 (p.11)	Conseil Général Gironde	un certain nombre de données existe sur la caractérisation des ouvrages. Il s'agit entre autres de celles détenues par les gestionnaires. Un recensement est en cours par les services de l'Etat, par contre avec néanmoins un manque de concertation et d'interopérabilité.	PCp	déjà précisé dans le texte en 1.1.1.1. "Les aménagements côtiers"
EUROSION (p.11)	Conseil Régional Aquitaine	la Région Aquitaine a été partenaire direct de ce programme et a participé aux analyses de sites (Lacanau). Il ne semble pas que ce programme aussi utile qu'il ait été, ait été suivi d'un projet applicatif fort. De fait le Conseil Régional d'Aquitaine s'est mobilisé et se porte pilote d'un projet sur les risques côtiers intitulé ANCORIM qui lui est actuellement en cours et dont la finalité principale est d'avoir une utilité réelle et directe pour les acteurs locaux.	NPC	la proposition fait référence à des mesures à mettre en place alors que l'EI parle d'une base de données (EUROSION)
1.1.1.2 (p.11)	Conseil Général Gironde	Pourquoi il n'est pas question de la poldérisation historique des divers marais autour du bassin d'Arcachon dont en particulier ceux du delta de la Leyre. Ces espaces dépendent de plusieurs gestionnaires dont le Département. Il faut noter par ailleurs le projet « BARCASUB » retenu dans le cadre d'un AAP Liteau. Il concerne « la submersion marine et ses impacts environnementaux et sociaux dans le Bassin d'Arcachon » avec un point fort sur le questionnement « est-il possible, acceptable et avantageux de gérer ce risque par la dépollérisation ? ».	NPC	En effet, les poldérisations du bassin d'Arcachon ne sont pas prises en compte (les données à disposition n'étaient pas assez précises), mais d'après les données disponibles la surface poldérisée est relativement peu importante par rapport à la surface du bassin (moins de 10 %).
1.1.2 (p.12)	Conseil Général Gironde	les surfaces des concessions du DPM exploitées me semblent un peu sous évaluées. Merci de vérifier auprès de la DDTM	PCp	le texte a été précisé avec la mise à jour de la contribution thématique: les surfaces conchylicoles dans les masses d'eau de transition n'ont pas été prises en compte (hors champ DCSMM), ce qui peut expliquer en partie une sous-estimation. La contribution thématique explique également les limites et problèmes rencontrés pour collecter les données.
1.1.2 (p.15)	Conseil Général Gironde	les élevages en eaux profondes ne sont pas notés pour la Gironde. Il faut aussi noter l'existence de parcs de captage dans l'estuaire qui risquent demain de devenir importants pour le développement de cette profession.	NPC	Hors périmètre DCSMM
1.1.3 (p.15)	Grand Port Maritime de Bordeaux	Il convient de noter que seuls l'entretien de la passe d'entrée en Gironde et les immersions associées sont concernées par le périmètre de la sous-région marine. Il est vrai que la majorité des sédiments dragués pour l'entretien du chenal de navigation du GPMB est immergée dans l'estuaire. Cependant, il convient de relativiser l'importance des immersions en estuaire sur la sous-région marine. En effet, d'une part, la masse sédimentaire due aux immersions est très faible par rapport à celle mobilisée continuellement par les courants de marée et, d'autre part, les expulsions massives sont rares car elles ne se produisent que lorsque des conditions de débit et de coefficient de marée très précises sont réunies.	PC	précision apportée dans la légende de la figure 3 et par ajout dans le texte (1,1,3 "immersion et rejets de matériaux de dragage")
1.1.3 (p.15)	Conseil Régional Aquitaine	les immersions de matériaux de dragage représentent 100% des immersions réalisées dans le milieu	PCp	il est exact d'une part que 100 % des immersions sont constitués de matériaux de dragage (déjà spécifié dans cette partie 1.1.3. "Immersion et rejets de matériaux de dragage"; d'autre part, que 95 % des matériaux de dragage sont immergés et 5 % traités par des voies différentes
1.1.3 (p.15)	Conseil Général Gironde	estuaire de la Gironde et non de la Garonne	PC	modification effectuée en 1.1.3. "Immersion et rejets de matériaux de dragage" (avant dernier paragraphe)
1.1.3 (p.15)	Conseil Général Gironde	sur la dernière phrase il semble qu'un amalgame a été fait entre le clapage réalisé par le port de Bordeaux dans le cadre de son plan annuel d'entretien du chenal et l'évacuation naturelle des sédiments du bouchon vaseux. Par ailleurs ce chapitre est particulièrement sous dimensionné, il faudrait préciser: - les volumes dragués pour chaque zone portuaire, quelque soit leur vocation - l'existence d'un SDTVP sur le Bassin d'Arcachon - la présence de zones de décantation à terre et de projet de valorisation	PCp	- la contribution thématique mise à jour comporte davantage d'information sur les sites d'immersion etc. Par exemple, il est écrit: "Les quantités rejetées par site montrent clairement la prédominance des sites d'immersion correspondants aux deux grands estuaires (Gironde et Loire) qui sont également le lieu d'implantation de deux grands ports maritimes : Nantes-Saint Nazaire et Bordeaux. etc." - Concernant les volumes dragués, cela est traité dans le chapitre mentionné ci-dessus (dragage/clapage). - Concernant les rejets à terre, c'est hors champ DCSMM.
figure 3 (p.16)	Conseil Régional Aquitaine	Anglet apparaît comme zone d'immersion de plus de 500 000 Tms (Tonne de matière sèche). La matière sèche est considérée comme la donnée représentative	NPC	Les données sont exprimées en quantités de matières sèches pour avoir une vision précise de la quantité de sédiments immergés et dans le but de se libérer des erreurs liées aux différentes techniques de dragage qui associent des volumes d'eau aux volumes de sédiments mobilisés.
1.1.4.2 (p.17)	Conseil Général Gironde	Un projet de création de récif de production est porté par le CRPMEM aquitaine	NPC	Ce sont les récifs artificiels existants qui sont cités et non les projets de création.
1.1.4.2 & 1.1.4.3 (p.17)	Conseil Général Gironde	il serait intéressant de disposer de cartographie à la fois des concessions de Récifs Artificiels et des épaves	PCp	- La cartographie des épaves est disponible dans le chapitre "IV. Substances chimiques", en partie 4. "pollutions accidentelles et rejets illicites" - Les données sur les récifs artificiels sont détaillées dans la V2, idem pour épaves (sous-partie 1.2.4. "Câbles sous-marins, récifs artificiels et épaves" de ce chapitre).
1.2.1 (p.18)	gpt assoc	La principale conséquence de l'absence de données spatiales des aménagements en dehors des polders les impacts est que « pour les autres ouvrages et constructions, il est relativement difficile d'évaluer l'emprise exacte du colmatage et l'impact biologique induit. » Ces limites sur l'existence de données permettant de faire un état des lieux du niveau d'occupation du DPM jusqu'en haut de l'estran sur la SRM conduisent au constat : « Les impacts biologiques potentiellement induits par ces sources de pression sont connus de façon générique (de nombreuses études nationales ou internationales existent) mais il est très difficile de les évaluer pour une situation donnée et particulière. »	NPC	C'est une conclusion générale sur tout le chapitre "étouffement et colmatage" et pas uniquement sur les constructions et aménagements anthropiques permanents qui seraient susceptibles de se trouver sur l'estran.
1.2 (p.18)	SEPANSO	L'ensablement engendré par la conchyliculture est particulièrement important dans le Bassin d'Arcachon. Il pourrait être mesuré précisément au niveau du banc d'Arguin, un banc sableux qui se retrouve couvert de vase sous les parcs depuis l'installation de l'ostréiculture il y a une quinzaine d'années. Il manque une ou des références.	NPC	données locales utilité non perçue par rapport au fond des travaux d'une directive mise en œuvre à l'échelle des sous-régions marines
1.2.2 (p.18)	Conseil Général Gironde	prendre en compte les résultats des travaux du CSOA et conjointement du RRLA	PCU	pourra être pris en compte dans le cadre de la prochaine itération, lors de la mise à jour de l'évaluation initiale
1.2.3 (p.19)	Conseil Général Gironde	des méthodologies d'organisation, de communication et de suivis des dragages sont à partager et à uniformiser au niveau de la SRM GdG. Des initiatives innovantes ont pu être mises en œuvre ces dernières années telles que le SDTVP, il faut les décliner dans ce chapitre.	PCU	pourra être pris en compte dans le cadre de la prochaine itération, lors de la mise à jour de l'évaluation initiale
1.2.3 (p.19)	professionnels de la pêche	Ajouter à la liste des paramètres à étudier pour évaluer l'impact d'un clapage : • la bathymétrie et la structure des fonds de la zone de clapage	PC	ajout effectué en 1.2.3. "Immersion de matériaux de dragage" (tiret 2)
1.2.3 (p.19)	Conseil Régional Aquitaine	Le document détaille la liste des données à connaître pour évaluer l'impact. A Anglet, la majorité des données est bien connue.	NPC	données locales utilité non perçue par rapport au fond des travaux d'une directive mise en œuvre à l'échelle des sous-régions marines
1.2.4 (p.19)	Conseil Général Gironde	pourquoi n'est-il pas question des récifs artificiels dans le 1.2, c'est une source de pression sur laquelle nous disposons de données	PCp	déjà pris en compte dans la mise à jour de la contribution thématique en 1.1.4.2. "Récifs artificiels" et 1.2.4. "Câbles sous-marins, récifs artificiels et épaves"

	remarque générale sur ce chapitre "Abrasion"	professionnels de la pêche	<p>Avant d'entrer dans les détails de ce chapitre « Abrasion », nous tenions à souligner que nous regrettons la différence de traitement entre les activités. En effet, les activités d'extraction, par exemple, sont extrêmement bien contextualisées ce qui n'est absolument pas le cas de la pêche professionnelle ni dans cette partie ni dans le chapitre sur les extractions sélectives d'espèces. Nous proposons donc l'intégration du paragraphe suivant :</p> <p>« Les activités de pêche sont historiques dans le golfe de Gascogne. Cet espace est fréquenté par de nombreuses flottilles débarquant dans les ports littoraux des produits variés et à forte valeur ajoutée. La pêche, activité nourricière, fait ainsi vivre plusieurs milliers d'entreprises tout le long de la façade atlantique et présente un maillage territorial développé. Activité économique présente tout au long de l'année, la pêche professionnelle a su développer au fil du temps des techniques variées pour capturer les poissons, mollusques et autres céphalopodes de nos côtes : développant tout un tissu économique portuaire (construction et réparation navale, filière de la transformation...), Arts trainants (chalut, drague...) et arts dormants (filet, casier, palangre...) permettent ainsi la production de plus d'une cinquantaine d'espèces débarquées dans les 18 criées du golfe de Gascogne. La demande dépasse très largement l'offre proposée sur la plupart des espèces et l'UE importe 80% des produits de la mer consommés ; présageant ainsi de l'importance d'un secteur actif et susceptible de répondre aux attentes des consommateurs.</p> <p>Depuis plusieurs années, la pêche professionnelle s'est organisée pour encadrer les activités et les travaux menés avec l'Ifremer et l'administration favorisent le développement d'activités de pêche durable. Les différentes techniques de pêche sont ainsi mises en oeuvre selon des règles établies ; encadrant notamment les caractéristiques des engins, les zones et les périodes fréquentées par les navires ou encore les quantités capturées. »</p> <p>Les connaissances lacunaires sur l'évaluation des impacts des activités permettent rarement de conclure. Malgré tout, le traitement différencié des activités amène souvent à des incohérences du type :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Pêche : A la résolution de 10' par 10' la totalité du golfe de Gascogne est impacté par le chalutage</li> <li>- Extraction (page 32) : la diminution de 22% de la richesse spécifique observée n'est pas jugée significative.</li> <li>- Dragage (page 35) : ce phénomène est avéré (diminution de la superficie des vasières) mais n'a cependant pas fait l'objet d'études approfondies et n'est pas quantifiable actuellement.</li> </ul> <p>Nous insistons donc sur l'importance de nettoyer l'ensemble du projet d'analyse de tout jugement de valeur afin que le document soit complètement objectif et basé sur l'état des connaissances et donc les contributions thématiques.</p> <p>Exemple d'une phrase page 47 très générale qui semble peu objective : « La grande vaseière qui est l'un des sites les plus exploités du golfe de Gascogne montre une réduction certaine de sa diversité d'espèces. Il est aussi noté des effets à long terme sur l'avifaune ou les mammifères qui quittent les secteurs de pêcheries ». En effet, un lien entre diminution de la biodiversité, dérangement des oiseaux et des mammifères marins et activité de pêche est sous-entendu sans aucun fondement scientifique sur les causes et les conséquences des éléments présentés.</p>	PC	ajout du paragraphe effectué (1er paragraphe) et modification du texte effectuée (2ème paragraphe) en 2.1.1. "Pêche"
	2.1.1 (p.22)	professionnels de la pêche	<p>Ajouter:</p> <p>"Les principales difficultés de la méthode d'estimation du temps de pêche est qu'il n'est pas possible, sur la base du seuil de vitesse, de discriminer :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Les cas où des courants contraires forts ralentissent un navire en route ; <ul style="list-style-type: none"> <li>• les entrées et sorties du port ;</li> <li>• Les cas où les navires se mettent à la cape.</li> </ul> </li> </ul> <p>Par ailleurs, selon le métier pratique, la vitesse en opération de pêche peut varier et dépasser les 4.5 noeuds."</p>	PCp	déjà pris en compte dans la mise à jour de la contribution thématique en "2.1.1. Pêche"
	2.1.1 (p.24)	professionnels de la pêche	<p>« A la résolution de 10' par 10' la totalité du golfe de Gascogne est impacté par le chalutage ». Le terme d'impact paraît fort et peu objectif, voire non fondé (zone d'interdiction au chalutage). Il serait plus juste d'indiquer « A la résolution de 10' par 10', la quasi totalité du golfe de Gascogne est soumis à la pression des activités de chalutage de fond. »</p> <p>D'autre part, comme indiqué, la mesure de l'effort de pêche n'a pas été développée pour évaluer l'impact de la pêche et plus particulièrement de certains engins sur les fonds marins (chapitre abrasion). Même si l'effort de pêche peut apporter une information, il ne semble pas que ce soit un indice suffisant. Le développement d'indicateurs pertinents et partagés semble donc un préalable à l'évaluation des impacts des activités de pêche sur les habitats.</p>	PCp	déjà pris en compte dans la mise à jour de la contribution thématique en "2.1.1. Pêche"
	2.1.1 (p.24)	Conseil Général Gironde	il serait bon de disposer d'un focus sur les conséquences de la PCP, des sorties de flotte et des conséquences induites au niveau de la SRM GdG	PCU	pourra être pris en compte dans le cadre de la prochaine itération, lors de la mise à jour de l'évaluation initiale dans le volet AES
	2.1.2 (p.25)	gpt assoc	A l'heure actuelle, il est très difficile de contrôler les mouillages des bateaux de plaisance. Ces mouillages induisent pourtant une forte abrasion.	PC	précision apportée en 2.1.2. "Mouillages et navigation" (2ème paragraphe)
	2.2.1 (p.25)	professionnels de la pêche	<p>Le développement du chalut jumeau affirmé dans cette partie est à nuancer. En effet, la mise en place des contrats bleus a entraîné l'abandon de cette pratique par de nombreux armements.</p> <p>« La cause de ce changement (diminution de la proportion des sables dans la grande vaseière) n'est pas certaine mais pourrait être une conséquence de la remise en suspension de la vase par les chaluts ». Il semblerait plus juste d'indiquer que le chalutage pourrait jouer un rôle dans les changements observés sur la grande vaseière au même titre que les facteurs naturels tels que les tempêtes. [cf. commentaires volet Etat écologique]</p>	PC	précision apportée (fin du 1er paragraphe) et modification effectuée (3ème paragraphe) en 2.2.1. Substrat
	2.2.2 (p.26-27)	professionnels de la pêche	<p>Dans le cadre des discussions sur concernant la fiche sur l'habitat « colonies de pennatules et mégafaune fongueuse », destinée à être présentée par la France à la Commission OSPAR en 2009, les professionnels de la pêche avaient mis en exergue un certain nombre d'éléments :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Il n'existe pas d'étude scientifique de référence sur l'ensemble de la Région OSPAR IV - golfe de Gascogne et côtes ibériques portant spécifiquement sur l'habitat « à colonies de pennatules et mégafaune fongueuse »</li> <li>• Concernant l'impact de l'activité de pêche sur les phénomènes sédimentaires à l'échelle de la grande vaseière, les professionnels reconnaissent certes que les engins de pêche ont une action sur la remise en suspension des particules fines de vases, mais ils précisent que les paramètres utilisés en 2002 lors de l'étude sont aujourd'hui obsolètes et conduisent à surestimer de 40 à 50% l'impact actuel de la flottille. En effet, les estimations présentées des surfaces impactées (dont l'amplitude, comparée à celle des tempêtes annuelles, varie du simple au quadruple) ont été établies à partir de modélisations comportant de nombreuses incertitudes et surtout des valeurs arbitraires.</li> <li>• Depuis 2002, la baisse de l'effort est de 27% (source CIEM) sans compter le plan de sortie de flotte 2008-09</li> <li>• Concernant les paramètres techniques des engins, l'augmentation récente des prix du gazole a conduit à la généralisation de matériaux moins lourds (réduction de la traînée des gréments), donc plus économes en carburant.</li> </ul> <p>« Au moins 3 zones autour des têtes de canyons du Blavet et du Guilvinec (de quelques km² à quelques dizaines de km²) sont identifiées avec un taux d'impact proche de 100% »</p> <p>Pourrait-on disposer de la bibliographie liée à cette thématique ?</p>	NPC	quelles que soient les baisses éventuelles de l'effort de pêche, les surfaces potentielles de chalutage n'ont pas baissé
	2.2.2 (p.26-27)	Conseil Général Gironde	faire référence dans le 2.2.2.2 à l'étude des causes de régression de l'herbier de zostère du bassin d'Arcachon et des travaux connexes du Pr Sotolicio de l'université de Bordeaux I sur les remobilisations sédimentaires par diverses perturbations	NPC	données locales utilité non perçue par rapport au fond des travaux d'une directive mise en œuvre à l'échelle des sous-régions marines
	conclusion (p.27)	professionnels de la pêche	<p>Dans le paragraphe « A retenir » :</p> <p>De la même façon qu'il manque des données sur la cartographie des habitats pour estimer les impacts de l'abrasion, il manque des données sur la répartition, l'intensité et les techniques de pêche dans le golfe de Gascogne (paragraphe 3.1). Le manque de connaissance sur les pratiques de pêche doit aussi apparaître dans ce paragraphe.</p> <p>Modifier la phrase :</p> <p>« Dans le golfe de Gascogne la pêche aux arts trainants induit une pression répartie à travers les saisons et les secteurs de pêche sur l'ensemble du plateau continental »</p>	PC	précision apportée dans l'encadré "à retenir"
		GIE - GNG	prise en compte d'un nouveau site d'extraction de granulats marins - groupement d'intérêt économique "granulats nord gascogne"	PCp	déjà pris en compte dans la mise à jour de la contribution thématique en 3.1.2.1. "Les sables et graviers siliceux" (fin du 3ème paragraphe)
	3.1.2.1 (p.29)	UNICEM & Armateurs de France	Supprimer: "On estime également que seul environ 10% de la surface de chaque concession sont réellement..." Jusqu'à "très réduite chaque année" (fin du §) Cette référence à 10% est un chiffre observé sur une partie seulement des exploitations en Manche et en aucun cas en Atlantique	PCp	déjà pris en compte dans la mise à jour de la contribution thématique en "3.1.2.1. Les sables et graviers siliceux" (fin du 2ème paragraphe)
	3.1.2.1 (p.29)	UNICEM & Armateurs de France	<p>Supprimer le § "Dans le golfe de Gascogne l'extraction des matériaux siliceux... entr 10 et 12 millions de m³" et remplacer comme suit, en conformité avec la fiche PI extraction de matériaux marins v2 : " Dans le golfe de Gascogne l'extraction des matériaux siliceux représente actuellement environ 4 678 000 m³ autorisés par an pour une surface d'environ 29,5 km² (annexe 1). Les données précises des débarquements effectivement réalisés, sont disponibles auprès des DREAL mais ne font pas l'objet de synthèses régionales ou nationales. A défaut d'avoir pu consulter ces données, le volume présenté ici illustre la pression de prélèvement maximale autorisée. Les concessions actuellement opérationnelles sont situées exclusivement en mer territoriale, dans l'estuaire externe de la Loire, au large du pertuis d'Antioche, au large des Sables d'Olonne et à l'embouchure de l'estuaire de la Gironde (Fig. 1). A l'intérieur du périmètre des concessions, les autorisations d'ouverture de travaux peuvent porter sur une surface inférieure à celle de la concession. La totalité de cette surface autorisée se situe sur des fonds peu profonds (entre 10 et 30 mètres) correspondant aux habitats physiques EUNIS78 des « sables grossiers et graviers sublittoraux » (50 %, A.5.1) et des « sables fins à moyens sublittoraux » (50 % A.5.2). L'activité d'extraction de granulats siliceux va significativement augmenter au cours des 5 à 10 ans à venir. En effet, les procédures en cours pour l'obtention de titres miniers et/ou d'autorisation d'ouverture de travaux d'exploitation représentent actuellement environ 21,3 km² de surface demandée pour environ 4 650 000 m³ de volume demandé (annexe 2). L'estimation des surfaces et volumes qui seront véritablement autorisés dans les prochaines années est difficile dans le contexte actuel d'évolution de l'activité. Une partie des dossiers en cours d'instruction vise à prendre le relais de gisements actuellement autorisés (Pilier, Sables d'Olonne). La concession minière du Pilier vient à échéance en 2018. A court terme, on peut estimer que le volume total autorisé par an pour la sous-région marine golfe de Gascogne sera de l'ordre de 9 millions de m³."</p>	PCp	déjà pris en compte dans la mise à jour de la contribution thématique (3.1.2.1. "Les sables et graviers siliceux" (début du 3ème paragraphe))
	3.1.3 (p.31)	Conseil Général Gironde	il est important de parler de rechargement des plages en Aquitaine tant en Gironde dans les Landes que dans les Pyrénées Atlantiques où les efforts sont conséquents. Des données chiffrées existent. Un tableur pourrait les intégrer en fonction des méthodes, des prix, des gestionnaires.	PCp	pris en compte dans le volet AES (quelques précisions dans le chapitre 6. "extraction sélective de matériaux", paragraphe 6.2.2)
	3.1.3 (p.31)	Grand Port Maritime de Bordeaux	seuls l'entretien de la passe d'entrée en Gironde et les immersions associées sont concernées par le périmètre de la sous-région marine. Ces opérations représentent un volume moyen dragué de 460 000 m³/an entre 2000 et 2010. Les sédiments sont immergés sur une zone d'immersion dédiée, située dans l'embouchure.	PC	précision apportée dans la légende de la figure 3, en partie 1.1.3 "Immersion de matériaux de dragage"
	3.1.4 (p.32)	Grand Port Maritime de Bordeaux	Les volumes dragués présentés dans le texte sont à revoir. Par ailleurs, pour information, il est prévu de définir un plan de gestion des sédiments dans l'estuaire de la Gironde. Ces travaux pourront utilement servir aux travaux à réaliser dans le cadre de la DCSMM.	PCU	pourra être pris en compte dans le cadre de la prochaine itération, lors de la mise à jour de l'évaluation initiale
	3.1.4 (p.32)	Grand Port Maritime de La Rochelle	La donnée concernant le dragage du Grand Port Maritime de La Rochelle est fautive. En 2008 ce sont 314 000 m³ de sédiments qui ont été dragués et non 450 000 m³ comme indiqué. Un volume annuel moyen dragué calculé sur 10 ans est plus significatif qu'une donnée annuelle.	PC	modification effectuée en 3.1.4. "Les dragages portuaires" (1er paragraphe)
	3.1.4 (p.32)	Grand Port Maritime de La Rochelle	Pour La Rochelle, la moyenne annuelle (sur 10 ans) de sédiments dragués et immergés s'établit à 200 000 m³ par an.	PCU	difficulté d'harmonisation à l'échelle nationale, pourra être pris en compte dans le cadre de la prochaine itération, lors de la mise à jour de l'évaluation initiale
	3.1.4 (p.32)	Conseil Régional Aquitaine	<p>Total zone entre Bretagne et Espagne: 17 M m³</p> <p>Nantes: 8,7</p> <p>Bordeaux: 6,1</p> <p>La Rochelle: 0,450</p> <p>Bayonne n'est pas cité mais représente 0,5 à 0,8 Mm³ soit un peu plus que La Rochelle</p>	PCU	seuls les 3 GPM de la SRM GdG sont abordés dans cette première version de l'évaluation initiale, pourra être pris en compte dans le cadre de la prochaine itération
	3.1.4 (p.32)	Conseil Général Gironde	il est question du rechargement des plages avec des sédiments dragués dans les chenaux et les ports. Je pense que pour qu'il n'y ait pas d'ambiguïté il faudrait aussi parler de méthode employée. Est ce que ces sédiments sont préalablement décantés afin d'en récupérer la partie granulométrique la plus grossière, ou est ce que les sédiments concernés sont déposés tel quel ??	NPC	quelque soit la technique employée, cela ne change rien à l'idée développée dans ce chapitre. L'objectif de cette partie est bien de proposer une quantification des volumes de sédiment prélevés en mer pour la gestion du trait de côte et de distinguer ce qui est prélevé spécifiquement pour ce besoin et ce qui est recyclé à partir de prélèvements non destinés à ce besoin.

3. Extraction sélective de matériaux	3.2.1 (p.32)	UNICEM & Armateurs de France	Supprimer: "les impacts écologiques de l'extraction des granulats..." jusqu'à "à l'occasion de la rédaction de ce chapitre". Les études d'impact et les suivis scientifiques quinquennaux sont systématiquement communiqués à l'IFREMER pour avis. (interlocuteur : C. Augris). ainsi qu'aux administrations consultées lors de l'instruction des dossiers ou des suivis environnementaux.	PCp	Nuance apportée dans le paragraphe 3.2.1. "Les extractions de sables et graviers siliceux". L'extraction de granulats ne fait pas l'objet d'études scientifiques publiques dans la SRM GDG, contrairement à la SRM MMN (site pilote en baie de Seine, GIS SIEGMA). Par ailleurs, les études d'impacts existent (et sont évoquées dans la conclusion - encadré "à retenir") mais sont difficilement consultables (non bancarisées). Elles restent indépendantes et réalisées au cas par cas, sans synthèse générale, compilant les informations à une échelle plus générale. La contribution thématique a été précisée par l'information suivante : "Les études d'impacts réalisées dans le cadre de l'instruction des dossiers et pour le suivi, généralement quinquennal, des sites exploités pourraient fournir en partie les données nécessaires."
	3.2.1 (p.32)	UNICEM & Armateurs de France	Nous proposons de remplacer l'intégralité du paragraphe 3.2.1 par ce qui est issu de l'étude « Synthèse bibliographique Michel Desprez 2011 », à savoir: § (du haut) 4-Conclusions générales (p.65), puis tableau 10 (p.62), et enfin § 3.7-Bilan (p.63)	PCU	La référence bibliographique fournie est trop récente et comprend des données non validées, pourra être pris en compte à la prochaine itération, lors de la mise à jour de l'évaluation initiale
	3.2.1 (p.32)	gpt assoc	« Aucune étude d'impact n'a pu être consultée à l'occasion de la rédaction de ce chapitre. » Pourquoi ?	NPC	Les études réalisées régulièrement pour le suivi des sites et pour l'instruction des demandes et des prolongations de titre minier ne sont, à l'heure actuelle, ni centralisées ni facilement accessibles. Pour ce sujet de l'extraction de granulats, comme pour l'ensemble des études d'impacts ou plus généralement pour l'ensemble des suivis réglementaires des activités humaines réalisés aux échelles locales ou régionales, il est ici mis en évidence le besoin d'une remontée d'informations, sous forme numérique, systématique et standardisée, d'un stockage en base de données, et d'une accessibilité forte. La situation actuelle n'a pas permis de rédiger des synthèses pour l'ensemble des SRM dans le calendrier contraint de l'évaluation initiale de la DCSMM (cf. onglet "annexes GDG").
	3.2.1 (p.34)	Grand Port Maritime de Bordeaux	S'il est vrai que les volumes dragués en estuaire sont très importants, il convient de préciser également que les chenaux de navigation sont le siège d'un hydrodynamisme intense, globalement incompatible avec une richesse biologique.	NPC	hors périmètre DCSMM
	3.2.3 (p.35)	Conseil Régional Aquitaine	On y lit: "Les dragages portuaires ne sont pas considérés comme fortement impactants pour les habitats benthiques lorsqu'ils interviennent dans des zones portuaires très anthropisées." Le développement de ce paragraphe ne parle que de Bx et Nantes Cette information est favorable pour Bayonne où les berges sont totalement artificialisées, et où le port est "en ville"	PCU	seuls les 3 GPM de la SRM GdG sont abordés dans cette première version de l'évaluation initiale, pourra être pris en compte dans le cadre de la prochaine itération
	3.2.3 (p.35)	Conseil Général Gironde	des méthodologies de concertation préalables des dragages et du devenir des sédiments sont importantes pour une acceptabilité sociétale des procédés utilisés par les gestionnaires. Il faut savoir expliquer et rassurer. La procédure mise en place dans le cadre du SDTP est tout à fait exemplaire et devrait servir de base de travail au niveau de la SRGG	PCU	pourra être pris en compte dans le cadre de la prochaine itération, lors de la mise à jour de l'évaluation initiale
	3.2.4 (p.36)	Conseil Régional Aquitaine	Rien n'est dit sur le littoral d'Anglet où est déposée une partie des sables propres dragués à l'embouchure pour lutter contre l'érosion. Entre 1985 et 2002, 4,01 M m3 ont été ramenés à la cote devant les plages d'Anglet.	PCU	pourra être pris en compte dans le cadre de la prochaine itération, lors de la mise à jour de l'évaluation initiale
	conclusion (p.36)	UNICEM & Armateurs de France	Compléter: Les études relatives aux impacts écologiques des activités d'extraction de matériaux marins sur les habitats benthiques sont nombreuses. Actuellement, on dénombre plus de 250 publications scientifiques intéressant la France et concourant aux travaux du CIEM quant à l'impact des extractions sur les écosystèmes marins et la biodiversité. Pour autant, il est difficile de tirer des généralisations sur les PI écologiques de ces activités à l'échelle de la sous région marine	PC	mention ajoutée dans l'encadré "à retenir" (1er paragraphe)
	conclusion (p.36)	professionnels de la pêche	Il est souligné dans l'encadré la difficulté d'analyser les différents suivis en raison notamment de variations méthodologiques. Qu'en est-il des protocoles de suivi disponibles sur le site internet d'Ifremer ? Enfin, étant donné l'encadrement réglementaire des activités d'extractions de granulats marins, comment des suivis peuvent-ils être inexistantes ?	NPC	Les suivis (études d'impact) existent mais n'ont pas été mobilisés, malgré l'existence de protocoles standard, mais non réglementaires, proposés par IFREMER. Au-delà des études d'impact existantes, la nécessité de croiser données d'état de l'environnement avec données de pression et d'activité est mentionnée dans la contribution thématique, en vue de l'estimation des impacts écologiques. Plusieurs autres données (débarquements, VMS...) existent mais ne sont pas mobilisables ou n'ont pu l'être dans le temps imparti.
	conclusion (p.36)	gpt assoc	Concernant le dernier § de la conclusion: Outre le constat fréquent d'absence ou d'insuffisance de connaissances scientifiques disponibles, il est regrettable que des évaluations ne peuvent être réalisées en raison de finalités différentes dans l'utilisation de données entre certains organismes.	PCU	pourra être pris en compte dans le cadre de la prochaine itération, lors de la mise à jour de l'évaluation initiale
4. Modification de la nature du fond et de la turbidité	4.1.1.2 (p.38)	professionnels de la pêche	« Les résultats concluent à une contribution de la remise en suspension par le chalutage d'un ordre de grandeur comparable à celui de la remise en suspension par les tempêtes, tandis que les apports par les fleuves seraient négligeables » (Bourrin et al. 2006) Question : Pourriez-vous nous transmettre l'intitulé précis de l'étude ou directement l'étude ?	PC	Bouillet Jean-François, Jean-Marie Jouanneau, Claire Macher, Pierre Le Hir and Filipa Naughton, "La Grande Vasière" mid-shelf mud belt : Holocene sedimentary structure, natural and anthropogenic impactsX International Symposium on Oceanography of the Bay of Biscay, April 19-21 2006.Vigo, Galicia, Spain.
	4.1.2 (p.38)	Conseil Général Gironde	sur les mouillages il existe des données plus exhaustives et il faut faire référence aux programmes européens qui ont travaillé sur cet aspect	PCU	pourra être pris en compte dans le cadre de la prochaine itération, lors de la mise à jour de l'évaluation initiale
	4.3.4 (p.42)	Conseil Régional Aquitaine	Il n'est question que de Nantes et Bx	NPC	Nantes et Bordeaux sont les deux sites importants à l'échelle de la SRM. En effet, dans la V2 de la contribution thématique, "apports de substances dangereuses par le dragage et le clapage" il est écrit: "Les quantités rejetées par site montrent clairement la prédominance des sites d'immersion correspondants aux deux grands estuaires (Gironde et Loire) qui sont également le lieu d'implantation de deux grands ports maritimes : Nantes-Saint Nazaire et Bordeaux . Ces deux sites d'immersion sont de véritables zones à enjeux au sens de la DCSMM."
	4.3.4 (p.42)	professionnels de la pêche	La partie dédiée au clapage fait seulement référence au rejet de dragage d'entretien dans l'estuaire de la Loire et de la Gironde. La Bretagne Sud est concernée par plusieurs zones et projets de zone de clapage. Au vu des impacts dénoncés notamment par les pêcheurs professionnels sur la zone de clapage située à proximité de Groix, un travail est entamé par Cap Lorient sur le traitement des boues portuaires à terre : projet SEDIRAD labellisé par le pôle mer Bretagne.	PC	ajouté dans le 4.3.4. "Dragages et rejets de dragages" (1er paragraphe)
5.Impacts biologiques et écologiques cumulatifs des pertes et dommages physiques	5.2.1 (p.44)	UNICEM & Armateurs de France	enlever la phrase: "La chute gravitaire... pouvant endommager ses composants". Le transport sédimentaire naturel sur les fonds marins est déjà bien supérieur à cet effet supposé ! Cette affirmation n'est pas étayée.	PCp	déjà pris en compte dans la mise à jour de la contribution thématique en 5.2.1. "Abrasion-turbidité"
	5.2.1 (p.45)	UNICEM & Armateurs de France	supprimer la phrase: "La turbidité engendrée par les engins de pêche (dragues et chaluts) est relativement plus faible que celle des sabliers"	NPC	La référence bibliographique fournie n'est pas pertinente pour le commentaire formulé
	5.2.1 (p.45)	professionnels de la pêche	« La turbidité engendrée par les engins de pêche est relativement plus faible que celle des sabliers. Néanmoins quand cette pêche est concentrée sur des zones envasées (grande vasière), la turbidité résultante est loin d'être négligeable et l'impact y est sensible » Peut-on avoir la source ? Comment peut-on comparer ces deux activités et en tirer des conclusions alors même qu'il est précisé à plusieurs reprises que les pressions engendrées par ces activités sont difficiles à évaluer. Nous souhaiterions que cette phrase qui n'apporte rien à l'analyse soit supprimée.	NPC	référence: Hily et al. 2008 il ne s'agit pas de comparer deux activités, il s'agit de fournir une information principale sur la turbidité et une secondaire, qui est que parfois la turbidité générée par l'activité de pêche est significative.
	5.2.2 (p.45)	professionnels de la pêche	« Les engins de pêche dits arts trainant que sont les dragues et les chaluts ont les mêmes types d'impact sur les espèces et les habitats benthiques, que les engins trainants utilisés pour la récolte de granulats marins. Les effets destructeurs sur les fonds meubles ou sur des fonds durs sont identiques. Ainsi une drague à praire granvillaise pêche 1 tonne à vide, de même un panneau peut atteindre plus d'une tonne. ». Dans le golfe de Gascogne, le poids d'un panneau de chalutier à langoustine est au plus 350 kg ; la grande majorité tournant plutôt autour des 150kg. La drague à praire granvillaise n'est pas utilisée dans le Golfe. Dans le sud Bretagne les métiers de la drague sont : la drague à palouche avec des dents de 10 cm (+/- 150 kg par drague), drague à CSJ ( +/- 250/300 kg ), la drague à praire est pratiquée par un seul bateau sur le Morbihan qui n'utilise pas de drague granvillaise mais une petite drague de 50 kg. Le PAMM Golfe de Gascogne doit se concentrer sur le périmètre de la sous-région marine et ne pas prendre comme référence les activités de pêche pratiquées dans d'autres secteurs, pour certains très éloignés.	PC	phrase supprimée en 5.2.2. "Comparaison et sélectivité des engins de récolte" (fin du 1er paragraphe)
	5.2.2 (p.45)	professionnels de la pêche	« Les engins trainants de pêche sont théoriquement sélectifs. En réalité ils récoltent non seulement les espèces cibles pour lesquelles ils sont faits, mais ils récoltent d'autres espèces capturées accessoirement qui sont souvent endommagées et donc rejetées. En Europe, la pêche aux poissons plats produirait plus de 70% de rejets. Au total, les deux types d'engins provoquent les mêmes dommages sur les habitats et les espèces » A quelle échelle se situe t-on, celle du golfe de Gascogne ou de l'Europe. Ce paragraphe s'intéresse aux rejets qui ne sont pas l'objet de cette partie dédiés aux dommages physiques. Par ailleurs, pour aucune des flottilles du golfe de Gascogne échantillonnées dans le cadre du programme OBSMER, le taux de rejet atteint 70%. A partir de quelles données scientifiques peut-on juger identiques les impacts de l'aspiration par un sablier et ceux de dragues et chaluts ? La contribution scientifique ne le précise pas.	PC	phrase supprimée en 5.2.2. "Comparaison et sélectivité des engins de récolte" (fin du 2ème paragraphe)
	5.2.2 (p.45)	professionnels de la pêche	Au-delà des commentaires présentés ci-dessus, ce paragraphe ne nous semble pas pertinent. En effet, le titre indique une réflexion sur les impacts cumulatifs des activités et c'est une analyse comparative qui est proposée ici. Nous souhaiterions donc que le paragraphe 5.2.2 soit supprimé.	NPC	le paragraphe traite bien d'une comparaison entre les les impacts. Cf. 5.2.2. "Comparaison et sélectivité des engins de récolte"
	5.2.3.2 (p.46)	Grand Port Maritime de Bordeaux	Les opérations de dragage et d'immersion, réalisées par les GPM, sont très suivies et donnent lieu, annuellement, à des rapports. Par ailleurs, la position des zones d'immersion ne peut être définie a priori car elle doit tenir compte du contexte local (forçage et usages)	PCp	Cette remarque est déjà prise en compte dans le texte en 5.2.3. "Dépôt - envasement"
	5.2.3.2 (p.46)	Conseil Général Gironde	des informations issues de recensements très récents existent. Ils doivent être exploités. Ex les travaux réalisés par la mission de préfiguration du PNM « d'Arcachon et son ouvert » sur les huîtres sauvages, les crépidules, les moules	PCU	pourra être pris en compte dans le cadre de la prochaine itération, lors de la mise à jour de l'évaluation initiale
	5.2.3.2 (p.46)	Grand Port Maritime de La Rochelle	Si on perçoit bien le risque cumulé causé par une augmentation répétée de la turbidité, de l'envasement qui plus est de l'introduction de matière toxique, l'affirmation qui consiste à associer les dragages des grands ports de la sous région à ce risque « majeur » n'est pas étayée scientifiquement. A titre d'exemple, pour le Grand Port Maritime de La Rochelle des données de suivi tant des sédiments dragués que de la zone d'immersion sont très largement disponibles (données bathymétriques, physico-chimiques, microbiologiques et études de faune benthique). Elles prouvent l'absence d'envasement significatif de la zone d'immersion, la bonne qualité des sédiments, la quantité et la qualité du peuplement benthique dans et autour de notre zone d'immersion. Cette assertion devrait donc être, soit très fortement modérée soit supprimée.	PC	nuance apportée en 5.2.3.2. "Envasement-toxicité" (ajout de "peut constituer")
	5.2.3.2 (p.46)	Grand Port Maritime de Bordeaux	Sans nier totalement l'influence des opérations de dragage sur la remise en suspension et la solubilisation de certains éléments, il convient de modérer fortement l'affirmation qui lie l'entretien des GPM et la pollution du milieu. En effet, pour ce qui concerne le GPM de Bordeaux, les analyses réalisées annuellement montrent des teneurs en contaminants inférieures aux seuls réglementaires. De plus, les estuaires et in fine les espaces marins et littoraux subissent une pollution produite sur le bassin versant.	PC	nuance apportée en 5.2.3.2. "Envasement-toxicité" (ajout de "peut constituer")
	5.3.3.1 (p.47)	UNICEM & Armateurs de France	Rayer « Astrolabe et Cairnstrath : dossiers non autorisés. Par contre, on peut rajouter le Grand Charpentier dans la liste ainsi que SEMREV	PC	modifications demandées effectuées dans la partie 5.3.3.1. " Les estuaires et leurs zones contigües (dont habitat d'intérêt communautaire" 1130)
	5.3.3.4 (p.48)	Conseil Général Gironde	l'herbier de zostera noltii du Bassin d'Arcachon est classé comme le plus grand herbier d'Europe d'un seul tenant. Il n'est pas positionné dans le tableau récapitulatif. Par ailleurs il a été prouvé que cette espèce était très sensible aux variations de température en été et que cela peut en partie expliquer sa régression sur certaines zones.	PCp	Tous les exemples ont été retirés du tableau, traité dans le volet EE
conclusion (p.49)	Grand Port Maritime de La Rochelle	Cette partie de la conclusion mentionnant une insuffisance des suivis n'est pas basée sur une analyse objective des données disponibles (ou non). Il convient donc de la retirer. A titre d'exemple : chaque année le Grand Port Maritime de La Rochelle réalise une bathymétrie de son unique site de clapage. Il connaît depuis plus de 10 ans l'évolution des données concernant cette zone. De plus depuis trois ans maintenant un analyse détaillée de la quantité et de la qualité de la faune benthique est réalisée en 6 points dans et autour de la zone. Cet important travail permet de connaître l'état et l'évolution de la biodiversité benthique sur la zone.	PCU	ces données sont intéressantes et seraient à prendre en compte pour TOUS les GPM. Un travail d'enquête est à mener. Pourra être pris en compte à la prochaine itération, lors de la mise à jour de l'évaluation initiale.	



II. AUTRES PRESSIONS PHYSIQUES					
1. Perturbations sonores sous-marines d'origine anthropique	introduction (p.59)	Grand Port Maritime de La Rochelle	L'introduction relative aux déchets marins ne prend pas en compte des études montrant que 80% des déchets marins sont d'origine terrestre	PC	précision apportée en 2. "Déchets marins" (fin du 2ème paragraphe)
	2.1.3.3 (p.62)	Grand Port Maritime de La Rochelle	Il est exagéré d'affirmer que l'information relative aux macro-déchets est quasi inexistante. A noter à titre d'exemple deux initiatives du Grand Port Maritime de la Rochelle, dont l'une est disponible sur son bilan environnemental 2010. La drague du Port collecte les macro-déchets qui sont captés lors des opérations afin de les traiter à terre dans des filières adaptées. En 2011 environ 15 m3 (poids estimé à 5 tonnes de déchets) ont ainsi été collectés. Le Port a réalisé en 2011 une opération de collecte des macro-déchets flottants sur le Port et coincés dans ces digues cette opération a permis de diagnostiquer l'exposition des zones portuaires aux déchets flottant et de collecter et trier 0,6 tonnes de déchets. Une opération similaire a été réalisée en divers points de la baie de La Rochelle. Le but est à terme de réaliser et de façon collaborative entre divers partenaires (collectivité, gestionnaires de ports) un quadrillage systématique de la baie. Il est par ailleurs paradoxal de déplorer une absence de données tout en établissant une hiérarchie définissant des sources principales déchets.	PC	précision apportée en 2.1.3.3. "Région Poitou-Charentes" (fin du paragraphe)
	2.1.1 (p.60)	gpt assoc	Rajouter à la fin du paragraphe dans la parenthèse (débordement de STEP). En effet, lors de fortes pluies, il n'est pas rare que les stations d'épuration débordent pouvant ainsi relâcher dans le milieu des médias filtrants (supports pour des micro organismes introduits dans certaines stations d'épurations municipales ou industrielles). Concernant les médias filtrants : deux types d'incidents récurrents apparaissent dans les publications scientifiques et techniques dédiées au sujet. En premier lieu, le colmatage des grilles. Le flux de l'eau sortant crée un phénomène d'aspiration, et de nombreux médias filtrants vont se trouver plaqués sur les grilles, les obstruant partiellement. L'eau sortant moins vite, le niveau monte dans le bassin et on peut aller jusqu'au débordement. Par ailleurs, si le brassage n'est pas assez efficace, les biomédias ont tendance à remonter en surface. Au moindre débordement, ce sont des milliers de ces rondelles de plastiques qui s'échappent. Une grande partie aboutit dans le clarificateur et le décanteur avant de rejoindre le tuyau de rejet et la nature. Le débordement peut aussi être consécutif à un dysfonctionnement des sondes de détection de flux. Si le niveau d'eau monte brusquement dans un bassin (en cas de fortes pluies par exemple), une sonde doit déclencher la mise en oeuvre d'un circuit secondaire pour évacuer le trop entrant et éviter ainsi le débordement. Si la sonde ne fonctionne pas, le bassin déborde et les biomédias se retrouvent dans le milieu. Dans le Golfe de Gascogne, les médias filtrants retrouvés sur les côtes sont également issus d'accidents dans des industries utilisatrices du procédé (papeteries en Espagne). De manière générale, les débordements des stations d'épuration ou les dysfonctionnements du système d'assainissement sont synonyme d'introduction de déchets dans le milieu marin (notamment produits d'hygiène).	NPC	Problématique ponctuelle et localisée
	2.1.3.4 (p.63)	gpt assoc	Au large du Cap Ferret et majoritairement dans le bassin d'Arcachon, on retrouve de nombreux déchets liés aux activités conchylicoles. En effet, outre les déchets « classiques » il existe des tonnes de ferrailles, provenant d'installation conchylicoles abandonnées en mer par les ostréiculteurs qui peuvent représenter des dangers pour les baigneurs et les plaisanciers. Cette problématique se retrouve sur l'ensemble de la façade.	PCp	Déjà pris en compte en 2.1.1. "Origine des déchets" et en 2.1.2. "Etat des connaissances : comptabilisation et caractérisation des déchets"
	2.1.4.1 (p.64)	professionnels de la pêche	« En France, le nombre moyen des déchets indicateurs trouvés sur les plages étudiées en 2006 est significativement supérieur au reste de la zone Oskar pour les déchets provenant de la navigation et surtout de la pêche et l'aquaculture ». Ces informations issues des travaux d'Oskar sont liées à des sites pilotes très petits et souvent situés dans des baies. Les conclusions ne sont donc pas généralisables au golfe de Gascogne, d'autant que les études présentées concernent des sites du nord Bretagne.	PCp	seules données à disposition et l'auteur a bien précisé les références des résultats (OSPAR 2007) et les sites étudiés. Par ailleurs, l'état des connaissances actuelles est bien détaillé dans le paragraphe 2.1.2. "Etat des connaissances : comptabilisation et caractérisation des déchets"
	2.2.2.1 (p.68)	gpt assoc	Des expéditions scientifiques et des témoignages de marins ont montré la présence de zone d'accumulation de déchets et d'îlots flottants de plusieurs centaines de mètres carrés dans le golfe de Gascogne du fait des courants giratoires. Ce phénomène serait semblable à celui du « Great Pacific Garbage Patch » bien que de moindre ampleur. Il y a déjà une dizaine d'années, des études de l'IFREMER ont d'ailleurs évoqué des chiffres inquiétants. En effet, plus de 50 millions de tonnes de déchets se trouvaient entre 0 et 200m de profondeur dans le golfe de Gascogne, 15.000 tonnes de sacs plastiques y circulaient entre deux eaux et 50.000 tonnes de ces mêmes sacs reposaient au fond du golfe.	PC	information ajoutée en 2.2.2.2. "Autres données" (dernier paragraphe)
	2.2.2.1 (p.69)	professionnels de la pêche	« Les plus fortes concentrations apparaissent localisées au large de l'estuaire de la Loire et dans une zone plus au large s'étendant vers le sud. La répartition des déchets en poids est très variable avec des pics ponctuels situés relativement au large, sur le plateau continental. La pression anthropique terrestre et celle du trafic maritime, limitées dans cette zone, ne peuvent expliquer ces concentrations en déchets, en revanche le sud de la Bretagne est une région à forte activité de pêche. » Ce sous-entendu est hors propos et doit être retiré. L'estuaire de la Loire est également une zone où l'activité conchylicole et les activités industrielles sont importantes. Il est reconnu que la grande majorité des déchets retrouvés en mer proviennent des bassins versants et accusent les activités maritimes revient à éluder la plus grande partie du problème. Par ailleurs et étant donné les quantités de déchets par hectare évalués dans cette étude, peut-on réellement conclure sur des zones plus ou moins impactées ? Enfin les nombreuses études réalisées par le Conservatoire du littoral, Rivages de France et certaines communes littorales ne concluent pas aussi sûrement à une majorité de déchets liés à la pêche. Les résultats sont très variés selon les secteurs et ces études soulignent également les difficultés existantes pour identifier l'origine des déchets retrouvés.	PC	phrase reformulée en 2.2.2.1. "Données des campagnes de chalutage" (4ème paragraphe) études trop littorales citées
	2.2.2.2 (p.71)	gpt assoc	Alors qu'il est indiqué que « ... de fortes concentrations [de munitions] sont localisées tout le long des côtes bordant la Bretagne et les Pays de Loire. » La seule carte disponible ne montre que quelques zones sans localisation précise ni indication de type, quantité et état de ces munitions. Les sites d'épaves susceptibles de renfermer des substances dangereuses ne sont ni répertoriés ni cartographiés. Les déchets nucléaires immergés ne sont même pas mentionnés alors que les services de la marine possèdent les informations. Concernant ces deux types de déchets en fond de mer, un état des lieux est nécessaire pour mettre en place des mesures de protection pour les professionnels, les usagers et les consommateurs.	PCp	Les épaves à risques sont présentées dans le chapitre Partie 2 chapitre IV. "Substances chimiques" en partie 4. "Pollutions accidentelles et rejets illicites". PCU: Les déchets nucléaires n'ont en effet pas été pris en compte.
	remarques générales sur les déchets marins	gpt assoc	Il n'existe pas de données concernant les déchets qui coulent (environ 70% des déchets qui se retrouvent dans le milieu marin). Pourtant ces déchets impliquent des impacts importants sur les fonds marins (asphyxie car impossibilité d'échanges entre la colonne d'eau et les fonds, impact sur les espèces vivant en relation avec les fonds marins et sur la flore spécifique aux fonds marins). De la même manière, il y a peu d'informations concernant les déchets d'origine continentale rejetés en amont. Il manque des données sur le traitement des boues à terre des déchets piégés dans les sédiments lors des dragages et des clapages. Il n'existe pas de données sur les déchets radioactifs immergés dans le golfe de Gascogne (notamment dans la fosse de Capbreton) Il nous paraît important que les connaissances en matière de micro-déchets soient précisées.	PCp	Concernant les déchets qui coulent: les deux cartes présentées figures 15 et 16 illustrent la densité et le poids de déchets sur le fond. Les données ont été acquises par des campagnes de chalutage. On parle donc bien ici de déchets qui ont coulé. Les impacts sont traités dans le chapitre suivant. Concernant les sources terrestres la contribution thématique a été mise à jour avec mention de plus de détails (cf le paragraphe "généralités" qui parle de l'apport par les fleuves, les canyons où les déchets s'accumulent, les activités de tourisme, de pêche etc. qui ont à l'origine des déchets) Les boues traitées à terre sont hors champ DCSMM PCU: Les radionucléides ne sont pas traités pour cette première rédaction. Les micro-déchets font l'objet d'une partie dédiée de ce chapitre
	2.4.1.2 (p.75)	LPO	préciser la source annonçant les chiffres de 1 million d'oiseaux et 100 000 mammifères et tortues enchevêtrées chaque années (il manque le sujet de cette phrase qui doit correspondre à la source).	PC	Laist 1997, source indiquée dans la contribution thématique mais pas dans le document "évaluation initiale"
	2.4.1.2 (p.75)	professionnels de la pêche	Paragraphe "Pêche fantôme/piégeage/enchevêtrement" : Le problème de la pêche fantôme par les engins de pêche perdus est connu depuis de nombreuses années. Néanmoins, les informations permettant d'en mesurer l'impact sont lacunaires. Par ailleurs, à aucun moment, les différentes parties rédigées ne présentent le travail des professionnels qui ramènent à terre les déchets pris dans les chaluts et les impacts positifs des activités devraient également être cités. Enfin des phrases du type « 143 espèces signalées dans le monde comme impactées. 100 000 mammifères et tortues meurent chaque année » sont à notre sens sans intérêt puisqu'elles n'apportent rien à l'analyse. Dans le monde ? 100 000 animaux meurent mais quels impacts sur les populations ??? Dans l'ensemble, les informations relatives aux impacts des engins de pêche fantôme ne sont absolument pas relativisées et reliées à l'évaluation des impacts sur les populations de tortues et de mammifères marins et à leur implantation plus ou moins importante dans la sous-région marine golfe de Gascogne.	PC	- Concernant les déchets ramenés à terre par les professionnels, les contrats bleus sont cités dans ce document (chapitre 2.1 "coûts liés aux déchets marins" du volet AES); - phrase supprimée en 2.4.1.2.1. "Pêche fantôme / piégeage / enchevêtrement" (fin du 2ème paragraphe)
	2.4.1.3 (p.78)	Conseil Général Gironde	Malgré tout, des efforts sont conduits chaque année par les opérateurs afin de réduire ses impacts (ramassage manuel par ex) ; des informations statistiques et des suivis faunistiques sont opérées sur certains littoraux comme ceux de la Gironde. Il faut les exploiter.	PCU	pourra être pris en compte dans le cadre de la prochaine itération, lors de la mise à jour de l'évaluation initiale
	2.4.2.3 (p.80)	Conseil Général Gironde	l'IMA est un pourvoyeur de données incontournables dans ce cadre.	PCU	pourra être pris en compte dans le cadre de la prochaine itération, lors de la mise à jour de l'évaluation initiale
conclusion (p.81)	professionnels de la pêche	paragraphe "déchets en mer" de l'encadré : « On observe une baisse significative du nombre de déchets sur le fond au cours des 12 dernières années et une augmentation en proportion des déchets issus des activités de pêche. » Nous souhaiterions disposer de l'étude ayant permis d'arriver à cette conclusion. De manière générale, les sources des informations présentées dans cette partie sur les macrodéchets sont à préciser ; la contribution thématique se concentrant sur l'impact des engins de pêche fantôme.	PCp	- étude mentionnée: il s'agit des campagnes EVHOE (ifremer) - la mise à jour de la contribution thématique "déchets en mer" est plus complète	
conclusion (p.81)	Conseil Général Gironde	concernant les déchets en mer des efforts importants sont faits. Une initiative des PA particulièrement intéressante existe et a permis de ramasser des matériels de pêche sur toute la côte aquitaine de réparer puis de donner ces matériels à des pêcheurs du tiers monde dans le cadre d'une action de coopération.	PC	précision apportée dans l'encadré "à retenir" (ajout du terme "recyclage")	
3. Déplacement de la faune	remarque générale sur le déplacement de la faune	LPO	De manière générale, la suppression et la dégradation des habitats peuvent être un impact du déplacement	PC	précision apportée en 3.1. "Contexte général" (ajout du terme "dans ce chapitre")
III. INTERFÉRENCES AVEC DES PROCESSUS HYDROLOGIQUES					
1. Modification du régime thermique	remarque générale	FNPPSF Aquitaine	Liste des activités concernées : omission impact des rejets en mer eaux usées – lieux des rejets des stations d'épuration	NPC	Il est bien précisé en introduction: "En ne considérant que les pressions anthropiques directes sur la température de l'eau, les rejets d'eau servant au refroidissement des centrales électriques sont en ordre de grandeur, les sources de modifications thermiques à prendre en compte." Voilà pourquoi les rejets des eaux usées en mer ne sont pas prises en compte (elles sont prises en compte lorsque l'on traite la pression par apport de substances chimiques dangereuses ou de nutriments, mais pas en termes de modification thermique).
	1.2 (p.88)	SEPANSO	Impacts possibles des Centrales Nucléaires du Blayais et de Golfech : des fuites radioactives de ces 2 centrales peuvent se retrouver en mer suite à un incident. <b>Une modélisation numérique du panache hydrologique de la Gironde serait utile.</b>	NPC	Le chapitre sur les radionucléides n'existe pas encore
2. Modification du régime de salinité	conclusion (p.93)	professionnels de la pêche	« Il n'est pas possible actuellement de déceler à l'échelle de la sous-région marine (golfe de Gascogne, ou sa bande côtière) une modification du régime des salinités due à un effet anthropique. A l'échelle locale, dans la zone d'influence des petits apports d'eau douce (typiquement de l'ordre du km) il est probable que des modifications peuvent être induites dès lors qu'une modification du régime hydrologique des apports d'eau douce a été opérée. Toutefois, l'absence de mesures fiables de longue durée ne permet pas d'en mesurer précisément l'ampleur. Compte-tenu de l'impossibilité de démontrer des modifications du régime de salinité marine qui soient d'origine anthropique directe, il est encore plus difficile d'en étudier d'éventuels impacts sur l'écosystème. » Comme déjà rappelé dans les chapitres sur les contaminants, nous souhaiterions que le PAMM ne se contente pas d'éluder ces problématiques en mettant en avant les difficultés pour étudier les impacts. En effet, cette approche sous-entend que les sources de pressions « plus simples » à étudier seront traitées dans le cadre du PAMM alors que les problématiques plus complexes seront laissées de côté. Nous ne pouvons accepter cette approche.	NPC	Le PAMM est un état des lieux ; le manque de données est précisé.
3. Modification de la courantométrie	remarque générale sur ce chapitre "modifications du régime des courants"	professionnels de la pêche	L'approche proposée pour présenter les éventuels modifications de courantométrie est très intéressante : pressions liées aux changements globaux puis pressions anthropiques et enfin impacts potentiels. Cette méthode aurait méritée d'être développée dans de nombreuses autres parties.	PCU	pourra être pris en compte dans le cadre de la prochaine itération, lors de la mise à jour de l'évaluation initiale
	3.3.2 (p.95-96)	gpt assoc	Les aménagements côtiers peuvent également entraîner des impacts sur les vagues conduisant, dans la majorité des cas à une disparition de ce phénomène. Cette disparition a des impacts sur les activités nautiques de la zone.	PCp	les aménagements côtiers sont déjà cités en 3.3.2. "Impact des aménagements côtiers"
	conclusion (p.97)	Grand Port Maritime de Bordeaux	Il convient de noter que la baisse des débits a des répercussions notables et à grande échelle avec, par exemple, une hausse relative de l'impact de certains pressions (immersion, rejet de STEP...)	PCp	La modification du régime hydrologique des fleuves est bien citée dans la conclusion en encadré ("à retenir")

PARTIE 2 - PRESSIONS CHIMIQUES ET IMPACTS ASSOCIÉS

IV. SUBSTANCES CHIMIQUES

	remarque générale sur ce chapitre IV. Substances chimiques	professionnels de la pêche	La description des sources de pollution et des apports est extrêmement détaillée. Toutefois, il n'y a pas de réelle réflexion sur l'intégration de ces problématiques dans les objectifs de la DCSMM – pas d'approche écosystémique. L'ensemble de cette partie se limite à des constats.	PCp	Les pressions sur l'écosystème sont déjà traitées dans la partie 6. "Impact des substances dangereuses sur l'écosystème" de ce chapitre IV. "Substances chimiques"
1. Analyse des sources directes et chroniques en substances dangereuses vers le milieu aquatique	1.2.2 (p.101-102)	gpt assoc	Rajouter dans les centres papetiers du bassin Adour Garonne la papeterie de Mirizan (fort impact sur la plage de Mirizan du fait de l'émissaire qui se rejette en mer)	PC	information ajoutée en 1.2.2 "Bassin Adour-Garonne"
	1.4.3.2	gpt assoc	Problématique du wharf de la salle non évoqué : émissaire en mer qui permet de rejeter les effluents du réseau d'assainissement de 10 commune du bassin d'Arcachon et de la papeterie Smurfit Kappa de Facture. Cet émissaire rejette des micropolluants de l'usine ainsi que des OPM issus des STEP. Du fait des courants, des tensios actifs (mousses aux odeurs nauséabondes) et le panache se retrouve sur la première plage à proximité (Biscarosse). Des travaux ont cependant été conduits pour construire et raccorder deux nouvelles stations d'épuration à la Teste de Buch.. Les tensios actifs sont toujours présents au jour d'aujourd'hui.	PCU	cette carte serait en effet pertinente: elle n'a pu être réalisée mais sera incluse lors de la mise à jour
	remarque générale	gpt assoc	Données manquantes et besoin d'acquisition concernant les micropolluants en mer au-delà des zones côtières.	PCp	oui, ce constat a été fait dans la partie 6. "Impacts des substances dangereuses sur l'écosystème" d ce chapitre IV. "Substances chimiques"
	remarque générale	gpt assoc	Ajouter dans ce chapitre l'introduction de substances chimiques nocives par les peintures antisalissure des navires. Les peintures antisalissure étaient autrefois composées de tributylétain, substance désormais interdites en vertu de la Convention internationale « antifouling systems on ship » OMI de 2001, entrée en vigueur en 2008. Cependant, bien qu'interdit, de nombreux navires transitent dans les eaux du Golfe de Gascogne ou en opération de révision dans les aires de carénage ne sont pas aux normes.	PCp	La problématique du TBT est déjà abordée dans les parties "apports en substances dangereuses par le dragage et le clapage" et 6. "Impacts des substances dangereuses sur l'écosystème".
2. Apports fluviaux en substances dangereuses					
3. Retombées atmosphériques en substances dangereuses					
4. Pollutions accidentelles et rejets illicites	4.4 (p.138-139)	gpt assoc	Il existe très peu de données concernant les rejets illicites dans cette évaluation initiale. Pourtant 90% de la pollution par hydrocarbures des océans est liée à des rejets illicites. Les pollutions dites « orphelines » sont nombreuses. On retrouve régulièrement des boulettes le long des côtes du golfe de Gascogne dont l'origine peut être directement reliée à des rejets illicites anciens ou à des épaves.	PCU	manque de source sous forme d'études validées, pourra être pris en compte dans le cadre de la prochaine itération, lors de la mise à jour de l'évaluation initiale
5. Apports en substances dangereuses par le dragage et le clapage	5. (p.142)	Conseil Régional Aquitaine	"Les zones régulièrement draguées, notamment dans les grands estuaires, présentent généralement une bonne qualité des sédiments présents." Rien n'est dit concernant le port de Bayonne, mais on est bien dans ce cas. Les grands ports maritimes estuariens (Rouen, Nantes-St-Nazaire, Bordeaux) représentent 60% du volume total dragué.	PCU	seuls les 3 GPM de la SRM GdG sont abordés dans cette première version de l'évaluation initiale, pourra être pris en compte dans le cadre de la prochaine itération
	5 (p.142 et suite)	gpt assoc	Les sédiments issus du dragage de l'Adour pour le Port de Bayonne sont chargés en métaux lourds (concentrations mesurées en chrome, mercure, nickel, plomb et zinc) du fait de la présence de nombreuses industries sur la zone. Ces sédiments sont ensuite utilisés pour le rechargement des plages du littoral anglois. Concernant le port de Bayonne, l'autorité de sûreté nucléaire a remis le 3 octobre 2011 à propos du site de Boucau anciennement occupé par Fertiladour un avis non favorable interdisant toute reconversion industrielle de ce site. En effet ce rapport exige plus de transparence sur son sous-sol, les sols étant significativement contaminés par de la radioactivité. De manière générale, les dragages et clapages induisent de nombreux impacts que ce soit au niveau des contaminants chimiques, au niveau physique ainsi qu'au niveau biologique (par exemple immersion des vases du Port de la Trinité dans une zone de frayère interdite au chalutage)	PCp	L'activité de dragage est déjà citée à de nombreuses reprises dans l'EI. Voir la contribution mise à jour pour plus de détails.
	5.2 (p.143)	Conseil Général Gironde	sur le Bassin d'Arcachon ou dans les passes d'accès il est précisé 3 points d'immersion de boues de dragages. A notre connaissance aucun clapage n'est autorisé sur cette zone maritime et l'ensemble des sédiments dragués est contingenté sur des bassins de décantation à terre.	NPC	Les points cités correspondent aux données dont dispose l'Etat, soit pour 2009 : F/03325 : site d'Audenge ; Déclaratif. Date d'obtention : 25/09/2007 F/03324 : Fosse d'Eyrac / Chenal de Teychan F/03323 : Fosse du Cap Ferret (a : jusant / b : flot) Seul le site F/03325 a fait l'objet d'une déclaration. les autres points (23 et 24) ont fait l'objet d'un Contrat plan Etat Région.
	conclusion (p.145)	professionnels de la pêche	« L'immersion de sédiments contaminés concerne de faibles quantités qui doivent être mises en perspective avec les sédiments naturellement en mouvement et l'apport en substances par ces mouvements naturels ». Cette phrase élude complètement le problème et il n'est pas suffisant, à notre sens, de signaler que les analyses sont quasi toujours en dessous des seuils. Comme pour les contaminants, cette thématique aurait méritée une approche plus concrète.	PCp	déjà pris en compte dans la mise à jour de la contribution thématique dans le "à retenir" en encadré
	conclusion (p.145)	Grand Port Maritime de La Rochelle	Cette partie établissant le fait que quatre départements (56, 44, 85, 17) « ressortent plus nettement en terme de déversement présentant une contamination » semble être basée sur une démonstration pour le moins ténue. En effet, à titre d'exemple, il est relevé, sur deux années de références, pour la Charente-Maritime un dépassement du seuil de référence N2 sur un seul contaminant. Si c'est cette seule information qui est à l'origine de l'affirmation relative au déversement de sédiments contaminés, l'argument ne peut être retenu. Par ailleurs la conclusion établissant un ratio en tonnage entre les substances contaminantes et la quantité de sédiments immergés ne paraît pas scientifique.	NPC	L'analyse des données à la base de la contribution thématique porte sur 5 ans (2005 à 2009). Les dépassements des seuils N1 et N2 sont rapportés par année et par département. Cette information est toutefois nuancée: "Cependant, il faut relativiser les apports observés en contaminants car en effet, sur l'ensemble des sédiments qui sont déversés depuis 2005 sur ces sites, la totalité des substances ne représente que 0,03 % du tonnage global." Sur 11 millions de tonnes immergées en moyenne par an dans le golfe de Gascogne, 1% environ ont présenté un dépassement du seuil N2 toutes substances confondues.
	conclusion (p.145)	gpt assoc	La notion de "relatif" a parfois ses limites quand les quantités mesurées sont très importantes (tonnes de métaux lourds toxiques). Les effets des apports externes de contaminants exprimés en concentration pure (100%) ne peuvent être comparés aux effets de phénomènes naturels portant sur des matières non contaminées	PCp	déjà pris en compte dans la mise à jour de la contribution thématique dans le "à retenir" en encadré
6. Impacts des substances dangereuses sur l'écosystème	6.3 (p.150)	Conseil Général Gironde	la loi soumet l'ensemble des opérations de clapage en mer à étude d'impact et donc caractérisation chimique des vases dans le cadre d'un référentiel issu de la convention OSPAR : le GEODE. Le TBT n'est pas le seul biocide, il me semble important de parler des autres perturbateurs chimiques tels que les métaux lourds, les PCB en particulier.	PCp	déjà pris en compte dans la mise à jour de la contribution thématique en "6.1. L'imposex comme bioindicateur de la contamination par le TBT"
	conclusion (p.150)	gpt assoc	Certaines raisons invoquées pour ne pas produire d'évaluation sont difficiles à comprendre alors que les indicateurs sont connus et mesurés.	PCp	déjà pris en compte dans la mise à jour de la contribution thématique dans le paragraphe "à retenir" en encadré
	conclusion (p.150)	professionnels de la pêche	« Effets biologiques des contaminants montrent que leur intensité a diminué. » Les paragraphes précédents semblent indiquer que cette conclusion s'applique pour le TBT mais que pour les autres contaminants le manque de connaissance semble surtout ressortir. Une conclusion généralisée à tous les contaminants semble donc peu adaptée.	PCp	déjà pris en compte dans la mise à jour de la contribution thématique dans le paragraphe "à retenir" en encadré

V. RADIONUCLÉIDES

VI. ENRICHISSEMENT PAR DES NUTRIMENTS ET DE LA MATIÈRE ORGANIQUE

1. Analyse des sources directes et chroniques en nutriments, matières en suspension et matière organique vers le milieu aquatique	1.5 (p.160)	SEPANSO	Il y a sur la façade Atlantique 43 rejets en mer répertoriés, provenant de stations d'épuration. Mais où sont ils localisés ? Il est dit qu'une grande partie de la matière organique est éliminée à 98%. Mais qu'en est-il des autres substances chimiques ?	PCU	cette carte serait en effet pertinente: elle n'a pu être réalisée mais sera incluse lors de la mise à jour concernant les autres substances : il est dit plus haut que le niveau de traitement des STEP est relativement bon : 82% pour matières azotées, et 79% pour matières phosphorées de rendement pour le bassin LB.
	1.5.2 (p.162)	Conseil Général Gironde	la mariculture c'est aussi l'élevage de certaine espèce (palourde, crevette) et l'affinage d'huître en marais atlantique.	NPC	Les marais ne sont pas traités car hors champ DCSMM
2. Apports fluviaux en nutriments et en matière organique	2.4.2 (p.174)	Conseil Général Gironde	pourquoi si peu d'informations sur le bassin Adour Garonne par rapport à Loire Bretagne ?	NPC	La contribution a été écrite par différentes Agences de l'eau, il y a donc des différences dans le traitement du sujet.
3. Retombées atmosphériques en nutriments					
4. Impact global des apports en nutriments et en matière organique : eutrophisation	remarque générale sur ce chapitre "Impact global des apports en nutriments et en matière organique : eutrophisation"	professionnels de la pêche	Comme pour les contaminants, nous sommes dans le constat. Aucune analyse des impacts engendrés par ces pollutions ou enrichissements en nutriments sur les communautés benthiques n'est proposée. Même si les interactions sont mal connues, il nous paraît important de souligner ce manque de connaissance et de signaler que le PAMM ne laissera pas cette question en suspens et essaiera d'y répondre.	PCU	effectivement il y a un manque de données, pourra être pris en compte dans le cadre de la prochaine itération, lors de la mise à jour de l'évaluation initiale
	4.5.2 (p.190-191)	gpt assoc	Concernant le bilan de l'eutrophisation et après avoir résumé les résultats de l'évaluation des eaux du Golfe de Gascogne par la procédure commune OSPAR, comme suit : « On peut constater que la plupart des zones côtières de Bretagne sud et de Loire-Atlantique, jusqu'à l'île de Noirmoutier, ont été classées comme « à problème » ou « à problème potentiel ». Les critères de déclassement les plus fréquents sont la biomasse totale en phytoplancton (révélée par la Chlorophylle a), l'abondance d'espèces phytoplanctoniques indicatrices et de phycotoxines, et, à proximité de l'estuaire de la Loire, les tendances en apports fluviaux de nutriments. Les côtes de cette sous-région marine sont, localement affectées par les efflorescences de macrophytes ou « marées vertes ». Ces résultats sont mis en doute par une hypothétique comparaison avec ceux qui seraient obtenus dans un référentiel différent introduit postérieurement (DCE vs OSPAR) : « Il faut bien noter que la procédure commune OSPAR de 2007 a été mise en oeuvre alors que la surveillance DCE n'était pas encore complètement mise en place, et que le manque de données a parfois été comblé par du « dire d'expert » : de ce fait on aboutit à un constat qui est à la fois plus complet, à ce jour, que celui de la DCE, mais aussi moins analytique, formalisé et calibré. Il est donc fort possible, indépendamment de l'évolution intrinsèque de la qualité des zones, que le bilan dressé à partir des indicateurs de la DCE, diffère du bilan OSPAR. » Pour conclure avec une prudence étonnante : Conclusion page 191 : « Les zones les plus sensibles en terme d'eutrophisation, semblent être la plupart des zones côtières de Bretagne sud et de Loire-Atlantique, jusqu'à l'île de Noirmoutier. La baie de Vilaine est également une zone sensible à l'hypoxie. Elle fait l'objet d'un suivi particulier depuis 2008. » Toutes les baies semi fermées sont sensibles à l'eutrophisation. Dans la partie sud du Golfe de Gascogne c'est également le cas du Bassin d'Arcachon, de la lagune d'Hossegor et des eaux du Pays Basque (prolifération du « liga »).	PC	précision apportée dans l'encadré "à retenir" (3ème paragraphe)

PARTIE 3 - PRESSIONS BIOLOGIQUES ET IMPACTS ASSOCIÉS

VII. ORGANISMES PATHOGÈNES MICROBIENS



1. Qualité des eaux de baignade	1.4 (p.199)	gpt assoc	Les données concernant les eaux de baignades doivent être nuancées car à l'entrée en vigueur de la nouvelle Directive européenne concernant les eaux de baignade (2006/7CE), les normes concernant la qualité des eaux seront beaucoup plus strictes.	NPC	les conclusions sont basées sur les données existantes pas sur les futures normes
2. Contamination des coquillages par des bactéries et des virus pathogènes pour l'homme	remarque générale sur ce chapitre "contamination des coquillages par des bactéries et des virus pathogènes pour l'homme"	professionnels de la pêche	Impacts des pollutions bactériologiques et/ou par des phycotoxines sur les gisements de coquillages et donc les activités conchyliques bien mentionnées mais oubli régulier de la pêche à pied sauf page 209 où mention de la PAP. Or, cette activité est très développée sur nos côtes et le groupe 2 particulièrement important pour les pêcheurs à pied professionnels.	PC	précision apportée en 2.1.1. "Réglementation et surveillance microbiologique des zones conchyliques"
	remarque générale sur ce chapitre "contamination des coquillages par des bactéries et des virus pathogènes pour l'homme"	Conseil Général Gironde	Dans ce chapitre il est question de la contamination bactériologique de coquillage et de la classification correspondante des zones de production. Il est souhaitable de qualifier le risque chimique vis-à-vis de la consommation humaine (la classification n'est pas la même).	PCp	Cette problématique est déjà traitée dans la Partie 2 - Pressions chimiques et impacts associés
	2.1.2 (p.204)	Conseil Général Gironde	Le Bassin d'Arcachon est classé pratiquement intégralement en zone de qualité A pour le risque bactériologique (réseau REMI). Il est pourtant en vert (cat B) sur la figure 82. Sur cette même figure la zone de production de l'estuaire de la Gironde n'est pas qualifiée.	NPC	Les résultats indiqués dans le document correspondent au traitement des données pour l'estimation de la qualité des zones conchyliques sur la base des résultats acquis par l'Ifremer dans le cadre du REMI. La qualité est estimée sur 3 ans de données (ex : pour l'année 2010, les données de 2008 à 2010 sont prises en compte) selon les seuils du règlement européen (CE) n° 854/2004. Ce document n'indique pas le classement des zones de production défini par arrêté préfectoral.
	2.1.3 (p.207)	Conseil Général Gironde	mêmes observations que 2.1.2 (p.204)	NPC	Les résultats indiqués dans le document correspondent au traitement des données pour l'estimation de la qualité des zones conchyliques sur la base des résultats acquis par l'Ifremer dans le cadre du REMI. La qualité est estimée sur 3 ans de données (ex : pour l'année 2010, les données de 2008 à 2010 sont prises en compte) selon les seuils du règlement européen (CE) n° 854/2004. Ce document n'indique pas le classement des zones de production défini par arrêté préfectoral.
3. Organismes pathogènes pour les					
<b>VIII. ESPÈCES NON INDIGÈNES</b>					
1. Espèces non indigènes : vecteurs d'introduction et impacts	1.2.2.1 (p.225)	Grand Port Maritime de La Rochelle	La phrase « depuis l'avènement du transport maritime dans la seconde moitié du XXème siècle... » est maladroite. Peut-être faut-il parler de massification.	PC	précision apportée en 1.2.2.1. "Les bioassures"
	1.3.2 (p.231)	Conseil Général Gironde	il serait intéressant de disposer des cartes de dispersion des diverses espèces indigènes décrites dans ce chapitre	NPC	Ceci serait en effet intéressant, mais établir de telles cartes est loin d'être possible pour toutes les espèces citées ici.
	1.3.2 tableau 39 (p.233)	LPO	la spartine anglaise est une espèce invasive et non une espèce naturalisée	NPC	Cette espèce est "naturalisée" ou "invasive" selon les auteurs. Gouletquer parle bien d'espèce naturalisée (= "established", Gouletquer et al. 2002).
	1.4.2 (p.235)	Conseil Régional Aquitaine	NB le relais local du SINP Mer est l'observatoire de la côte Aquitaine. On remarquera que la mise en œuvre effective de cet outil semble peu activée.	PCU	pourra être pris en compte dans le cadre de la prochaine itération, lors de la mise à jour de l'évaluation initiale
<b>IX. EXTRACTION SÉLECTIVE D'ESPÈCES</b>					
1. Captures, rejets et état des ressources exploitées	remarque générale sur cette partie "captures, rejets et état des ressources exploitées"	professionnels de la pêche	Cette partie de l'évaluation initiale doit présenter une analyse de l'état des ressources exploitées et les pressions et impacts subies par ces ressources, par la pêche. La présentation des informations ne donne pas de vision générale de l'état des stocks et ne permet donc pas de renseigner sur l'EVALUATION INITIALE/ Hors c'est l'objectif même de cette partie. Traité de cette manière, cette partie ne fait que des constats sans lien les uns des autres. Pour permettre la mise en perspective il est nécessaire que chaque stocks exploités présentés en partie 1.2.2 ("état des principaux stocks exploités" soit présentés avec les pressions et impacts associés soit les captures et les rejets. L'ensemble du rapport OBSMER dont il est fait question permet de faire ce travail. Pour chaque stock nous souhaitons que soit présenté l'état de la ressource exploitée, les captures et les rejets réalisés et les métiers l'exploitant. Cette structuration de la partie permettra que soit traité tous les stocks de la même façon. <u>En effet la partie rejets ne donne qu'une sélection des informations contenues dans le rapport OBSMER. Hors il est INDISPENSABLE que l'évaluation initiale présente la totalité des informations disponibles. L'intégration de l'ensemble des informations permettra, en outre, de préciser l'effort d'échantillonnage et les données récoltées.</u> Plan proposé : 1 ETAT des ressources exploitées 1.1 présentation de l'activité, Les principaux stocks exploités et définitions associées 1.1.1 Présentation : mettre la partie 1.1 actuelle 1.1.2 Les principaux stocks : mettre la partie 1.2.1 + la définition des rejets (introduction de la partie 1.1.2 1.2 Les principaux stocks exploités - pression et impact 1.2.1 : La langoustine Mettre le tableau Etat des lieux des captures (débarquement) Etat des lieux des rejets Conclusion pour ce stock 1.2.2 Le merlu .... Etc SYNTHESE et CONCLUSION GENERALE Reprendre la partie synthèse et la conclusion La conclusion ne doit pas énoncer un exemple parmi d'autres, enlever la partie sur les rejets de langoustine (qui sera présenté dans la partie langoustine) 2 Captures et rejets pour des espèces dont l'état de la ressource n'est pas évalué Problématique des stocks non évalués, captures et rejets associés Conclusion générale	NPC	remarque sur la construction du document qui ne peut pas être modifiée compte tenu de l'harmonisation nationale (volume et format imposés).
	remarque générale sur cette partie "captures, rejets et état des ressources exploitées"	professionnels de la pêche	Nous souhaitons que dans les conclusions par stock la rédaction de la contribution thématique soit conservée soit par exemple : la sole est exploitée au-delà du RMD qui a été transformé dans le document actuel en la sole est surexploitée. Cette rédaction est importante car elle reprend les termes définis dans la partie définition.	PCp	déjà pris en compte dans la mise à jour de la contribution thématique en 1.1.4. "Etat des principaux stocks exploités"
	1.1 (p.237)	gpt assoc	Il manque des données concernant les ponctions des ressources par la pêche récréative (cette pêche est peu réglementée).	PC	précision apportée en 1.1. "Captures et rejets" (fin du 1er paragraphe)
	1.1.1 (p.237)	Conseil Général Gironde	Pour les espèces débarquées une figure récapitulative avec les points de débarquement (criées) et volumes débarqués en fonctions des espèces serait importante	NPC	impossible d'atteindre ce niveau de détail ici, et la pertinence à l'échelle de la SRM reste à démontrer.
	1.2 (p.242)	Conseil Général Gironde	dans ce chapitre il n'est pas fait référence aux données actualisées à l'échelle du territoire de l'AGLIA (base de données interoperables) et du programme MAIA auquel il a participé.	PCU	pourra être pris en compte dans le cadre de la prochaine itération, lors de la mise à jour de l'évaluation initiale
	remarque générale sur cette partie "captures accidentelles"	Conseil Général Gironde	sur les captures accidentelles il faut se rapprocher des travaux réalisés par l'Institut des Milieux Aquatiques en Aquitaine.	PCU	pourra être pris en compte dans le cadre de la prochaine itération, lors de la mise à jour de l'évaluation initiale
2. Captures accidentelles	remarque générale sur cette partie "captures accidentelles"	professionnels de la pêche	Il faut revoir les chiffres de cette partie. En effet selon les phrases il est donné les captures pour l'année 2009 ou pour la moyenne sur 4 années mais on ne sait pas lesquelles. nous ne connaissons pas le taux global toutes pêcheries confondues hors c'est cette information qui est avant tout intéressante puis d'indiquer les taux par pêcherie soit 1 sur 55 au thon en moyenne et quel nombre au bar). Il serait souhaitable que seuls les chiffres de moyenne sur les 4 ans soient donnés dans ce document car les captures accidentelles étant peu fréquentes les chiffres d'une année ont peu de valeur. Ce qui est indiqué dans la partie 2.2.3.1 "estimation annuelle varie ce qui nécessite plusieurs années pour estimer une année moyenne". En conclusion il est important de reprendre cette partie et de donner les chiffres moyens de captures accidentelles pour le chalut pélagique quel que soit la pêcherie pratiquée puis d'indiquer dans quel contexte se produisent ces captures accidentelles.	PCp	modification effectuée en 2.2.2. "Taux de captures observés dans les pêcheries françaises de la sous-région marine"
	2.2.2 (p.250)	professionnels de la pêche	Il nous semble qu'il y a une confusion entre la pêche au bar et celle au thon. Dans le paragraphe suivant : Dauphins communs/ chalut filet le taux de 2009 dans la pêcherie au bar est comparé avec la moyenne sur 4 an de la pêcherie au thon. Il est nécessaire de corriger cette erreur _modifié bar par thon .	PCp	modification effectuée en 2.2.2. "Taux de captures observés dans les pêcheries françaises de la sous-région marine"
	2.3 (p.253)	professionnels de la pêche	Peu d'observations de tortues luth mais l'impact de la pêche est quand même décrit, pourquoi ?	PCp	Il est indiqué dans le texte "à ce stade de connaissances, il est difficile d'évaluer l'impact réel de la pêche..."
	2.4 (p.254)	professionnels de la pêche	L'impact positif des navires de pêche nourrissant certaines populations d'oiseaux marins devrait être signalé dans cette partie.	NPC	On traite ici des captures accidentelles et de l'impact des captures accidentelles par la pêche sur les populations.
3. Impacts sur les populations, les communautés et les réseaux trophiques	3.2 (p.256)	professionnels de la pêche	« Toute les populations de poissons sont impactées... » Nous sommes ici dans le chapitre extraction sélective et il serait donc plus juste d'écrire : « toutes les populations d'intérêt commerciales sont impactées... »	NPC	Cela peut concerner également les espèces à faible valeur commerciale
<b>PARTIE 4 - ÉLÉMENTS DE SYNTHÈSE</b>					
<b>X. SYNTHÈSE DES ACTIVITÉS ET SOURCES DE PRESSIONS</b>					

	tableau de synthèse activités/pressions (p.262)	Grand Port Maritime de La Rochelle	<p>Ce tableau permet de comparer les impacts relatifs des activités, le dosage de sources de pressions identifiées, c'est un exercice important et sensible.</p> <p>Or, les impacts des activités de transport maritime, dragage / clapage et des travaux maritimes paraissent globalement surévalués.</p> <p>Transport maritime :</p> <p>R11. Contribution significative aux déchets marins : 80% des macro-déchets sont d'origine terrestre, depuis 10 ans les infrastructures portuaires permettent de collecter et traiter les déchets de navire de commerce. De plus, l'analyse des pressions (à partir de la page 50) ne met en évidence le transport maritime de façon significative). Nous proposons d'attribuer une contribution mineure sur ce critère.</p> <p>- R12. Contribution mineure à la modification du régime thermique : Il n'est fait état dans l'analyse des pressions (p88 et suivantes) d'aucune pression de ce type concernant le transport maritime. Nous proposons de supprimer cette contribution dans le tableau.</p> <p>- R13. Contribution significative à l'introduction de substances non synthétiques : les substances introduites par le transport maritimes, notamment à l'occasion des accidents maritime sont toujours des substances synthétiques (hydrocarbures, plus rarement des produits chimiques). L'introduction de substances non synthétiques (principalement des métaux) paraît très marginale comparativement aux autres sources. Nous proposons de supprimer cette contribution dans le tableau.</p> <p>- R14. Contribution significative à l'enrichissement en matière organique : l'enrichissement en matière organique par les activités de dragage et clapage ne paraît pas établie de façon évidente, elle n'est pas décrite dans l'analyse des pressions (p141 et suivantes). Nous proposons de supprimer cette contribution dans le tableau.</p> <p>R15. A noter également relativement aux matières dangereuses qu'en toute rigueur, le dragage et le clapage ne constituent pas une introduction de substances dans le milieu mais un transfert.</p> <p>Travaux publics maritimes :</p> <p>- R16. Contribution significative à l'extraction de matériaux : Les travaux publics maritimes ne constituent pas en tant que tels des opérations d'extraction de matériaux. Mais ce sont les dragages (déjà décrits dans la rubrique dragage) parfois associés à ces travaux qui constituent l'extraction. A ce titre les travaux maritimes ne sont pas décrits dans le chapitre consacré aux extractions de matériaux (p28 et suivantes). Nous proposons de supprimer cette contribution dans le tableau.</p> <p>- R17. Contribution mineure à la modification du régime thermique : Il n'est fait état dans l'analyse des pressions (p88 et suivantes) d'aucune pression de ce type concernant les travaux maritimes. Nous proposons de supprimer cette contribution dans le tableau.</p>	PCp	R11: déchets et transport maritime reconnu / R12 et R13: le transport contribue au rejets d'eaux de refroidissement, rejets d'eaux usées, perte de contenants avec substances non synthétiques, etc. / R14: apport de sédiments riches en matière organique / R16: extractions de matériaux lors des constructions / R17: ok pour supprimer travaux publics et modif du régime thermique /
	tableau de synthèse activités/pressions (p.262)	Grand Port Maritime de Bordeaux	<p>Les activités et leurs pressions potentielles sont correctement recensées. Toutefois, la hiérarchisation de l'importance relative des activités est à revoir en fonction d'une analyse à une échelle plus fine.</p> <p>En première lecture, l'importance des dragages/immersions, du transport maritime et des travaux maritimes apparaît inopportune ou surévaluée. A titre d'exemple, l'incidence du transport maritime sur les déchets marins est à modifier largement et l'incidence sur la modification du régime thermique est à supprimer.</p>	NPC	Le lien entre déchets et transport maritime est reconnu et le transport contribue au rejets d'eaux de refroidissement
<b>XI. IMPACTS PAR COMPOSANTE DE L'ÉCOSYSTÈME</b>					
1. Synthèse des impacts par composante de l'écosystème	tableau de synthèse Pressions/Impacts (p.265)	AELV	<p>D1 et M1: Des habitats fonctionnels (notamment, des vasières estuariennes servant de nurseries) de multiples espèces de poissons et céphalopodes sont touchés par des pertes physiques dues à des constructions de génie civil et de la poldérisation <b>et les dragages des estuaires</b> D12 et E12: Captures importantes par pêche de plusieurs de ces espèces (ex : maquereau, sardine, plusieurs centaines <b>tonnes</b> (milliers) ? de <b>bars pêchés chaque année pendant la période de reproduction sur les zones de fraye et vendus à des prix très bas ou transformés en farines</b> ! merlu), rejets d'espèces commerciales et non commerciales pouvant être importants (ex : merlan, merlu, tacaud, bars maquereaux).</p> <p>K3: changement en case rouge et 2 astérisques: particulièrement important dans les estuaires Loire et Vilaine</p> <p>K9: changement en case rouge, Les blooms planctoniques ou <b>phytoplanktonique</b> ? générés par les enrichissements en nutriments vont limiter les possibilités de photosynthèse des macroalgues subtidales.</p> <p>I3: changement en case rouge, particulièrement auprès des estuaires Loire et Vilaine</p> <p>D1: changement en case rouge, Impact très important des travaux sur la Loire diminution des vasières importantes en LOIRE</p> <p>H1: changement en case rouge</p> <p>M1: changement en case rouge, Envasement estuaire de la Vilaine + de 4 m sur le banc du strado</p> <p>G13: changement en case rouge, Les macroalgues, poussant sur substrat dur, ont besoin de lumière pour croître, et sont donc affectées par des modifications de turbidité et/ou les blooms de phytoplancton qui empêchent la photosynthèse. Des impacts de ces changements sur la profondeur de la limite basse des ceintures algales ont été relevés. De plus, toute la biocénose est affectée si le substrat rocheux s'envase.</p> <p>J3: idem ..et/ou les blooms de phytoplancton qui empêchent la photosynthèse</p> <p>H5 et H9: changement en case rouge, peuvent être en interaction (ramassage des ulves mécaniquement)</p>	PCp	<p>PC:</p> <p>- D1, précision apportée (ajout de "les activités de dragage et d'immersion de matériaux de dragage);</p> <p>- E12: ajout de l'exemple du tacaud;</p> <p>- K3: couleur orange conservée mais estuaires Loire et Vilaine cités;</p> <p>- K9: ajout de "phyto"planctonique</p> <p>NPC:</p> <p>- M1 traite du circalittoral, or il n'y a pas d'activités de génie civil, poldérisation...;</p> <p>- D12 traite des espèces démersales (c'est-à-dire vivant près du fond), les bars, sardines, maquereaux, etc. sont des espèces pélagiques, vivant en pleine eau. La contribution thématique sur la pêche a été utilisée pour citer les espèces de poissons et céphalopodes concernés;</p> <p>- I3, K9, M1: il manque des sources bibliographiques qui justifieraient le changement de couleur;</p> <p>- K3 et J3: la turbidité inclue toute modification de la transparence de l'eau (particules organiques/inorganiques dont les cellules phytoplanctoniques qui sont organiques), il n'est donc pas utile d'ajouter bloom phytoplanktonique;</p> <p>- H9 est déjà en rouge.</p>
2. Impacts cumulatifs et synergiques: l'exemple des mammifères marins	2.2 (p.268)	professionnels de la pêche	<p>Le dernier paragraphe fait écho des échouages comme indicateur de tendance s de biomasse mais il ne présente pas les résultats en terme d'abondance ?</p> <p>Il serait intéressant de reprendre ici les indicateurs d'abondance pour ces différentes espèces (voir nos commentaires sur la partie EE_Etat biologique / mammifères marins). Les documents récents « inventaire biologique et analyse écologique natura 2000 en mer » indique bien l'augmentation significative des abondances de ces espèces. A ajouter dans la phrase : "Les échouages produisent une série temporelle permettant de visualiser les tendances de biomasse concernant les espèces principales."</p>	PC	texte modifié en 2.2. "Espèces présentes dans le golfe de Gascogne"
	2.3 (p.269)	professionnels de la pêche	<p>Nous souhaitons que soit modifié cette partie " Pressions et menaces", le terme de « surpêche » par le terme de « pêche. Il est ici question l'activité anthropique et ne fait pas état du niveau de l'activité.</p>	PC	précision apportée en 2.3. "Activités anthropiques dans le golfe de Gascogne" (dernier paragraphe)
	2.3.1 (p.269)	professionnels de la pêche	<p>Dans le paragraphe Pressions et menaces primaires(paragraphe 3 et 4) il est important pour la bonne compréhension que les phrases suivantes soient modifiées comme suit :</p> <p>Dauphins communs : La proportion interannuelle d'animaux échoués portant des traces de captures accidentelles est de 43%</p> <p>Marsouin : La proportion moyenne interannuelle d'animaux échoués portant des traces de captures accidentelles est de 35%</p> <p>Les deux conclusions de ces paragraphes (3 et 4) doivent être modifiées.</p> <p>En effet il est statué dans la partie sur les captures accidentelles (2.2.3.4 les impacts)</p> <p>Il est internationalement reconnu que les captures de cétacés ne doivent pas excéder les 1.7% de la population [ ...] aucune pêcherie à l'échelle de chacun de ces stocks ne dépasse ce seuil. La somme des pressions sur chacun des stocks, en l'état des connaissances actuelles ne dépasse pas non plus ce seuil.</p> <p>Il est donc nécessaire de supprimer les phrases suivantes dans cette partie (2.3.1):</p> <p>- "Ces niveaux de mortalités additionnelles sont extrêmement préoccupants et les modélisations dynamiques de populations confirment ce constat"</p> <p>- "Ces taux sont importants et soulèvent un problème majeur pour cette espèce côtière"</p> <p>- "Les captures accidentelles restent une pression majeure pour les populations de mammifères marins en France."</p> <p>La conclusion doit donc indiquer que des pressions existent mais que ces populations sont en augmentation significative et que les captures accidentelles ne dépasse pas le seuil de 1.7%.</p>	PC	texte modifié en 2.4.1. "Pressions et menaces primaires"
3. Impacts cumulatifs et synergiques sur les espèces démersales: le cas de la sole	3.2.2 (p.275)	UNICEM & Armateurs de France	<p>supprimer la phrase: "L'impact négatif des extractions sur l'abondance... de la plupart des espèces a été observée." Cette affirmation de la diminution globale de la richesse spécifique et de l'abondance des espèces halieutiques est infirmée par l'étude menée en 2006 par l'IFREMER sur les sites du Piller et du Grand Charpentier "Ressources halieutiques et granulats marins: les sites du Grand Charpentier et du Piller, dans l'estuaire de la Loire</p>	NPC	L'auteur donne ses sources dans la contribution thématique mise à jour (Desprez, 2000 et 2007).
	3.2.5.1 (p.277)	UNICEM & Armateurs de France	<p><b>supprimer la phrase:</b> "LA production de ces proies est maximale... du chalutage sur les disponibilités alimentaires des soles" et <b>ajouter</b> après chalutage "et également des exploitations de matériaux marins"</p>	PCU	La référence bibliographique fournie est trop récente et comprend des données non validées, pourra être pris en compte à la prochaine itération, lors de la mise à jour de l'évaluation initiale
<b>ANALYSE ECONOMIQUE ET SOCIALE DE L'UTILISATION DE NOS EAUX MARINES ET DU COUT LIE A LA DEGRADATION DU MILIEU MARIN</b>					
remarque générale sur le volet AES	Grand Port Maritime de La Rochelle	Globalement il n'y a pas toujours d'équilibre quantitatif entre les contenus dédiés aux différentes activités. A titre d'exemple 7 pages sont consacrées au transport maritime et aux ports de commerce dont trois seulement aux Grands Ports Maritimes de la zone (les ports de Lorient, des Sables d'Olonne, de Rochefort Tonny-Charente ne sont pas cités) ; alors que 16 pages sont consacrées à la pêche.	NPC	Remarque sur la construction du document, qui ne peut être modifiée compte tenu de l'harmonisation nationale	
remarque générale sur le volet AES	LPO	Concernant l'activité d'exploitation éolienne offshore, elle doit être identifiée comme ayant un impact en terme de collision et de dérangement de la faune.	PCU	Concerne un secteur qui n'est pas encore en activité. Pourra être pris en compte dans le cadre de la prochaine itération, lors de la mise à jour de l'évaluation initiale, dans le volet pressions/impacts	
remarque générale sur le volet AES	Conseil Régional Aquitaine	<p>* on oublie des organismes associatifs « experts » tels l'institut des milieux Aquatiques IMA , le Centre de la Mer Cote Basque CMB dans les références aux observatoires participatifs.</p> <p>Ces observations peuvent être appliquées aux autres documents</p> <p>L'occultation des outils régionaux y compris ceux où l'Etat est étroitement associé est étonnante et doit faire l'objet de corrections et d'ajouts :</p> <p>"observatoire de la côte Aquitaine par exemple sur son volet « érosion » et son volet « patrimoine et environnement côtiers »</p> <p>*Le GIP Littoral Aquitain comprend un volet important d'objectifs sur le volet socio économique sur le littoral (et non directement sur le domaine « mer » ce qui n'est pas effectivement son domaine géographique)</p> <p>Le Plan de Développement Durable du Littoral Aquitain est également à consulter et on peut en extraire des dispositions qui complèteraient les documents.</p> <p>Cet oubli semble étonnant alors même que l'Etat participe financièrement et techniquement à ces organismes et programmes et que les Départements côtiers sont partenaires au même titre.</p>	PCp	l'introduction de l'évaluation initiale mentionne les observatoires locaux, précisant que leurs données pourront être utiles à l'échelle de la SRM, mais qu'un travail complémentaire est nécessaire.	
remarque générale sur le volet AES	Conseil Général Gironde	<p>même observation générale que la Région Aquitaine : on oublie des organismes associatifs « experts » tels l'institut des milieux Aquatiques IMA, le Centre de la Mer Cote Basque CMB dans les références aux observatoires participatifs</p> <p>Ces observations peuvent être appliquées aux autres documents :</p> <p>L'occultation d'outils y compris ceux auxquels l'Etat est étroitement associé est étonnante et doit faire l'objet de corrections et d'ajouts. Il s'agit de :</p> <p>- <b>l'Observatoire de la Côte Aquitaine</b> par exemple sur son volet « érosion » et son volet « patrimoine et environnement côtiers »</p> <p>- <b>Le GIP Littoral Aquitain</b> qui réunit l'Etat, la région Aquitaine, les 3 départements et les intercommunalités. Il intervient à terre sur le périmètre des intercommunalités comprenant au moins une commune littorale et sur la zone littorale adjacente. LE GIP a adopté un Plan de Développement Durable du Littoral Aquitain qui est également à consulter et dont on peut en extraire des dispositions qui complèteraient les documents. Le PDDL, fruit d'une réflexion collective et partenariale impliquant l'ensemble des acteurs du littoral, a été validé en octobre 2009. Elément central d'une stratégie d'aménagement partagée du territoire à l'horizon 2020, le PDDL s'appuie sur les 3 piliers du développement durable et sur les principes de la gestion intégrée des zones côtières.</p> <p>Le Plan est conçu autour de <b>4 axes stratégiques</b> :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>o Aménagement et cadre de vie</li> <li>o Economie et emploi</li> <li>o Environnement et risques</li> <li>o Espaces et sites naturels</li> </ul> <p>...et <b>2 axes transversaux</b> qui viennent les compléter :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>o Innovation et connaissance</li> <li>o Gouvernance.</li> </ul> <p><b>D'une façon générale</b>, la question de la gouvernance sur le littoral n'est pas traitée. Il aurait été intéressant de rappeler les compétences des différents acteurs du littoral (conseil régional, conseil général, communes, intercommunalités).</p>	PCp	l'introduction de l'évaluation initiale mentionne les observatoires locaux, précisant que leurs données pourront être utiles à l'échelle de la SRM, mais qu'un travail complémentaire est nécessaire.	
<b>PARTIE 1 - AES DE L'UTILISATION DES EAUX MARINES</b>					
1.1.2 (p.10)	Conseil Régional Aquitaine	on cite les 8 premiers ports français. Bayonne, n°9 n'est pas cité (avec un trafic = Bx/2 et proche de 2/3 La Rochelle)	NPC	Ce chapitre traite de deux grands ports maritimes, le port de Bayonne n'a pas ce statut.	

1.1 Transport maritime et ports	(p.10 et suivantes)	Grand Port Maritime de La Rochelle	Il n'y a pas de données disponibles sur les emplois générés, par les ports de commerce de la zone. Or des données sont disponibles. A titre d'exemple pour le seul Grand Port Maritime de La Rochelle une étude socioéconomique a établi que le Port générerait 1650 emplois directs, 3850 emplois indirect et induisait 10850 emplois soit un total de plus de 16300 emplois. Des données similaires sont certainement disponibles, au moins pour les deux autres Grands Ports Maritimes.	PCU	ces données sont intéressantes et seraient à prendre en compte pour TOUS les GPM. Nous les avons interrogés suite à ce commentaire, mais tous ne nous ont pas répondu. Pourra être pris en compte à la prochaine itération, lors de la mise à jour de l'évaluation initiale.
	(p.10 et suivantes)	Grand Port Maritime de La Rochelle	Il manque également des données sur la valeur ajoutée générée par les ports et le transport maritime. De telles données seraient pourtant intéressante dans la mesure où l'étude s'intéresse par ailleurs aux coûts de la dégradation du milieu. A titre d'exemple le seul Grand Port Maritime de La Rochelle génère, selon la même étude pour la seule année 2011, une valeur ajoutée directe de 106 M€, indirecte de 267 M€ et induite de 352 M€, soit un total de valeur ajoutée de 725 M€.	PCU	ces données sont intéressantes et seraient à prendre en compte pour TOUS les GPM. Nous les avons interrogés suite à ce commentaire, mais tous ne nous ont pas répondu. Pourra être pris en compte à la prochaine itération, lors de la mise à jour de l'évaluation initiale.
	(p.10 et suivantes)	Grand Port Maritime de La Rochelle	D'une façon générale, il n'y a pas de données sur les filières qui bénéficient des capacités de transport et logistiques offertes par le transport maritime et les ports de commerce.	PCU	ces données sont intéressantes et seraient à prendre en compte pour TOUS les GPM. Nous les avons interrogés suite à ce commentaire, mais tous ne nous ont pas répondu. Pourra être pris en compte à la prochaine itération, lors de la mise à jour de l'évaluation initiale.
	(p.10 et suivantes)	Grand Port Maritime de La Rochelle	D'un point de vue philosophique, il paraît surprenant de classer en tant que « coût de la dégradation du milieu » les actions positives en matière d'environnement (réduction d'impact, prévention...), sans les dissocier des actions curatives. En raisonnant par l'absurde, une limitation des actions de prévention aurait pour conséquence une chute des coûts de la dégradation du milieu. Ce qui paraît pour le moins paradoxal.	NPC	D'un point de vue économique et afin de proposer une analyse la plus utile possible aux décideurs, il a été choisi d'évaluer les coûts liés à la dégradation du milieu marin par les coûts comptables actuellement dépensés, traduisant un consentement de la société pour traiter de la question de la dégradation du milieu marin. L'introduction de la partie AES "coûts de la dégradation" a été revue pour mieux expliquer ce choix.
	1.1.3 (p.11)	gpt assoc	Il manque des données concernant le pavillon français et les pavillons bis (notamment le RIF). Cet élément a une importance dans l'analyse économique et sociale du transport maritime	PCU	pourra être pris en compte dans le cadre de la prochaine itération, lors de la mise à jour de l'évaluation initiale
	1.1.3.2 (p.12-13)	Conseil Général Gironde	Il n'est pas question des Départements ou d'autres collectivités comme opérateurs du transport de passagers.	NPC	le chapitre ne traite pas des opérateurs en matière de transport de passagers.
	1.1.3.3 (p.13)	Conseil Régional Aquitaine	emplois directs ens des ports français: 42 000 Bayonne, non cité = 970 soit 2,3 % emplois total (direct + indirect + induit) ens des ports français: 260 000 Bayonne, non cité = 3400 (1,3%)	PCU	seuls les 3 GPM de la SRM GdG sont abordés dans cette première version de l'évaluation initiale, pourra être pris en compte dans le cadre de la prochaine itération
	1.2.1.1 (p.14)	Conseil Régional Aquitaine	Analyse à l'échelle de la Région ss-marine trafic: 48,2 MT (France p20 => 359 MT) Pour mémoire: Bayonne = 4 MT soit 8% de la Région ss-marine	PCp	déjà pris en compte dans la mise à jour de la contribution thématique en 1.2.1.5. "Le port de Bayonne"
	1.2.1.4 (p.17)	Grand Port Maritime de Bordeaux	Il convient de préciser que le GPM de Bordeaux génère 15 000 emplois directs, indirects et induits. Ces chiffres devraient être actualisés prochainement.	PCU	ces données sont intéressantes et seraient à prendre en compte pour TOUS les GPM. Nous les avons interrogés suite à ce commentaire, mais tous ne nous ont pas répondu. Pourra être pris en compte à la prochaine itération, lors de la mise à jour de l'évaluation initiale.
	1.2.2 (p.17)	Conseil Général Gironde	il serait intéressant de noter l'existence d'installations de ports à secs	PC	précision apportée en 1.2.2. "Les ports de plaisance"
1.3 (p.18)	gpt assoc	Intégrer la Convention Internationale pour la prévention de la pollution par les navires du 2 novembre 1973 complétée par le protocole de 1978 dite MARPOL 73/78 et ses trois amendements.	PCp	contextualisation effectuée et la convention MARPOL est déjà citée en 1.3. "Réglementation"	
1.3 (p.20)	Conseil Général Gironde	Outre un engagement national de faire respecter la réglementation européenne et internationale, un certain nombre d'initiatives locales ont vu le jour pour répondre aux objectifs stratégiques de la protection des milieux récepteurs. Il faut en parler	NPC	données locales utilité non perçue par rapport au fond des travaux d'une directive mise en œuvre à l'échelle des sous-régions marines	
1.2 Travaux publics maritimes	2.2 (p.23)	Conseil Général Gironde	est-ce que le tableau 3 comptabilise les bureaux d'étude qui assurent la maîtrise d'œuvre des opérations de génie civil en travaux maritimes ? Idem tableau 4	NPC	L'ingénierie et la maîtrise d'œuvre sont regroupées dans une classe d'activités économiques totalement distincte des travaux publics maritimes et fluviaux, non prise en compte ici. Cette classe rassemble l'ingénierie pour la conception de machines, le manufacturier, l'électronique, l'hydraulique, l'assainissement, la dépollution, la sismique, la cartographie, le spatial, etc.
1.3 Services financiers maritimes					
1.4 Construction navale					
1.5 Câbles sous-marins					
1.6 Extraction de matériaux marins	6.2 (p.44)	Conseil Régional Aquitaine	rechargement de plages: La Baule 200 000 m3 Charente Maritime 400 000 m3 Obs: Littoral d'Anglet, avec sables de dragage: 4 M m3 entre 1985 et 2002. Actions redémarrées par la CCI depuis 2010	PC	précision apportée (2 derniers tirets ajoutés) en 6.2.2. "Le rechargement de plage"
	6.2 (p.44)	Conseil Général Gironde	quid du rechargement des plages qui se fait en Gironde/ Landes et PA – cela représente un volume conséquent et des finances publiques mobilisées de façon importantes. Il n'est pas question non plus de extraction de granulats au large de l'estuaire de la Gironde sur des fonds de 40 m	PCp	précision apportée (2 derniers tirets ajoutés) en 6.2.2. "Le rechargement de plage" La Gironde est hors périmètre DCSMM
	6.2 (p.44)	GIE-GNG	prise en compte des PER	PC	précision apportée en 6.2.1. "L'extraction de granulats marins"
	6.3.1.1	gpt assoc	Au chapitre sur les granulats marins, sur la réglementation, parler de la réforme en cours du code minier.	PCp	Déjà pris en compte dans la mise à jour de la contribution thématique en "6.3.1.1. Réglementation de l'exploitation"
	6.4 (p.48)	Conseil Général Gironde	de la même façon ce chapitre est sous dimensionné. Il existe pléthore de données au niveau du département de la Gironde tant sur les volumes que sur les techniques et suivis réalisés	NPC	données locales et non fournies utilité non perçue par rapport au fond des travaux d'une directive mise en œuvre à l'échelle des sous-régions marines
1.7 Production d'électricité	7.1.1 (p.49)	Conseil Général Gironde	Pourquoi ne pas préciser des éléments factuels sur les divers pilotes de l'IEED qui ont été mis en places sur les 4 sites sélectionnés ?	PCU	pourra être pris en compte dans le cadre de la prochaine itération, lors de la mise à jour de l'évaluation initiale
	7.2.3 (p.51)	Conseil Général Gironde	Une étude prospective sur les EMR est conduite depuis déjà quelques mois par le GIP littoral Aquitain. Il serait important de rajouter quelques informations à ce sujet (CCP).	PCU	pourra être pris en compte dans le cadre de la prochaine itération, lors de la mise à jour de l'évaluation initiale
	7.2.3 (p.52)	Conseil Général Gironde	il n'est pas question du pilote expérimental d'usine marémotrice sous les piles du pont de Pierre à Bordeaux.	NPC	hors périmètre DCSMM
	remarque générale sur la production d'électricité	LPO	la LPO souhaite que la notion de risque soit insérée. En effet, le risque d'accident lié à ces activités ont un impact très fort sur le milieu marin qui n'est (à priori) pas répertorié dans cette évaluation.	PCp	Impacts décrits dans le volet pressions/impacts : cf. "III. Interférences avec des processus hydrologiques" - 1. "Modification du régime thermique" Concernant les EMR, ce secteur n'est pas encore en activité.
1.8 Activités parapétrolières et paragazières off-shore	remarque générale sur les activités pétrolières et paragazières offshore	LPO	la LPO souhaite que la notion de risque soit insérée. En effet, le risque d'accident lié à ces activités ont un impact très fort sur le milieu marin qui n'est (à priori) pas répertorié dans cette évaluation.	PCp	Impacts décrits dans le volet pressions/impacts : cf. - I. "Perte et dommages physiques" - II. "Autres pressions physiques" - IV. "Substances chimiques"
remarques générales sur la pêche professionnelle	professionnels de la pêche		d'une façon générale on peut regretter l'analyse purement « économique » qui est faite de ce secteur par l'analyse de la Valeur ajoutée et des taux de valeur ajoutée. La page 4 du chapitre analyse économique et sociale indique que cette AES sert à « préparer les éléments d'aide à la décision pour la définition des OE et pour la définition des programmes de mesures... et doit permettre de mettre en évidence les enjeux économiques et sociaux ». Dans l'analyse faite par Ifremer, aucune référence n'est faite à l'effet redistributif de ce secteur sur l'ensemble du littoral (emploi à terre, aménagement du territoire, maintien des populations littorales sur le long de l'année). A titre d'exemple, en Cornouaille, qui représente plus du quart des débarquements de la pêche française on évalue qu'à un emploi embarqué correspondent 4,3 emplois à terre. De plus, la pêche à pied n'est absolument pas prise en compte dans cette analyse. L'analyse économique de ce secteur est réalisée sur une année. Etant donné la forte variabilité interannuelle que connaissent les CA des navires, il apparaît plus pertinent d'analyser les données sur deux ou trois ans. En outre, le choix de l'année 2009 comme année « référence » tend à sous-estimer les chiffres du secteur. A l'instar de ce qui se passe dans le Finistère ou l'année 2009 est celle de l'après crise financière, de tensions sur les marchés (notamment espagnols) et a vu une baisse des chiffres en criée.	PCU	les choix de méthode sont expliqués en introduction de la partie AES. Ils pourront évoluer en fonction de l'acquisition de connaissances complémentaires.
	9.1 (p.62)	professionnels de la pêche	Sous la figure 19 : Version Initiale « L'inadéquation croissante des capacités de production à la ressource disponible suite au développement continu de ce secteur après la 2nde guerre mondiale en Europe a progressivement compromis la viabilité écologique et économique de ce secteur d'activité ». Correction proposée : « L'inadéquation croissante des capacités de production à la ressource disponible suite au développement continu de ce secteur après la 2nde guerre mondiale en Europe est un des facteurs ayant participé à la dégradation de la viabilité écologique et économique de ce secteur d'activité. En 2008, plus de 60% des produits de la pêche et de l'aquaculture consommés en Europe étaient des produits issus de l'importation. Ces produits sont notamment issus de pays n'ayant pas les mêmes normes en matière sociales et environnementales (1). En France, le prix moyen du poisson débarqué sous criée a plutôt baissé en euros constants de 1998 à 2010. (2). Il est manifeste que depuis 1998, la consommation de produits aquatiques a essentiellement été alimentée par des produits d'importation... L'ensemble des problèmes de viabilités économiques du secteur de la pêche ne sont pas entièrement liés à des problèmes de ressources mais également à des problèmes de marché (Tourteaux, Merlus...) et à la forte volatilité des prix du poisson et du carburant. Il est à signaler que contrairement aux produits agricoles, les produits de la pêche sont assimilés à des produits industriels par l'Organisation Mondiale du Commerce et donc soumis au libre marché »	PCp	modification effectuée en 9.1. "Généralités sur l'activité" et données sur l'importation déjà dans le chapitre 11.1 "Généralités sur l'activité"
	9.2.1.1 (p.63)	professionnels de la pêche	Dans le texte au-dessus du tableau 23 et dans le tableau 23 : le nombre de marin en ETP est évalué à 4 492. Des données AGLIA (2009) indiquent pourtant que les entreprises de pêche de la façade Atlantique ont employés près de 7 200 marins en 2009 soit environ 5 700 emplois de temps plein.	PCp	précision apportée (on parle de postes embarqués, non de marins) en 9.2.1.1. "Caractéristiques de la flotte de pêche" l'ensemble des données relatives à l'emploi de marin professionnel provient de la base de données officielle de l'Etat tant pour les marins au commerce qu'à la pêche ce qui garantit un traitement homogène de la donnée.
	9.2.1.1 (p.64)	professionnels de la pêche	Le tableau 23, figure 20 et figure 19 sont issus de la synthèse des flottilles par façade du SIH, ils décrivent les flottilles et les activités. Puisque nous sommes dans l'analyse économique et sociale. Il serait utile de reprendre dans la même source, le nombre de marins par rayon d'action. On constate que 33 % des navires (mixte+large) emploient 58% des marins.	NPC	utilité non perçue par rapport au fond des travaux d'une directive écosystémique



1.9 pêche professionnelle	9.2.1.4 (p.67)	professionnels de la pêche	Tableau 26 : Toujours la même remarques sur le nombre d'emploi de la façade (5700 ETP dans l'analyse AGLIA et 4274 ETP dans le SIH ??)	NPC	les données numériques (par exemple nombre de navires actifs) sont susceptibles de changer au cours d'une année, mais les tendances mise en évidence sont fiables.
	9.2.1.4 (p.67)	professionnels de la pêche	Si l'on reprend l'analyse du tableau 26 : - "Le taux de valeur ajoutée (valeur ajoutée rapportée au chiffre d'affaires) est en moyenne de 57 % sur l'ensemble des flottilles de la façade." Si l'on reprend les chiffres du tableau, que ce soit pour les flottilles majeures ou pour le total de la façade le taux de VA (145/190 ou 222/428) on ne dépasse pas les 52%... - "Il décroît avec la taille des navires passant de 63 % en moyenne pour les navires de moins de 10 m à 47 % pour les navires de 24 à 40 m." Les chiffres du tableau indiquent plutôt un taux de CA des navires de moins de 10 mètres (10/17) aux alentours de 58%. En outre, ce taux est le même pour les fileyeurs de 24 à 40 mètres. Donc le taux de VA ne décroît pas forcément avec la taille du navire. Une analyse aussi « laconique » des chiffres décrits dans le tableau est très réductrice et trompeuse. En effet, il paraît difficile d'analyser le taux de CA des navires en fonction de leur « longueur » uniquement. Une analyse par métier paraît plus judicieuse, même avec les biais indiqués dans l'annexe 1. - "Si l'on se réfère aux classes de taille des navires (toutes flottilles confondues), les contributions les plus importantes à la richesse proviennent des navires de 12 à 18 m et de 18 à 24 m (24 % de la VAB chacune) devant les navires de moins de 10 m (19 % de la VAB)." Difficile de faire le rapport entre cette phrase et le tableau car ces pourcentages n'apparaissent pas clairement. Sauf à refaire les calculs soi-même. D'une manière générale, l'analyse faite est très laconique et demande des éclaircissements	PC	texte modifié en 9.2.1.4. "Les flottilles majeures de la façade"
	9.2.1.5 (p.67)	professionnels de la pêche	Le chapitre 9.2.1.4 analyse es taux de VA par flottille de la façade. Ici sont présentées les principales espèces de la façade. Il serait intéressant de prendre en compte globalement l'importance de ces espèces pour les différentes flottilles et d'approcher ainsi le taux de dépendance des flottilles en fonction des espèces. Dans l'annexe 1 (p278) il est noté : "Des taux de dépendance des flottilles à ces espèces majeures ont été calculés en 2009 à partir d'un échantillon de navires dont les données déclaratives ont été considérées comme « fiables » sur la base de sources croisées." Les faire apparaître dans ce chapitre apparaît pertinent.	PCp	Ces données existent dans le tableau 8 "Taux de dépendance du CA des flottilles majeures à chaque espèce commerciale majeure de la façade. Source: Ifremer. D'après données SIH, DPMA." de la contribution thématique se rapportant à la pêche professionnelle. Comme il fait partie du chapitre relatif aux interactions de l'activité avec le milieu, il n'est pas intégré dans le document final "évaluation initiale". L'introduction du volet I de l'AES précise maintenant ce point.
	9.2.1.7 (p.68)	Conseil Général Gironde	il me semble important de reprendre les données statistiques des criées avec la flotte associée et les principales espèces en tonnage et CA. Il existe des monographies dans toutes les DDTM.	NPC	données locales utilité non perçue par rapport au fond des travaux d'une directive écosystémique, mise en œuvre à l'échelle des sous-régions marines
	9.2.2.1 (p.68)	professionnels de la pêche	Figure 24: Les navires immatriculés MN et IO sont issus du même quartier maritime (Marennes Oléron). Nous souhaitons qu'ils soient traités ensemble (chiffres uniques, camemberts uniques), afin de ne pas minimiser leur importance. Idéalement, il conviendrait de prendre en compte les données issues des ports de débarquement, reflétant bien davantage la réalité des captures.	PCU	pourra être pris en compte dans le cadre de la prochaine itération, lors de la mise à jour de l'évaluation initiale
	9.2.2.2 (p.71)	professionnels de la pêche	" Au-delà de 18 mètres, les revenus des navires proviennent majoritairement des mers celtiques, à l'exception des fileyeurs de 18 à 24 m où la contribution du golfe de Gascogne aux revenus totaux reste majeure et des chalutiers de fond de 18 à 24 m, dont les revenus proviennent de manière partagée des mers celtiques et du golfe de Gascogne." Donc la phrase de départ n'est absolument pas claire.	PC	modification apportée en 9.2.2.2. "Localisation maritime des activités"
	9.3.2 (p.72)	Conseil Général Gironde	les DAM sont aujourd'hui les DDTM et les DRAM les DIRM	NPC	il ne s'agit pas d'une DDAM, mais de la direction des affaires maritimes, en administration centrale
	9.3.3 (p.73-74)	professionnels de la pêche	Le pouvoir réglementaire indirect des comités régionaux n'est pas mis en avant. Il convient de reprendre les attributions dévolues au CNPMEM au niveau régional pour les CRPMEM. Notamment, à l'instar du CNPMEM, les CRPMEM « peuvent prendre des décisions en vue d'assurer la protection et la conservation des ressources ».	PC	précision apportée en 9.3.3. "Au niveau régional et local"
	9.3.3 (p.74)	professionnels de la pêche	La LMAP a supprimé les comités locaux, qui n'existent plus à l'heure actuelle. Elle a par ailleurs créé les comités départementaux et interdépartementaux des pêches.	PC	précision apportée en 9.3.3. "Au niveau régional et local"
	9.3.3 (p.74)	professionnels de la pêche	Le terme « proposer » des réglementations » prête à confusion : si les Comités locaux avaient force de proposition auprès des comités régionaux, ces derniers étaient les seuls à pouvoir adopter des réglementations de gestion des pêches.	PC	précision apportée en 9.3.3. "Au niveau régional et local"
	9.3.3 (p.74)	professionnels de la pêche	La LMAP n'a pas introduit la possibilité pour les comités des pêches de proposer des réglementations sur les espèces non soumises à quotas ou pour les besoins de gestion de conflits entre métiers, cette possibilité existait auparavant.	PC	précision apportée en 9.3.3. "Au niveau régional et local"
	9.3.3 (p.74)	Conseil Général Gironde	un nouveau décret vient de passer : les CLPMEM sont maintenant regroupés au sein de CDPMEM. Par ailleurs, il n'est pas question des structures de réflexion et de gestion des poissons migrateurs amphihalins tels que les COGEPOMI qui ont un rôle très important dans la mise en place de plan de gestion de ces espèces que l'on retrouve en mer au cours de leur cycle biologique	PC	précision apportée en 9.3.3. "Au niveau régional et local"
	9.4 (p.75)	professionnels de la pêche	Dans le tableau de synthèse : même remarque que pour la page 63. En outre il faut préciser dans ce tableau que c'est en ETP et non pas en nombre d'hommes. Sinon mettre les 7200 marins qui apparaissent dans l'analyse de l'AGLIA.	PCp	précision apportée (on parle de postes embarqués) en 9.4. "Synthèse" l'ensemble des données relatives à l'emploi de marin professionnel provient de la base de données officielle de l'Etat tant pour les marins au commerce qu'à la pêche ce qui garantit un traitement homogène de la donnée.
remarque générale sur la pêche pro	LPO	la LPO souhaite que soit intégrée une analyse de la pêche à pied professionnelle (nombre de licences, espèces exploitées, surfaces exploitées, absence ou présence de d'étude de stock...). Cette activité a un impact sur le milieu : dérangement de la faune (avifaune en particulier), introduction d'espèces non indigènes et extraction, mortalité d'espèces.	PCp	Impacts décrits dans le volet pressions/impacts : cf. I. "Perte et dommages physiques" - 2. "Abrasion"	
1.10 Aquaculture	10.2 (p.78)	Conseil Général Gironde	manque des informations sur la pénéculture (production de crevettes pénéides) qui représente une part de l'aquaculture à ne pas négliger sur cet espace littoral même si c'est souvent une production connexe de l'affinage d'huîtres. Tableau 31 à reprendre : le nbre d'entreprise en ostréiculture en Gironde est de 315 et emploie environ 750 personnes (solliciter le CRCAA pour une information officielle)	NPC	les données fournies dans l'évaluation initiale sont exactes (cf. étude MAAPRAT / DPMA de 2009)
	10.2.2 (p.79)	Conseil Général Gironde	pour la surmortalité, des chiffres existent de façon très précise et il semble important de parler de la démarche du CSOA et des diverses pistes de sorties de crises concernant la filière ostréicole du golfe de Gascogne. Il n'est pas non plus question de l'emploi saisonnier dans cette filière.	PC	précision apportée concernant l'emploi saisonnier en 10.2.2. "Conchyliculture" concernant la surmortalité, la précision est apportée dans la mise à jour de la contribution thématique, en note de bas de page
	encadré (p.82-83)	Conseil Général Gironde	un encadré spécifique est fait sur la saliculture/ pourquoi ne pas faire la même chose pour parler d'autres filières spécifiques de l'aquaculture ?	NPC	Les autres activités aquacoles sont traitées par ailleurs
	10.4 (p.83)	Conseil Général Gironde	dans la synthèse, il serait souhaitable de parler de la mise en place à l'initiative de l'Etat fin 2011 d'un schéma régional de développement de l'aquaculture en Aquitaine, et donc des perspectives escomptées	PCp	déjà pris en compte dans la mise à jour de la contribution thématique en 10.3.1. "Réglementations concernant l'exploitation des cultures marines"
	remarque générale sur la conchyliculture	LPO	Concernant la conchyliculture, cette activité a un impact en terme de dérangement de la faune, plusieurs études ont montré que la circulation des tracteurs sur l'estran provoquait des envols des oiseaux en plein hivernage.	PCp	Impacts décrits dans le volet pressions/impacts : cf. II. "Autres pressions physiques", 3. "Dérangement de la faune"
1.11 Commercialisation et transformation des produits de la mer					
1.12 Agriculture	12.2.2 (p.96)	Conseil Général Gironde	pourquoi le CA indiqué est celui de 2001 ? Est-ce une erreur ? Existe-t-il des statistiques plus actualisées ?	PCU	pourra être pris en compte dans le cadre de la prochaine itération, lors de la mise à jour de l'évaluation initiale
	remarque générale sur l'agriculture	LPO	Concernant l'agriculture, cette activité provoque des modifications de la salinité, le prélèvement d'eau douce qu'elle génère en amont des estuaires entraîne une sursalinité en été, en particulier dans les baies.	PCp	Impacts décrits dans le volet pressions/impacts : cf. III. "Interférences avec des processus hydrologiques", 2. "Modification du régime de salinité"
1.13 Industries					
1.14 Artificialisation des territoires littoraux	14.2 (p.107)	Conseil Général Gironde	il est indiqué que la densité de population est faible en Gironde (67 hab/km2). Cette vision est faussée. Il y a lieu de distinguer le Bassin d'Arcachon (densités de 70 à 200 hab/km2) de la côte médocaine (35 à 70 hab/km2) car l'impact de ces territoire sur la frange côtière n'est pas la même.	PC	modification effectuée en 14.2. "Etat des lieux du secteur sur la façade atlantique"
	14.2 (p.108)	Conseil Général Gironde	il est étonnant de la même façon que les données INSEE de l'occupation du littoral s'arrêtent à 2006. Cette occupation évolue très rapidement et il est évident de pouvoir disposer de données plus récentes.	PCU	pourra être pris en compte dans le cadre de la prochaine itération, lors de la mise à jour de l'évaluation initiale
	14.2 (p.112)	Conseil Général Gironde	la part d'artificialisation du territoire est déclinée au niveau des régions / il serait intéressant de faire valoir les spécificités locales, en particulier départementales. Il est par ailleurs essentiel de parler des Plans d'Aménagement et de Développement Durable qui ont été rédigés et validés sur certains territoires (exemple le PDDLA du GIP littoral Aquitain). De nombreuses informations sont aussi collectées et mises à disposition par l'Observatoire de la côte Aquitaine (OCA). D'autre Observatoire socio économique sont peu être à mobiliser pour mettre à jour les BD utilisées dans le PAMM.	NPC	données locales utilité non perçue par rapport au fond des travaux d'une directive mise en œuvre à l'échelle des sous-régions marines
	remarque générale sur l'artificialisation des territoires littoraux	LPO	Concernant l'artificialisation des sols, cela a un impact sur la courantologie par la mise en place d'un système de défense de côte.	PCp	Impacts décrits dans le volet pressions/impacts : cf. I. "perte et dommages physiques", 4. "Modification de la nature du fond et de la turbidité"
1.15 Tourisme littoral	15.2.1 (p.116)	Conseil Général Gironde	dans la sous région l'emploi saisonnier est victime d'un manque de structure d'hébergement ce qui pose de gros soucis	NPC	données locales utilité non perçue par rapport au fond des travaux d'une directive mise en œuvre à l'échelle des sous-régions marines
1.16 Activités balnéaires et fréquentation des plages	remarque générale sur les activités balnéaires et fréquentation des plages	Conseil Régional Aquitaine	Il nous apparaît peu pertinent de prendre comme référence et comme élément de comparaison le label "Pavillon Bleu" (chapitre 16 "Activités balnéaires et fréquentation des plages"). En effet, le document place le label, délivré par une association, au même niveau que les cadres réglementaires : aires aménagées pour la baignade de mer ou zones de baignade au titre de la Directive "Eaux de baignade". Ce label ne constitue pourtant pas une référence unanimement reconnue par les communes littorales (surtout de la côte aquitaine !) puisque seules sont identifiées par le label les villes candidates dont la candidature est, en plus, payante et basée sur des critères et des références pouvant être remis en cause. Dès lors, toute référence formelle à ce label devrait être retirée car : - il n'existe pas de reconnaissance formelle de l'ensemble des stations développant ainsi des biais dans l'analyse comparative ; - la démarche du Pavillon Bleu ne s'appuie sur aucun assise qualité : texte réglementaire voire certification.	NPC	Pour pallier l'absence de statistiques exhaustives sur l'utilisation des plages du littoral, plusieurs indicateurs ont été choisis afin de pouvoir appréhender l'offre de plages en France et les facteurs explicatifs de l'attractivité du littoral : -Les aires aménagées pour la baignade en mer, définies par le ministère chargé des sports comme des zones délimitées (matériellement par des bouées, lignes d'eau, etc...) pour la baignade surveillée; -Les zones de baignade en mer recensées dans le cadre de la directive 2006/7/CE du Parlement Européen et du Conseil du 15 février 2006 concernant la gestion de la qualité des eaux de baignade; -Les plages labellisées « Pavillon Bleu », ce label ayant une forte connotation touristique; -Les plages exploitées, correspondant aux plages faisant l'objet de concessions communales et aux plages sur lesquelles on recense au moins une autorisation d'occupation temporaire (AOT). L'indicateur "Pavillon bleu" est donc un des nombreux éléments de l'analyse et en aucun cas un indicateur unique
	16.1 (p.120)	gpt assoc	Influence de la nouvelle directive 2006/7/CE sur les zones de baignade au niveau du dé-listage. Le délistage consiste à retirer une zone de baignade des listes officielles sans pour autant justifier ce retrait. Elle n'est alors plus contrôlée, échappe aux réglementations en vigueur et les usagers ne sont pas informés de la qualité des eaux. En effet, étant donné les délais impartis, il est probable que la qualité de nombreuses eaux de baignade en Europe ne soit plus compatible avec ces nouvelles normes qui sont 4 fois plus sévères que celles actuellement appliquées. Notre crainte est donc que de nombreux autres sites de baignade soient radiés des listes afin d'échapper aux sanctions de la Commission européenne.	NPC	utilité non perçue par rapport au fond des travaux d'une directive écosystémique

	16.3 (p.124)	Conseil Régional Aquitaine	Ce point peut aussi faire utilement état de l'article D. 1332-1 du code de la santé publique : "Une baignade aménagée comprend, d'une part, une ou plusieurs zones d'eau douce ou d'eau de mer dans lesquelles les activités de bain ou de natation sont expressément autorisées, d'autre part, une portion de terrain contiguë à cette zone sur laquelle des travaux ont été réalisés afin de développer ces activités."	PC	modification effectuée en 16.3. "Réglementation"
1.17 Pêche de loisir	17.1 (p.127)	UNAN Pays de la Loire & Bretagne	Les estimations réalisées par sous-région marine à partir de l'enquête 2007-2009 ont été faites à partir d'une base de données établie à l'échelle nationale. Elle n'était pas prévue initialement pour réaliser des estimations à l'échelle des sous-régions marines. <b>Ajouter</b> : C'est pourquoi il est nécessaire de considérer les estimations proposées à l'échelle nationale comme des approximations contenant de trop nombreuses incertitudes. <b>Une étude plus précise souhaitable par sous-région marine est à envisager.</b>	PCU	ceci relèvera des programmes de surveillance et d'acquisition de connaissance
	17.2 (p.127)	Conseil Général Gironde	la méthode utilisée (enquête téléphonique) pour évaluer la pêche récréative n'est à priori pas suffisante. Il existe sur le territoire de la sous région du GG un grand nombre de données issues de travaux non négligeables réalisés par des universitaires ou même des associations telles que le CPIE IODDE (Charente Maritime). Il faudrait s'en saisir.	PCp	données déjà utilisées
	17.4 (p.130)	Conseil Général Gironde	il faudrait aussi parler de la pêche de loisir aux engins qui représentent une pression de pêche non négligeable	PCp	donnée existante dans la figure 51 : Les principaux modes de pêches déclarées dans le golfe de Gascogne
	17.5 (p.131)	UNAN Pays de la Loire & Bretagne	Il existe très peu de réglementation sur la pêche récréative en France. <b>à remplacer par</b> : La réglementation existante, assez précise sur la pêche récréative est peu contrôlée faute de moyens. En conséquence certains abus ou non respect de celle-ci, pourraient à terme, nuire voire impacter le milieu pour certaines espèces. Les principales Fédérations signataires de la « Charte Pêche de Loisir » s'attachent à informer et faire appliquer les directives.	PCp	précision apportée en 17.5. "Politique et réglementation environnementale"
	17.5 (p.132)	FFESSM Aquitaine	La FFESSM est favorable à une déclaration des pêcheurs loisir: elle contribue activement à la mise en place par les pouvoirs publics d'un portail informatique de déclaration d'activité de pêche sportive de loisir (comité maritime de façade animé par le CSNPSN). La FFESSM prône une réglementation (maille, repos, nombre de prises) cohérente et non discriminatoire entre les différents types de pêche.	NPC	utilité non perçue par rapport au fond des travaux d'une directive écosystémique
1.18 Navigation de plaisance et sports nautiques	18.1 (p.133)	UNAN Pays de la Loire & Bretagne	Le panel des activités de sports et de loisirs nautiques en mer, qui se pratiquent depuis la zone d'estran jusqu'en haute mer, est extrêmement diversifié. <b>Corriger pour lire</b> : Il regroupe tant les activités de surface telles que la navigation côtière et semi-côtière, la planche à voile, le kitesurf, le motonautisme, le ski nautique, la plongée sous-marine ou encore le char à voile...	PC	précision apportée en 18.1. "Généralités"
	18.1 (p.133)	UNAN Pays de la Loire & Bretagne	Les activités nautiques sur le littoral revêtent différentes formes et fonctionnalités. Elles peuvent être pratiquées dans le cadre d'un club ou librement sans appartenance particulière à une structure organisée, de manière occasionnelle ou régulière tout au long de l'année, à proximité ou non du domicile et dans plusieurs lieux différents. Les données des fédérations sportives, qui regroupent les pratiquants licenciés réguliers et occasionnels, n'apportent donc qu'un éclairage partiel sur les pratiques régionales. <b>Ajouter</b> : S'agissant de Clubs, il faut cependant noter que chaque licencié ne représente pas pour autant d'unités de navires en mer. Un club de plusieurs centaines de licenciés peut en effet n'avoir que quelques unités à mettre à disposition.	PC	précision apportée en 18.1. "Généralités"
	18.1 (p.134)	Conseil Général Gironde	et l'estimation des mouillages sauvages ? Ou en est-il ? Il existe des méthodologies, des données chiffrées ...	PCU	pourra être pris en compte dans le cadre de la prochaine itération, lors de la mise à jour de l'évaluation initiale
	18.2 (p.135)	UNAN Pays de la Loire & Bretagne	La régionalisation des données sur les immatriculations des embarcations ne reflète pas forcément leur lieu d'utilisation. <b>Ajouter</b> : à l'instar des VNM ou des embarcations semi-rigides transportables dont le nombre est sans cesse croissant, l'immatriculation initiale en un lieu donné étant définitive. Les données suivantes concernant la flotte des navires de plaisance sont donc à interpréter avec précaution.	PCU	pourra être pris en compte dans le cadre de la prochaine itération, lors de la mise à jour de l'évaluation initiale
	18.2.1 (p.136)	Conseil Général Gironde	En Gironde, la mission de préfiguration du PNM d'Arcachon et son ouvert a fait le point sur les capacités d'accueil dans les ports (chiffres du PAMM à vérifier) – sachant que l'offre d'accueil sur le littoral girondin se concentre vraiment sur le Bassin d'Arcachon	NPC	données locales utilité non perçue par rapport au fond des travaux d'une directive mise en œuvre à l'échelle des sous-régions marines
	18.2.2 (p.137)	gpt assoc	Intégrer des données concernant les sports nautiques et notamment le surf et autres sports de glisse. En effet, les plages du Golfe de Gascogne (de la Bretagne aux Pyrénées atlantiques) sont des zones d'activités nautiques importantes (autres que la plongée ou la voile) représentant une valeur socio économique importante pour ces régions.	PCU	pourra être pris en compte dans le cadre de la prochaine itération, lors de la mise à jour de l'évaluation initiale
	18.2.2 (p.138)	FFESSM Aquitaine	"Entre 2001 et 2009, le nombre de licenciés FFESSM a enregistré une légère baisse (- 0,7 % en rythme annuel moyen)." On note notamment en SA une augmentation sensible des licenciés sur 2010 et 2011 ce qui fait qu'en SRM GdG on avoisine les 15 000 licenciés FFESSM. A ceux-ci il faut ajouter les licenciés des autres structures présentes sur le territoire concerné.	PCU	pourra être pris en compte dans le cadre de la prochaine itération, lors de la mise à jour de l'évaluation initiale
	18.3.1 (p.139)	Conseil Général Gironde	qu'en est-il des installations existantes de stockage et de traitement des eaux noires et grises issues de l'activité de plaisance sur la bande côtière ? Quelle réglementation des mouillages dans les baies et les abris côtiers ?	PCU	pourra être pris en compte dans le cadre de la prochaine itération, lors de la mise à jour de l'évaluation initiale
	18.3.2 (p.140)	UNAN Pays de la Loire & Bretagne	<b>Modifier comme suit</b> : La mise en place de mouillages organisés réglementée initialement par le décret n°91-1110 du 22 octobre 1991 a été a brogé par le décret n°2011-1612 du 22 novembre 2011 rela tif aux autorisations d'occupation temporaire concernat les zones de mouillages et d'équipements légers (ZMEL) du DPM.	PC	modification apportée en 18.3.2. "Réglementation environnementale"
	remarque générale sur la navigation de plaisance et sports nautiques	LPO	Concernant la navigation de plaisance et les sports nautiques, comme pour la conchyliculture, ces activités ont un impact en terme de dérangement, plusieurs études ont montré cette interférence (envol des oiseaux par approche de kayak sur les réservoirs, voile de kite-surf...etc).	PCp	Impacts décrits dans le volet pressions/impacts : cf. II. "Autres pressions physiques", 3. "Dérangement de la faune"
1.19 Intervention publique en mer	19.1.2 (p.143 et suivantes)	Conseil Général Gironde	il serait intéressant d'avoir des statistiques des moyens des services de l'Etat afin d'établir une grille de lecture précise en fonction des Départements et de leurs enjeux face aux problématiques techniques et réglementaires de chaque littoral.	PCU	pourra être pris en compte dans le cadre de la prochaine itération, lors de a mise à jour de l'évaluation initiale
	19.2 (p.147)	FNPPSF Aquitaine	Carte: Les hélicoptères l'Armée de l'Air Cazaux BA120 ne sont pas...répertoriés Ni la vedette SNSM tout temps « GEMMA » et la vedette « SNS 287 »	PCp	l'hélicoptère de l'armée de l'air Cazaux ainsi que la vedette "SNS287" ont put être intégré la vedette SNSM tout temps « GEMMA » n'est pas ajoutée car cela nécessiterait une harmonisation nationale
	19.3.3 (p.149)	Conseil Général Gironde	redite concernant le livre bleu de la stratégie nationale	PCp	déjà pris en compte dans la mise à jour de la contribution thématique en 19.3.3. "Documents d'orientation"
1.20 Défense	remarque générale sur la Défense	LPO	La Défense peut également avoir un impact en terme de dérangement, en effet, nous observons régulièrement des vols à basse altitude qui provoquent l'envol d'oiseaux.	PCp	Impacts décrits dans le volet pressions/impacts : cf. X. Synthèse des activités sources de pressions
1.21 Protection de l'environnement	remarque générale sur ce chapitre "Protection de l'environnement"	FFESSM Aquitaine	La FFESSM contribue à la connaissance, la sensibilisation et l'éducation à l'environnement en prenant part à des actions d'observation et de recensement notamment en partenariat avec les AMP comme le recensement des hippocampes et syngnathes sur la façade atlantique. En relation avec les Etablissements Publics du ministère des sports, la FFESSM participe à la formation des professionnels de la plongée subaquatique, notamment au travers de modules dédiés à la protection de l'environnement, au développement durable et au réseau Natura 2000.	PCp	précision apportée en 21.1.1. "Délimitation du périmètre d'étude et méthode de collecte des données" seuls les outils sont cités ici, mais pas les acteurs, pourra être pris en compte dans le cadre de la prochaine itération, lors de a mise à jour de l'évaluation initiale
	21.1.2.1 (p.157)	FFESSM Aquitaine	La FFESSM apporte son expertise à l'AAAMP dans les domaines relevant de sa compétence et de la formation professionnelle.	NPC	données locales utilité non perçue par rapport au fond des travaux d'une directive mise en œuvre à l'échelle des sous-régions marines
	21.1.2.1 (p.158)	gpt assoc	« 5 projets d'études de parcs naturels marins répartis dans les trois principales sous-régions marines sont en cours en 2011 » Lesquels ? Pour la sous-région Golfe de Gascogne, au moins trois projets, plus ou moins avancés (Mor Braz, Pertuis-Gironde, Bassin d'Arcachon et son ouvert).	PC	déjà pris en compte dans la mise à jour de la contribution thématique en 21.1.2.1. "Les aires marines protégées"
	21.2.1 (p.161)	Conseil Général Gironde	le tableau 61 est flou / certains items devraient être déclinés. Par ailleurs il est questions des observatoires professionnels (quel sont il ? est ce l'OCA en fait parti ??) ou bénévoles (lesquels ? pour quelles données). Il serait important de mettre en perspective les données de ces tableaux au niveau des départements afin d'en faciliter la lisibilité. Par ailleurs, il n'est nullement question d'initiatives locales (RRLA) ou d'outils émergents (observatoires de la biodiversité portés par des structures publiques ou associatives). Ce chapitre est donc vraiment à développer.	PCU	pourra être pris en compte dans le cadre de la prochaine itération, lors de la mise à jour de l'évaluation initiale la liste des observatoires existants est fournie en annexe du présent tableau
remarque générale sur protection de l'environnement	LPO	il n'est fait mention que des coûts liés à la protection des milieux, ou pour ce qui est des réserves naturelles, l'évaluation des plans de gestion de ces aires protégées permet l'analyse des retombées socio-économiques. La LPO dispose de données partielles sur ce sujet pour les réserves naturelles qu'elle a en gestion. Il serait intéressant à minima d'inscrire dans le document cette notion de retombées socio-économiques induites par la gestion d'une AMP (ce n'est pas qu'un coût pour la société !).	PC	précision apportée en 21.2.1. "Les dépenses de protection des espaces naturels marins et littoraux" (2ème tiret)	
1.22 Recherche et développement du secteur public	22.2 (p.167)	Conseil Général Gironde	Pourquoi ne parle t-on pas des moyens techniques et des spécificités (spécialités scientifiques) mises en œuvre et projetées par les divers centres de recherche Un point sur les différents programmes de recherche internationaux, européens nationaux et locaux est essentiel pour situer le positionnement de la recherche dans chaque Département.	PCU	pourra être pris en compte dans le cadre de la prochaine itération, lors de a mise à jour de l'évaluation initiale
1.23 Formation maritime	23.2.1 & 23.2.2 (p.174 - 175)	Conseil Général Gironde	et le lycée maritime de Gujan-Mestras? Pourquoi n'apparaît il pas dans le tableau 70 ? – actualiser aussi la figure 57	PCp	modification effectuée en 23. "Formation maritime"
<b>PARTIE 2 - AES DU COUT DE LA DEGRADATION DU MILIEU</b>					
	remarque générale sur la partie 2 de l'AES	Conseil Régional Aquitaine	Les ports ne sont pas cités	NPC	L'entrée se fait ici par thématique et non par secteur d'activité. Les ports sont explicitement cités et décrits dans le chapitre 1 "transports maritimes et ports".
*coûts liés...*					
	1.2.2.1 (p.182)	Conseil Général Gironde	mentionner l'IMA.	NPC	données locales utilité non perçue par rapport au fond des travaux d'une directive mise en œuvre à l'échelle des sous-régions marines
	1.2. ? (p.182)	Conseil Général Gironde	il est étonnant de ne pas disposer de données fiables sur le coût du ramassage des déchets. Ces données existent pourtant auprès des divers opérateurs (département, communes, CDC, observatoires ...) !!!	PCU	pourra être pris en compte dans le cadre de la prochaine itération, lors de la mise à jour de l'évaluation initiale
	1.3.1 (p.183)	Conseil Général Gironde	Quid des modalités de mise en œuvre du plan de réduction des déchets précisées dans le Grenelle de la mer	PCU	pourra être pris en compte dans le cadre de la prochaine itération, lors de la mise à jour de l'évaluation initiale

2.1 Aux déchets marins	1.4.1.1 (p.184-185)	Conseil Général Gironde	Pour situer l'action publique sur le nettoyage des plages il faut faire le point sur les techniques utilisées, la typologie des déchets ramassés, leur origine, les aides publiques apportées, les suivis scientifiques / en clair ce chapitre est déficitaire de ces informations qui existent.	PCp	Impacts décrits dans le volet pressions/impacts : cf. II. "Autres pressions physiques", 2. "Déchets marins"
	1.5.1 (p.188)	Conseil Général Gironde	la situation des déchets de l'activité ostréicole est à préciser dans ce chapitre au même titre que celle de l'aquaculture. Elle a fait l'objet de nombreuses études, de partenariats, d'accord financiers interprofessionnels, d'investissements structurels ... comme en Gironde. Les initiatives locales doivent être précisées pour servir de base aux propositions d'orientation qui pourront être faites dans la ssr.	PCp	la partie 1.5.1 concerne les préjudices subis par les activités, non les sources de déchets (qui sont traitées dans le volet pressions/impacts). Par ailleurs, "aquaculture", terme générique, comprend l'ostréiculture.
	1.5.2.3 (p.191)	gpt assoc	Dans les impacts sanitaires, il serait intéressant de prendre en considération les coûts liés aux microparticules de plastique (santé humaine, impact biodiversité etc).	PCp	l'introduction rappelle la notion de microdéchets et l'absence de données sur les impacts de ceux ci
	1.6 (p.192)	Conseil Général Gironde	des informations synthétiques existent au niveau de la Région Aquitaine sur la problématique déchets marins (voir GIP Littoral Aquitain, OCA)	PCU	pourra être pris en compte dans le cadre de la prochaine itération, lors de la mise à jour de l'évaluation initiale
2.2 Aux micropolluants	2.1 (p.193)	Grand Port Maritime de La Rochelle	Il est écrit : « Elles (les substances polluantes) sont la résultante de l'utilisation de ces substances principalement par les activités industrielles... ». Cette vision des choses paraît restrictive : les substances polluantes sont la résultante de l'activité humaine en général : industrielle, agricole, urbaine...	PC	modification effectuée en 2. "Coûts liés aux micropolluants"
	2.1 (p.193)	Grand Port Maritime de Bordeaux	Concernant les micro-polluants et d'une manière générale pour l'ensemble des thématiques, il faut éviter de stigmatiser tel ou tel acteur car, s'il est exact que l'industrie a sa part de responsabilité, les industriels ne sont pas les seuls « producteurs » ; on peut citer les eaux de ruissellement urbaines ou l'utilisation de produits chimiques en agriculture.	PC	modification effectuée en 2. "Coûts liés aux micropolluants"
	2.2.1 (p.195)	Grand Port Maritime de Bordeaux	Concernant le GPMB, en plus des analyses menées sur les sédiments, d'autres études et suivis relatifs à ce compartiment sont menées annuellement. Ainsi, le budget mobilisé est d'environ 100 k€ HT. Ce coût exclu les autres études, analyses ou suivis traitant des activités du GPMB.	PCU	pourra être pris en compte dans le cadre de la prochaine itération, lors de la mise à jour de l'évaluation initiale
	2.2.1 (p.195)	Conseil Général Gironde	quels sont les critères de suivis des sédiments de dragages ? Quelle méthodologie ? Quelle communication des résultats ?	PCU	pourra être pris en compte dans le cadre de la prochaine itération, lors de la mise à jour de l'évaluation initiale
	2.2.3.3 (p.199)	gpt assoc	Les coûts liés aux micropolluants devraient également souligner les coûts liés aux effets sur la santé des usagers de la mer et des océans (autres que les consommateurs)	PCU	pourra être pris en compte dans le cadre de la prochaine itération, lors de la mise à jour de l'évaluation initiale
	2.3 (p.200)	Conseil Général Gironde	De nombreuses initiatives locales sont lancées sur la gestion du dragage portuaire. Cela coûte cher aux divers gestionnaires. Certains d'entre eux comme le Département de la Gironde conduisent des méthodologies innovantes tant du point de vue de la planification des actions de dragages que de la concertation préalable : il s'agit du Schéma départemental de Traitement des Vases Portuaires (SDTV/P). Ce schéma est exemplaire et il est important d'en parler dans le PAMM.	PCU	pourra être pris en compte dans le cadre de la prochaine itération, lors de la mise à jour de l'évaluation initiale
2.3 Aux organismes pathogènes microbiens					
2.4 Aux marées noires et aux rejets illicites d'hydrocarbures	4 (p.213)	gpt assoc	Coût lié à la santé des bénévoles lors des nettoyages suite à une marée noire ?	PCU	pourra être pris en compte dans le cadre de la prochaine itération, lors de la mise à jour de l'évaluation initiale
	4.2.2.1 (p.217)	Conseil Général Gironde	il serait intéressant de disposer d'une carte précisant l'emplacement des stations portuaires de collecte des déchets au niveau de la SRM GdG	PCU	pourra être pris en compte dans le cadre de la prochaine itération, lors de la mise à jour de l'évaluation initiale
	4.2.6 (p.221)	gpt assoc	N'est-il pas possible de récupérer les données concernant les coûts liés aux patrouilles de surveillance dans le domaine des rejets illicites ?	PCU	pourra être pris en compte dans le cadre de la prochaine itération, lors de la mise à jour de l'évaluation initiale
2.5 À l'eutrophisation					
2.6 Aux impacts des espèces non indigènes invasives	6.1 (p.231)	Conseil Général Gironde	plantes invasives ; voir travail du Conservatoire Botanique National Sud Atlantique .	PCU	pourra être pris en compte dans le cadre de la prochaine itération, lors de la mise à jour de l'évaluation initiale
...à la dégradation des ressources biologiques exploitées:					
2.7 Cas des ressources halieutiques	7.2.2 (p.240)	Conseil Général Gironde	un nouveau décret vient de paraître et la pêche de loisir sur le littoral et maintenant soumise à quotas déclaration et arrêté d'autorisation pour certains engins de pêche	PCp	déjà pris en compte dans la mise à jour de la contribution thématique en 17.5. "Politique et réglementation environnementale"
	7.2.2 (p.241)	Conseil Général Gironde	préciser en index la nature et le rôle des « contrats bleus »	PCp	déjà traité dans la partie 1.4.3.1. "Déchets à la surface de l'eau" du chapitre 1. "coûts liés aux déchets marins"
	7.2.2 (p.242)	Conseil Général Gironde	des éléments techniques et financiers existent sur la mise en place de Récifs artificiels sur nos côtes	PCp	information déjà précisée dans ce chapitre 7. "Coûts liés à la dégradation des ressources biologiques exploitées : cas des ressources halieutiques"
	7.2.3 (p.242)	Conseil Général Gironde	il n'est pas questions des poissons amphihalins	PCU	pourra être pris en compte dans le cadre de la prochaine itération, lors de la mise à jour de l'évaluation initiale
2.8 Cas des ressources conchylicoles	8.1.2 (p.248)	Conseil Général Gironde	Une réflexion est menée depuis 2011 sur la mise en place de nurserie sur certains bassins conchylicole du littoral en particulier sur le bassin d'Arcachon de façon à ce que la profession puisse être plus autonome en matière de production de naissain.	PCU	pourra être pris en compte dans le cadre de la prochaine itération, lors de la mise à jour de l'évaluation initiale
	8.2.1 (p.249)	Conseil Général Gironde	quid des travaux des : - CSOA : Conseil scientifique ostréicole Aquitain / instance de réflexion scientifique piloté par la région aquitaine sur les solutions aux sorties de crises de la profession - RRLA : Réseau de Recherche Littoral Aquitain - D'Observatoire socio économique tel le réseau Nautille pour le bassin d'Arcachon ....	NPC	Il a été convenu en comité de pilotage (national) de ne pas citer les financeurs, par crainte de ne pas être exhaustif dans le recensement
	8.2.8 (p.253)	Conseil Général Gironde	en plus du plan de soutien mis en place par l'Etat il faut parler des modalités d'aides mises en place par d'autres opérateurs publics tel que les exonérations de redevance d'AOT par le Département de la Gironde certaines années.	NPC	Il a été convenu en comité de pilotage (national) de ne pas citer les financeurs, par crainte de ne pas être exhaustif dans le recensement
2.9 À la perte de biodiversité et d'intégrité des fonds marins	9.3 (p.258)	Conseil Général Gironde	certaines études ont été faites sur la compréhension des phénomènes de régressions de certains habitats tel l'herbier de zostère sur le bassin d'Arcachon. Cette étude a coûté environ 190K€ sous MO du Conseil Général de la Gironde	NPC	Il a été convenu en comité de pilotage (national) de ne pas citer les financeurs, par crainte de ne pas être exhaustif dans le recensement
	9.4 (p.259)	Conseil Général Gironde	on peut citer en matière de restauration de milieu le projet actuel de réhabilitation d'une zone de schorre sur un site intra portuaire dégradé du Bassin d'Arcachon. Cette opération novatrice est coordonnée par le département de la Gironde pour un coût estimé à plus de 250K€.	NPC	Il a été convenu en comité de pilotage (national) de ne pas citer les financeurs, par crainte de ne pas être exhaustif dans le recensement
	9.6 (p.263)	Conseil Général Gironde	les Espaces Naturels Sensibles (ENS) n'apparaissent pas	PCU	pourra être pris en compte dans le cadre de la prochaine itération, lors de la mise à jour de l'évaluation initiale
2.10 À l'introduction d'énergie dans le milieu et à des modifications du régime hydrologique					
Annexe 1	annexe 1 (p.278)	professionnels de la pêche	Note de bas de page 129 : "Une analyse comparative des caractéristiques moyennes des navires par flottille" façade a montré qu'il était délicat d'extrapoler le chiffre d'affaires d'une flottille au sein d'une façade à partir du chiffre d'affaires moyen de la flottille" supra région et du nombre de navires de la flottille" façade. Pour le calcul d'un chiffre d'affaires standardisé, la longueur du navire (en mètres) est apparue comme l'indicateur de capacité le plus « fiable » parce que le plus facilement mesurable parmi les indicateurs candidats (puissance motrice et jauge notamment)." Est-ce vraiment l'indicateur le plus pertinent ?	NPC	Cet indicateur est le plus adapté en termes de pertinence x simplicité/fiabilité.
Annexe 1	annexe 1 (p.278)	professionnels de la pêche	La note de bas de page suivante : 131 "L'application du taux de valeur ajoutée de la flottille" supra région au niveau de la façade repose sur l'hypothèse très forte d'homogénéité des activités (en termes de % de temps dédié à chaque engin et de zones de pêche fréquentées) des flottilles entre les façades. Cette hypothèse n'a pu être validée faute de temps." Il est impératif qu'elle soit vérifiée. Quasiment toute l'analyse économique repose sur cette hypothèse qui ne paraît pourtant pas aller de soi.	NPC	La disponibilité des données a conduit à travailler à cette échelle, supra-régionale. Valider l'hypothèse d'homogénéité aurait nécessité la mise à disposition et le traitement de toutes les données d'effort de pêche par flottille et façade, ce qui n'a pas été possible vu le temps imparti pour la réalisation du travail.